

A-5
33 a

BOIS-SAINT-MARTIN

✚ Saint-Martin ✚

(PROVINCE DE TEUTONIE)



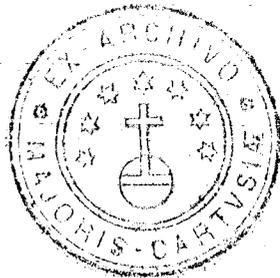
Manuscrit du Ven. Père Dom Palémon BASTIN

1328 - 1783. -

Chartreuse

du

Bois-Saint-Martin. -



A consulter: Auguste de Portemont, Recherches historiques sur la ville de Grammont en Flandre. Gand. 1870. 2 vol. in 8° a une bonne notice sur le Bois S. Martin, tom. 2. pag. 336-347. Delai. - Les 2 vol. seraient à lire. -

« Catalogue de la Bibliothèque de feu M^r Auguste de Portemont, bibliophile distingué à Grammont.

Livres, gravures et documents manuscrits.

Vente du 21 au 26 nov. 1892.

Gand, Librairie Van Goethem, péral. 77 in 8° 192 pages.

2881 numéros. - Les Manuscrits vont de n° 2695 à 2881. -

n° 2719. - Cartulaire de couvent des chartreux de Bois-S. Martin, à Liège Saint-Martin; établi en 1162, avec annotations postérieures. in fol. veau sur bois avec fermoirs en cuivre. Manuscrit sur veau de 301 feuillets. - Est allé aux archives de l'Etat à Gand, comme la plupart des autres n° qui vont jusqu'à

n° 2720. - Register van de Pachten, Lorenten, etc. toebchoorende het Klooster van de Chartreux van S. Martent-Bottche, anno 1569 en volgende jaren. In folio, couv. parchemin, mais sur papier. -

2
N^o 2721. — Boeck van alle de erfgronden toebehoorende
het Klooster van Sint Martens-Boich, door Jan de Cooman,
ghesworen landmeter der stede van Adst, ghemeten ende
afgheteckent in caerte figurative, anno 1644. In folio,
veau aut. met bois. Msc. met v. d. in 2 3/4 feuillets

N^o 2722. — Registre des lieux, cens, reutes & rayons de
l'abbaye des chartreux du Bois-St. Martin. In folio, veau aut.
met bois. Manuscrit met v. d. in, commencié en 1426 avec écritures postérieures.

N^o 2723. — Boeck der jaerlychsche rekeningen van het chartreux-
ten clooster van S^{te} Martens Boich. In folio. vel. parchemin. Msc.
met papier de l'année 1738 et années postérieures. —

N^o 2725. — Extract uit de reuteboeck vande chartreuxen te Botscha
anne 1587, binnen de heerlycheit van Moerenbroeck.

Registar van alle de erfgronden toebehoorende het voorno-
emde dooster, anno 1645, met caerte figurative. —

Registar vande heerlyche reute toebehoorende het voornoemde
dooster binnen de heerlychheit van Moerenbroeck onder ophantsch
anne 1646. etc. In folio. veau met bois. — Msc. met papier. —

N^o 2734. — Heerlyche Reuten-Boeck computerende de Eerw. PP.
chartreuxen ten Botscha binnen S. Martens Eerde, ghyptekcarte

Ad. beset op huysen en erven binnen ende huysen de Stadt van Gae-
raetsberghen vernieuwt ten jare 1748. Petit in 4^e Msc. met
papier. 70 pages. — Aute achete pour chartreux A. —

N^o 2735. — Oratoire de la Vierge B. M. V. Petit in 4^e (Endommagé par l'hu-
midité). Msc. du XVII^e siècle en latin, met papier, contenant des
oraisons à l'usage des chartreux. —

chartes et documents manuscrits.

N. B. — Ces pièces pour la plupart sont relatives au couvent
des chartreux du Bois-St. Martin, elles sont met parchemin, sauf
indication contraire. — Une liste donnant l'aperçu de ces documents
(vidimus acceptas) peut être consultée par les amateurs, au local de la vente.

no 2738. - Dix-sept Vidimus & livrés par la loi de la baigneurie de Botteghe pendant les années 1567 et 1568, mentionnant ses actes anciens relatifs à ses biens fondés et rentes appartenant au couvent des chartreux de Bois-St-Martin. Documents authentiqués par notaire apostolique en latin, en français & flamand, la plupart munis du sceau de ladite loi. -

no 2739. - Huit Vidimus de même genre & livrés par les échevins et conseils de la ville de Gand pendant l'année 1389 et la première moitié du 15^e siècle, dont deux avec le sceau de cette ville. -

no 2740. - Six Vidimus de même genre & livrés par les échevins de Grammont pendant le 15^e siècle, dont cinq avec le sceau de cette ville. -

no 2741. - Huit Vidimus de même genre & livrés par l'abbé de St-Amand à Grammont pendant les XIV^e, XV^e et XVI^e siècles, dont plusieurs avec le sceau abbatial. -

no 2742. - Huit Vidimus de même genre & livrés par divers seigneurs tels que Boulaers, Overboulere, Mossembekke et St-Maria-Audenhove pendant le XV^e siècle, tous munis de leur sceau respectif (à l'exception d'Overboulere). -

no 2743. - Auctoritément accordé par la Dame héritière de la terre et seigneurie d'Escomaire de six foyers de terres situés dans les seigneuries de Matome et de St-Lambert. Lettres du 19 Avril 1499, muni d'un fragment de sceau. (Mais on s'attend de qui est fait cet acte)

no 2744. - Décharge donnée aux chartreux par Jehan de Melun, seigneur d'Autoing, ses rentes foncières et seigneuriales grévées au bien de Nicom arpoort à St-Maria-Audenhove, etc. Présents Melus David de Hergalle, chev. h^o de la Bruche, Rauber Van Vasmeryc, Martin Van der Haghe, Henri Mulle et Gilles le clerc, hommes de fief de la terre et seigneurie de Botteghe. Lettres du 26 août 1422 en français, signées: J. de Melun. Avec le sceau de G. le clerc.

no 2745. - Auctoritément accordé par les échevins de St-Maria-Audenhove, avec le consentement du seigneur de Botteghe de la moitié du bien de Nicom arpoort, acquise par les chartreux à Gerard Key Mastemines. Lettres par le seigneur de Botteghe. -

no 2746. - Décharge d'une rente foncière et seigneuriale assise
le bien au lieu de Werpport. Présents: Jehan de Branteglen, bailli,
Rasle de Cortalbome, Bernard le Fort, Liavin Meul et Adrien
de la Beque, hommes de fief de la cour de Dottaghen. Lettres
20 Mars 1481, en français, signées: Jean de Ludembourg, Munié
de ceau de ce seigneur et de bailli précité. -

no 2749. - Lettres de Louis de Nevers, approuvées et amorties,
sur la donation faite par les gildes supprimées de Gram-
mont, à la maison des chartreux de Bois-St. Martin, fondée
par Jean Gaylinck, de certains biens d'une valeur de 60 livres
par de rente annuelle, outre 3-1/2 bonniers de terre. Bruges
30 Nov. 1330, en français. Copie authentique de ce document
établi vers la même année. Lettres y relatives délivrées par les
échevins de Grammont, le 30 nov. 1330, en français, munies du
sceau de l'échevinage et de celui de la communauté de cette ville.

no 2750. - Lettres de Louis de Nevers à son bailli d'Alost et de Gram-
mont, ordonnant que Jehan Gheline doit être compris parmi les
douze personnes que la sentence contre les grammontois cou-
pables de rébellion, a exceptés, le 19 Mai 1333, en français. -

no 2758. - Lettres de Jean sans peur ordonnant d'instruire en
différent qui a surgi entre les chartreux de l'abbaye St. Martin, d'une part,
et les procureurs des pauvres de Grammont, d'autre part, à cause
d'une rente, que chacune des deux parties possède sur cinq bon-
niers de terre girant près des fossés de cette ville, appelé le Rot,
et que les procureurs prétendent prélever avant les religieux.

Lille 12 Mars 1446, en français. Munies du sceau ^{de son aïe rouge} ~~de son aïe rouge~~

no 2768. - Lettres des Bourgmestre et échevins de Grammont
au sujet de la translation des reliques de St. Barthélémy, de
courant des chartreux du Bois-St. Martin, à l'église de St. Barthé-
lémy à Grammont, le 10 juillet 1575, en flamand. Avec le sceau éche-
vinal.

no 2778. - Lettres du père Etienne, prieur de la grande chartreuse,
ministre général de l'ordre des chartreux, déclarant messire P.
Robert, abbé de St. Adrien à Grammont, Henri Van Aderp, Mars

Marie Poplimont, son épouse, Cornelle Van Adorp, participant aux
benefices des messes, prières, jeûnes etc. Des diverses maisons de
son ordre. Datum, cartonnée le 23 Aprilis 1769. Avec la sceau dudit monast.
n° 2823. - Relevé des rentes données en 1333 (sic est 1330) aux char-

triaux par les gildes et confraternités supprimées, à Grammont. En
flamand. Nouveau sur parchemin établi au XIV^e siècle. (Voir n° 2749)

Ach. n° 2842. - Lettres d'amortissement et de droit accordés par Jean
sans-Peur aux chartreux de Bois-St-Martin, relativement à certains
biens leur appartenant. Paris 18 ^{Mars} 1311 (sic pour 1411) avant l'arrivée
en France de la sceau manique. Acheté pour Chartreuse

Jean sans-Peur ordonne simplement à ses officiers de respecter
l'amortissement de 500 livres de rente accordé aux chartreux par
le comte Louis. - Mais il n'accorde rien de nouveau.

Ach. n° 2847. - Bulle de l'ape Jean XXII octroyant à la maison des char-
triaux de Bois-St-Martin, tous les privilèges et grâces dont jouissent
les autres maisons de cet ordre. Avignon, 5 des cal. de mars 1317.
(c'est le kal. des anno dom. nostri 17^e ce qui fait 1332, 27 nov.) en latin. Avec
la sceau de plomb. - Acheté pour Chartreuse A.

n° 2848. - Bref du même pape mentionnant les indulgences
que la maison précitée peut obtenir à certains jours de l'année.
Avignon, le 16 nov. 1332, en latin. Orné d'un dessin enluminé repre-
sautant entre autre la Vierge avec l'Enfant Jesus. Cette pièce fut
scellée de 14 sceaux, dont trois ont disparu et dont les autres sont
endommagés. - (Ce n'est pas un bref du pape, mais une concession
d'indulgences faite par 16 évêques et cardinaux)

Ach. n° 2850. - Vidimus par l'abbé de monastère St-Michel à Amars de
trois brefs du pape Martin III (sic V) concernant les chartreux de
Bois-St-Martin (concernant l'ordre), 18 Mai 1408 (c'est 1448). en latin.
Acheté pour Chartreuse. A

n° 2851. - Convention entre l'abbaye de St-Martin à Courmai et les
chartreux précités portant pour titre: Interpretatio (sic interpretatio)
malgise curiae quam habemus abbatibus St-Martin, Cornaci, 12 Janv.

12 Janv. 1481. en latin, avec trois sceaux d'origines communales, lesquels sont endommagés. —

no 2852. — Lettres de Theodoricus, abbé du monastère de Ste Gertrude de Louvain, visant un bref de pape Martin III (sic) relatif aux mêmes chartreux. Authentiquées par not. apost. le 17 fevr. 1481 (c'est 1480) en latin. Avec le sceau dudit abbé. — Achete pour chartreux. (Cet abbé de Louvain est un conservateur délégué par l'évêque de Grenoble, et qui en vertu de cette délégation, qu'il exhiba, menacé d'excommunication les envahisseurs des biens du Bois-St-Martin) A.

no 2853. — Lettres de Theodoricus de Dorsa, roy en de l'église St Severin à Cologne, conservateur de ses privilèges et biens de l'ordre des chartreux et... visant un Bref de pape Innocent VII relatif à la conservation de ces privilèges. Auth. par not. apost. le 26 nov. 1457 (c'est 1456) en latin. Achete pour chartreux. A.

(Le roy en de St Severin, nommé conservateur de l'ordre des chartreux par Bulle de Innocent VI (1356, 4 fevr.), subdélégué pour le Bois St-Martin les abbés de St-Martin de Louvain et de Ste Gertrude de Louvain, et le roy en de St Paul de Liège)

no 2854. — Lettres de Pierre Jean prieur de monastère des chanoines réguliers de Galilee, à Elzechem, visant diverses lettres relatives entre autres: aux chartreux précités. 16 oct. 1467. en latin. (La réimpression du tout. Le catalogue de vente est fait en dépôt du bon vent. —)

no 2855. — Lettres de Galtreus, abbé du monastère de Ste Gertrude de Louvain, visant des lettres Theodoricus de Dorsa de la même chartreux. Auth. par not. apost. 15 Juin 1459. en latin. Avec le sceau dudit abbé, endommagé. — Achete pour chartreux. (C'est tout simplement ceci: l'abbé de Ste Gertrude de Louvain, subdélégué conservateur par le roy en de St Severin (voir no 2853) menace d'excommunication les envahisseurs des biens du Bois St-Martin) A.

n° 2856. Protestation par les mêmes religieux contre certaine
infraction à leurs privilèges. Auth. par notaire ap. 13 Nov.

Ach. 1660. En latin. — (Acheté pour chartreuse.) — Le prieur du Bois St.
Martin, O. Jean Vanden Haek, protesta contre le paiement de trois
dimmes accordées autrefois par le pape au Duc de Bourgogne arche-
vêque. — Le collecteur de ces dimmes, Adrien de Huesmghan, Doyen de
la chrétienté de Grammont, demandait pour cela au prieur 48 livres
parisis et 8 autres livres pour les dépenses de collecteur. — Le prieur
alléguait les privilèges de l'ordre l'exemptant de pareilles dimmes;
le Doyen fit saisir les chevans des colons. — Pour faire rendre
les dixmes saisis, le prieur pay a la somme demandée, en protes-
tant et réservant ses droits.) A. —

n° 2857. — Lettres de Pierre de Molendino, Doyen de St. Paul à Liège,
conservateur des privilèges et biens de l'ordre des chartreux, versant
Ach. divers autres lettres relatives entre autres au couvent de Bois St.
Martin, 4 oct. (c'est 14 Oct) 1447. En latin. — Pierre de Molendino, délégué
conservateur des chartreux par lettres du 28 juin 1446 de Doyen de St. Ger-
main de Cologne, nommé conservateur par Bulle d'Innocent VI (1356,
4 février), le dit Pierre doit être les envahisseurs des biens de Bois St. Martin
à comparaître devant lui. — Acheté pour chartreuse. A. —

n° 2859. — Ordonnance du Roi Philippe II relative à la restitution
Ach. d'ornements et objets mobiliers séquestrés lors du sacageant
de couvent des chartreux précité. Bournois, 9 mars 1585. Muni de
sceau royal (autommagé). — Acheté pour chartreuse. B. —

n° 2860. — Documents divers relatifs aux dit chartreux, leur église,
Ach. reliques etc. aux XVII^e et XVIII^e siècles, entre autres: les lettres de
sauvegardes allemandes, anglaises, espagnoles et françaises qui
leur ont été délivrées pendant les mêmes siècles. — Acheté pour
chartreuse. — Voici exactement ce qu'il y a dans cette liasse: 17 sau-
vegardes (1596-1745). — 3 lettres de participation, sur prières de
l'ordre (1712-1737). — 10 autres pièces (1623-1787) dont: 1623, 22
Mai. Exemption de pain d'abbaye. — 1725, 5 Nov. Permission de bœuf

bénir l'église; - 1728, 17 Aug. - Authentique de reliques. - etc.

Ac. n° 2865. - Ordonnance envoyée par les cardinaux de la sainte Inquisition au prieur du couvent des chartreux à Malines, Thomas Haloot, anglais, de publier en Flandre la défense de lire les livres hérétiques; défense prononcée en assemblée, au palais de Quirinal, en présence de pape Urbain. Datum, Rome X^e cal. Apr. 1624. Original avec signature et le sceau, qui est brisé. - Acheté pour Chartreuse A.

C'est tout simplement la permission accordée à ce prieur chartreux Anglais, de lire les livres à l'usage et d'abandonner de l'hérésie. -

Ac. n° 2870. - Deux portefeuilles contenant des baux accordés par les chartreux du Bois St. Martin, relatifs à des biens situés à Bou-lonne XVII^e et XVIII^e siècles. - Acheté pour Chartreuse A.

Voici exactement ce qu'il y a: - 1^{er} portefeuille, 18 baux en flamand concernant Boulastra (1612-1703); 2^e portefeuille, 28 baux aussi en flamand concernant St. Jans Hemelvardigen, (1595-1712). -

99 documents en français (1720-1749), et 6 en flamand (1657-1751)

n° 2873. - Documents divers relatifs à des biens des chartreux de Bois St. Martin, leur amortissement etc. des XVII^e et XVIII^e siècles, en lettres françaises et flamandes. Parmi ces pièces des lettres par Louis de Nevers, Jean. Louis. Paul et Charles le Téméraire, membres des royaumes de ces princes. -

Nota. - Je n'ai pris dans ce catalogue que ce qui fait mention de la chartreuse de Bois St. Martin. - J'ai fait remarquer le peu de soin avec lequel cet inventaire a été fait. - Il peut se faire qu'il y ait d'autres pièces concernant la chartreuse. - Il y a une foule de documents manuscrits sur Grammont et les environs. J'ai d'ailleurs ce catalogue. - On se demandera peut être pourquoi les archives de cette chartreuse sont restées chez un particulier, au lieu d'être comme celles d'autres maisons de Belgique, aux archives de l'état. - Deux pièces trouvées au n° 2860, en donnent l'explication. -

(1784, 22 Janv. -). Io infrascritta confesso aver ricevuto
dal

Del signore Portemont, amministratore del soppresso con-
vento de' Certusiani à Bois-St-Martin près de Grammont, in
Fiandra, la somma di cento cinquanta (150) fiorini di Brabant
che mi compete per la pensione di panca & abbatia, che mi è
stata accordata da sua Maestà l'Imperatrice Regina etc.
etc. et recitata al principio d'aprile 1783. In forza di che Gori-
gia a 22 genajo 1784. Maria Teresa Isabella vedova Portemont
nata Wolff de Lempij. - Il y a un autre reçu en tout semblable
au 1^{er} es la même date de Gorizia 4 Aprile 1787. -

Le 1^{er} reçu prouve que cette somme touchait cette pension avant
la suppression de la chartreuse - et les deux nous disent que
c'est un de Portemont qui fut nommé administrateur de Bois
St-Martin, ^{supprimé} ce qui explique que les archives soit restées
à sa famille. -

Catalogue des Prieurs. —

Nota. M^r Aug. de Portemont en a publié un qui n'est pas complètement exact; il donne des noms et des chiffres et sans donner de preuves; il est sans doute qu'il a trouvé ces noms dans les archives, mais en histoire j'ai la foi difficile.

1329 —

D. Joannes^{3^e} Bollingel. —

Le 1^{er} mai 1330, Thierry, abbé de St. Martin de Lournay, dont dépendait la paroisse de Liège St. Martin, sur laquelle s'élevait la nouvelle chartreuse, promet son consentement à cette fondation à condition que les chartreux prient tous les ans à St. Martin et le jour du St. sacrement une maille d'or (malgiam, auream), valent 8 sous forts parisis, unierge et un sennier Paris. De plus ils donneront au curé de Liège et à l'abbaye le quart des offrandes et des droits funéraires pour les personnes de la paroisse qui se feront enterrer à la chartreuse. — Le prieur de la chartreuse D. Jean de Bollingel (de Bollingel, de Portemont) D. Gautier Achielle et D. Pierre de Furnes, qui forment la communauté promettent de remplir les conditions imposées. — Avec l'abbé de St. Martin et le prieur, le curé de Liège, Guillaume appose son sceau à l'acte. — D. Pierre de Furnes un des premiers religieux envoyés au Bois St. Martin y est mort en 1360 ou ch. 1360. — M^r de Portemont met comme prieur en 1333 D. Jean de Bochaute. C'est un profès de la chapelle qui a été 1^{er} prieur d'Anvers 1323-1328 et l'aurait été ensuite longtemps de la maison de profession (1328-1340)? — Ce qu'il y a de sûr c'est que le 23 juin 1336 le prieur de Bois St. Martin rappelle Jean. En effet le 23 juin 1336 les prieurs de Valenciennes et du Bois St. Martin, D. Vy. et D. Jo. fixent les limites à la chartreuse d'Anvers. —

— 1351. — D. Simon.

Mort en charge fin de 1350 ou commencement de 1351.
ch. 1351. c'est D. Simon prieur de l'abbaye St-Martin, habitant
trienarier. Un D. Simon est prieur de Gertrudenberg
1337, 30 juillet. — Il y a encore D. Simon ancien prieur de la
chapelle mort le 24 Mai. —

1351 — 13... D. Joannes. —

« Un prieur, qui signait simplement Jean, administra cette
maison à l'époque de la construction de l'église (1352), et
même encore en 1374, lors de l'association établie entre
cette chartreuse et l'abbaye de St-Adrien à Grammont. La
ne lui parvint à découvrir son nom et famille. Serait-ce Jacques
de Bochaut ou un autre de même prénom ? » — Itard
Parlement. —

La chronique de la chapelle a écrit : « A cette époque (vient
de parler de 1373) était prieur de cette maison (la chapelle) un
nommé Pierre, mais nous ne sommes pas certains lequel de
deux c'est, soit le prénommé Pierre Naghel, soit D. Pierre de
Poucia, prieur de cette maison et recteur de la maison du
Bois (St-Martin). Il se peut que ce dernier fut alors prieur, parce
que la maison du Bois, tout en ayant son prieur propre, était
cependant régie par des prieurs d'autres maisons; car le prieur
de Liège et le prieur de Gand étaient recteurs de cette maison
vers l'année de notre Seigneur 1377; et cela se faisait parce
que la maison du Bois était revenue, par suite de mauvaise
direction, à une telle pauvreté, qu'elle devait plus en rentes
agées que ne valaient ses revenus. En effet à cause de cela
cette maison vendit à la nôtre quelques revenus perpétuels pour

18
pour le dégrèvement de ces rentes viagères, dont il existe ici des
lettres Vers la même année (1378) les chanoines du Bois
et de Grand fraternisèrent ou firent une association avec notre
maison, dont les lettres existent. L'épave cependant qu'ils lâchè-
rent ou la complétèrent plus tard, comme il appert par la
lettre d'association. — » Sa chronique de la chapelle qui est en
latin, la traduction que j'ai fait être factive; mais une lettre de
1411 nous dira plus loin, que cette situation du Bois St-Martin
racontée ici n'est pas inventée. —

1380 —

D. Jacobus

Rector. —

ch. 1380. Domiciliorum St. Martini proficimus in Rectoriam, D. Jacobus
pro rectoris procurator episcopi S. — combien de temps est il resté,
je l'ignore. La même ch. a encore: « Possit d'ancien reditus D. Sylvae
St. Martini sicut presbyter, manens in hoc statu. »

— 1388, 1^{er} Avril. — D. Petrus. Rector. —

ch. 1389. obiit D. Petrus monachus et sacerdos 9^e Leodi, Rector de
Sylvae St. Martini, habens tricennarium. — Le mardi de Liège a «
« Pierre, Rector du Bois St. Martin, prof. de Liège + 1^{er} Avril 1388 »

1388-1391. — D. X. —

1391-1396. — D. Livinus Van Couckelaert dit Van Renlandt.

ch. 1391. Prior 9^e Sylvae St. Martini fit m^o, et proficimus in prioriam
dictae P. D. Livinum Renauldum, ab obitu, ab officio prioris locum

Lornaci. Les Amalats VI. 441 disent ainsi: « Exeunte quoque superiori
anno (1390) Philippus rex Burgundiae, quae antea tunc, ad demer-
da Clementi subditorum, suorum, studia machinas adhibuit, videlicet
itorum, mox est, multos ad obedientiam, compulerat. Inter hos fuerunt
quidam domus Sylvae S^{ti} Martini monachi, quibus, pastore, alio ut vere
simite et confugiente, oblati, prius Lornaci per chartam, majoris
cartusiae ob solutus, profectus est. »

1396 - 140 D. Joannes Sassiens (Zas). —

Les Amalats VI. 538 disent à l'année 1395: « Nostra Burgundis urbis monia,
vel Gandavensium, Castilionum exemplo civitate, nullatenus a Ponifi-
ci (rege Rome) partibus abstrahi poterant, quarum, mentes cum
Joanne Sassiensi carum, vicarius plectere non possit, ad domum
Sylvae S^{ti} Martini, jam ab annis duobus (exiit 1391, voir plus haut) cog-
nito majoris cartusiae subditam, se recepit, cui et anno sequenti
a Patribus clementinis proclatus est. » A de Nicaria des diles monia
ou Bruges de 1386 à 1395. — M. de Portament dit D. Jean de Zas prieur
de 1396 à 1410. —

D. Tydemannus Grauwert. —

Profes de Guestridenburg vers 1370 peu après prius de Liège
de la maison de profession de Bruges et enfin l^{er} prius cur d'Ultras
1391-1398. — « cumque statum utriusque novae plantationis probe
reviderat, sibi solie & acaturus solitudinem, repetit, ubi satis diu
durioribus poenitentiae cartusianae exercitiis addidit vixit; cum
interim, aliquod breve tempus domum Sylvae S^{ti} Martini ad incitas
reductam, meliorem in locum restituisset. Denique ad Ultrajectinam
cartusiam, rediit, ubi alteram, unitatem professionem, breviter ex-
pavit. » mort à Monichusen le 6 oct. 1415. — Amalats III. 351-362
note

Notre Annaliste aurait bien pu nous dire à quel moment précis
D. Lydemann fut prieur du Bois St. Martin pendant ce temps. C'est
évidemment après 1398. - Noter que depuis 1391 Le Bois St. Martin
suivait le pape d'Arignon, tant et que D. Lydemann était leur
-baniste. - Avant la réunion de l'ordre en 1410, a-t-il pu être
prieur du Bois St. Martin? - Ou bien ne l'est-il devenu
qu'après 1410? -

1404 -

D. Joannes Zas. - 90

ch. 1404. Domini Sylvae St. Martini proficimus in prioratu D. Jo-
-annem Saxo, Rectoris, dicti D. - Et ce D. Lydemann ou un autre
qui a interrompu son priorat commencé en 1396. -

ch. 1408 et 1409. Prieur D. Sylvae St. Martini non fit mra.

ch. 1411. Prieur D. Sylvae St. Martini non fit mra, et est nommé commissaire
de la province de Picardie éloigné jusqu'en 1414. ch. 1412. 1413 Prieur
D. Sylvae St. Martini non fit mra. Au chapitre de 1414 Prieur Sylvae St.
Martini est 5^e définitif. Prieur D. Sylvae St. Martini non fit mra,
et il sera 6^e commissaire. - D'après M. de Portemout serait
prieur de 1410 à 1417 D. Ernard Van Huyssen. - Le docteur fort jeune,
jeune prieur, que nous retrouverons plus loin, ait été commis-
sairer de 1411 à 1414. - Il me semble que cela convient mieux
à D. Jean Zas qui n'est mort qu'à la fin de 1427 ou au
commencement de 1428.

ch. 1428. obit. D. Joannes dictus Zas datem prior D. Sylvae
St. Martini. -

(1412 A.M.) 1411, 28 Mars. - Lettre de Jean Duc de Bourgogne

« Jehan, Duc de Bourgogne, conte de Flandres, d'Artois et de Bourgne
Palatin, seigneur de Salins et de Malines, a nos amez et seaulx
les gens de nostre conseil faisant résidence en nostre chambre de Flandres
ordonnés à gard, salut et dilaction. Receus avons humble supplica-
-tion de nos lieuz amez en Dieu, les prieur et convent de Chartreuse
situez

situés en la paroisse de saint Martin l'ensez les nostre ville de Gran-
mont, contenant que comme par nostre . . . seigneur et ayeul
le conte Loys, que dieux absolle, aint octroyé et donné grace et licen-
ce ausdits supplians ou à leurs prédecessours d'acquies en heritaige
en terres, cens et autres rentes, en aptes lieux et arrières lieux, jusques
au nombre de cinq cens livres parisis de nostre monnoie de Flandres,
à les tenir et posséder perpetuellement sans estre contrainct de les
mettre hors de leurs mains, par ce toutte fois qu'ilz paieront les
rentes yssans d'icelles terres, et que pour les droitures du seigneur et
d'iceulz qui ledit heritaige tenoient gisant et assis pour de assigner
un homme mortel, comme plus aplain ilz dient apparoir par la
teneur d'icelles lettres; et à ceste cause et teltre et autrement que
ment ledit supplians et leurs prédecessours aient acquis plusieurs
rentes et terres rentes en divers lieux et paroisses en nostre pays
et conte d'Alot, et ont paie et paient annuellement les rentes yssans
d'icelles, et assigné pour les droitures paier un homme mortel, comme
dit est, sans paier ou supporter quelque autre charge d'aides, subven-
cions, tailles ne autres exacions quelzconques; ce non depuis
XXXVI (36) ans ou environ que ladite eglise, tant par les commociens
et rebellions, qui ont esté depuis ledit temps ou dit pays comme pour
la povreté d'icelle maison, qui estoit plus avaut chargié de rentes
viagers par un quelle maniere de revenus: Pourquoy il ny a eulx
plus dudit temps que un moins ou deux residents ou dit lieu, et par
long temps ny ont nulz moines, mais fut ladite maison et les biens
d'icelle et mains de gens layz, qui la gouvernoient à leur plaisir,
tellement que ycelle eglise estoit et encoras est grandement desolée
de supports et de biens: et qui plus est aucuns voisins d'icelle eglise se
sont depuis ledit temps efforcés et encoras efforent de leur volenté
desordonnée et contre raison de faire contribuer les terres d'icelz sup-
plians, acquies comme dit est, es aides, subventions et autres charges
qui leur surviennent à paier; et ont imposé et taxé les censures
d'icelles terres à cause d'icelles terres en certains hommes de d'anciens
grands

NB.

grandement au préjudice de ladite église, en voulant asservir les dites
terres et biens contre la teneur dudit otroy ou amortissement, et
aussi contre la generale coutume usée et maintenant en ladite
conté d'Alot, la ou les questions s'ordent, laquelle coutume est que tou-
tes charges, aides et subventions qui leur surviennent a payer, soit pour
le Prince du pays ou autrement, sont imposées, levées et percées sur
les personnes et non sur les terres, se ce n'est que les terres especial-
ment soient à ce obligées. Et combien que par la grace nostre seigneur
et le bon ayde de plusieurs bonnes et devotes personnes qui ont aidé
à relever ladite maison par leurs bienfaiz et aumosnes, elle soit
taillée de ce d'ordon brieu temps remise sur. Toutefois se il n'estoit
pource et remedié es choses dessus dites, elle pourroit revenir et enche-
oir en povreté, qui seroit le retardement du service divin et un grand
préjudice et domage d'icelle supplians, si comme ils dient requerans
humblement que attendu ce que dit est, et que ladite église est assise sous
moien de nousz nostre juridicion et seigneurie, mesmement que telz
exercicions et exploiz fait ou temps d'icelles rebellions et seclusions ne
peuvent ne donnant par droit ne de raison induire possession contre la
droit de ladite église et teneur dudit otroy ou amortissement; sur
ce nostre provision pour ce est il que nous, les choses dessus dites conside-
rées, vous mandons et obmettons par ces présentes, que se appellez vous
qui seront a appeler, il vous appartient de vous en ces choses dessus dites,
vous faites les dessus nommez supplians joir et user paisiblement des
choses dessus dites: en faisant au surplus entre les parties, en cas de
debat et d'opposition, sur tout bon et brieu accomplissement de justice;
car ainsi en favorant mesmement dudit service divin nous plaist et
la voulons estre fait: non obstant quelz conques lettres subreptices
impetrées ou a impetrier a ce contraires. Donné à Paris le XXVIII
(28) jour de Mars, l'an de grace mil quatrecent et unze, avant Pasques,
(an. H. n. 1412, 28 Mars). — Par Monseigneur le Duc à la relation du
conseil auquel vous estes. « Galabod & H », original parchemin
n. 2869 au catalogue Portmann.

- 1417? - D. Goswinus de Becka (Van der Beka)

« Ante ordinis ingressum, fuit canonicus contrahensis ac juris utriusque doctor perquam eximius; habitum suscepit in curia S. Martini, ubi et vota nunciavit monastica; tutor d'ali' referunt eum, fuisse profectum, domus Gandavensis, quod videtur intelligi, de secunda professione facta juxta seculi illius morem. Primo priorem, agit in curia Gandavensi ab anno 1417, et anno 1418 visitatorem (convitatorem) provincie; tandem domus S. Martini, Tornaci ac D'isconis administravit. Vir magnam virtutum, et ordinis zelator, sapientia, auctoritate ac vita innocentia memorabilis; et ut videtur rutilans admodum comitatus

« inter doctores doctior, inquit Bostius, inter sapientes sapientior, inter optimos melior, inter maximos major. Erat quippe prole eloquii divinitus a Wangali, angelus pacis, amicus sponsi, religionum gloria, columna veri, felicitas plebis, oculus caeci, lingua muti, pes claudis, rostrum terrae, patriae lumen, turpe quidem putaret ab instituto majorum recedere, avitae paternaeque virtutis haeres, nihil habens non magnificentum, non splendentum, non excelsum. » fatiis fungitur anno 1429, scilicet 26. Maii. Prostat Bostius, agunt honorifice de Goswino Dorla, Das (lib. VIII. cap. 36. pag. 463-64), hitor (Vita cart. lib. 2. tract. 3. cap. VIII. p. 592) Petrus (Vill. cart. pag. 108), Valerius Andreas, Swartius, Landreus et Arnoldus Raikius. 4. Ephem. II. 146. - S'aulement j'ai cite Bostius d'après Bostius lui-même. - Il semble bien d'après les Ephem. et la liste des visiteurs de l'entonia faite par de Wal, que D. Goswin étant prieur de Gand fut convitateur de 1418 à 1419, et il n'y a que la carte du chapitre qui puisse donner ce renseignement, la carte de 1418 me manque. - Il a été prieur de Bois St. Martin après l'avoir été à Gand, comme disent les Ephem. ce ne peut être que de 1419 à 1420, ensuite de Louvain? 1420-1423, et de Dijon 1423-1424, son successeur à Dijon est installé le 21 août 1424. - N'aurait-il pu être prieur de Bois St. Martin avant d'aller à Gand en 1417? -

Bostius (cap. XIX. p. 29-30) dit de lui comme écrit au n. ... condit autem prostat

propter cetera, scientiae juris canonici, theologicaeque sapientiae com-
mendationes parquam insignes, opuscula aliquot doctrinam multi-
tam, et rarioram, prae respicitatem, scientia, sed et sermones complures
luminis ac decoris plenos. Epistolas quoque multas affirma salute-
ria sonantes, haec namque scientiarum, Dominus dederat ei linguam
eruditam, et infunderet ei abundantem spiritum sapientiae et intellec-
tus, ut esset inter doctores doctus etc... non plus haec. — « Molinier, dans
son catalogue des manuscrits de la bibliothèque Mazarine, tom. I. p.
299-301, N^o 658. (1074) décrit un manuscrit exécuté en partie en 1411
que son Gormin donna à la chartreuse de Gerardberg (sic). La partie écrite
en 1411, renferme la vie et les œuvres de Jean Climacque; plus tard,
on y ajouta un traité « De septem gradibus perfectionis christianae »
et une homélie « De rebus hydris » qui, probablement sont l'œuvre de
D. Gormin. » note de D. Stanislas Bataille. Hist. eccl. ch. de Dijon II. 68-69.

ch. 1416. Prieur de Sylva de St. Martin non fit mita. ch. 1417. Prieur de Sylva de St. Martin
non fit mita, et committitur visitatoribus quod visitent domum, illam
cum potestate providendi. — La même chose est dite à Gant. — Mais
on ignore ce qu'on fit les visiteurs. —

ch. 1430. obiit. D. Gorminus de Bucha ademprior de prope Lanacum,
vicini de Divionis. — (Mort à Dijon 24 Mai 1429. Il y avait la peste). —

— 1421. — D. Godscalcus Beronius (de Seron)

de Antropia, prof. de Leodi^o « qui anno 1418 fuit prior Sylva »
dit un catalogue des prieurs de Liège. ch. 1420. Prieur de Sylva de St. Martin
non fit mita. ch. 1421. Prieur Sylva de St. Martin (D. Godscalcus, ajouta D. Jos.
caput) ad manum magnam instantiam fit mita, et committitur
visitatoribus provisionem dicit domus. — D. Godscalcus fut ensuite
prieur de Liège 1425-1427, de Liège 1428-1430... et 2^e de Liège
1434-1439, 16 oct. sa mort. —

ch. 1440. obiit D. Godscalcus qui fuit prior in domibus Sylva de St. Mar-
tini, 1^{er} Joannis in Zelken, et 2^o. Apostolorum prope Leodi^o.

1421-1427. — D. Gerardus de Schiedam
Prior de la chartreuse de Liège, fut d'abord prior d'Amsterdam,
de Gertruidenberg, de Bois-St. Martin 1421-27, de Liège 1427-1434 et
de Bois-St. Martin 1436-1442, 14 oct. — ut videlicet infra —
ch. 1422. 1423. Priori S. Sylvae S. Martini non sit nra. ch. 1424. Priori S.
Sylvae S. Martini non sit nra; et concedimus quod D. Jacobus de Maissa
possit in dicta domo S. Martini profiteri. ch. 1425. 1426. 1427. Priori S.
Sylvae S. Martini non sit nra. —

1427-1436. — D. Everard Van Huyssen. —
ch. 1428. 1429. Priori S. Sylvae S. Martini non sit nra. ch. 1431. Priori S.
Sylvae S. Martini non sit nra; et de licentia quam petit respondetur tibi
ad partem. — ch. 1432 (1433 manque) Priori S. Sylvae S. Martini non sit nra.
ch. 1434. Priori S. Sylvae S. Martini non sit nra; et de his quae petit respon-
detur tibi in scedula, quam misit; et quia domus visitanda in
proximo est, et prior petit absolute non, instantur, faciant visita-
tores sicut eis videlicet. ch. 1435. Priori S. Sylvae S. Martini non sit nra.
ch. 1436. Priori S. Sylvae S. Martini (D. Everardo ab Huyssens, ajoute D. Th. caput) sit
nra, et proficiemus in priorem ejusdem D. Gerardum de Schiedam (sic) mag-
achum, professum, proficiemus. — D. Everard fut nommé prior de Bruges
au chapitre de 1439 et y est mort en charge en ch. 1441. —

Une chronique de Gand dit de lui: « D. Everardus de Hammone obiit
anno 1441 existens prior domus Brugensis. Anno enim 1439, ut patet
in charta, absolute fuit ab officio prioratus S. Sylvae S. Martini,
(fut abbou de S. Martin par ch. 1436) et in priorem Brugentem ordinatus.
Certum est quod fuerit hic professus, sed alium est Everardum de Hays,
sen magro: Everardus ab Hays qui hic extitit prior anno 1398, d'ailleurs
est, quia tantum unus Everardus scriptus est in officio mentis et hoc
in

in loco . . . La carte de 1439 ledit en effet profès de Gand. Dans la
liste des religieux de Gand il y a « D. Everardus de Husem, prior 3^e kal.
Aprilis » (mort le 30 Mars) & n'y a pas d'autre Everard.

ch. 1441, obiit. D. Gerardus de Hammone 1^o prior 9^o Idus Martini et ultimo J. Brugis. —

1436 - 1442, 14 oct. — D. Gerardus de Schiedam. —

Le memo. qui a été plus haut priour de 1421 à 1427. —

ch. 1438, 1439, 1440, 1441 et 1442. Prior 9^o Idus Martini non fit mica.

Le catalogue des priours de Liège dit de lui : « . . . (suit) 5^e Idus, prior 9^o Idus, ubi obiit et est sepultus in choro sub lectorio anno 1442, die calidæ. » — Les Ephém. III. 539 « . . . ad motus regimini Tomorum Hollandiae, Leodiæ et Sylvæ S^{ti} Martini, tandem, & ita cursum ab solvit anno 1442, die 14 oct. sepultus jacet in choro Sylvæ S^{ti} Martini sub lectorio. Ita testatur in collectanis D. Petrus de Wal, profectus car-tusiae Brusellensis. » — Voici cependant ce que dit la carte de 1463.

ch. 1443, obiit. D. Gerardus de Schiedam prior 9^o Hollandiae, qui fuit prior Tomorum, Leodiæ et Sylvæ S^{ti} Martini. — Ita. Et ce n'est pas de la carte. — Après la chap. de 1442 aurait-il été nommé priour de Hollande par les visiteurs, et serait-il mort au Bois S^{ti} Martin, avant de revenir à son poste ?

1442 - 1444-5. — D. Gilmannus de Darentia. —

ch. 1443. Prior 9^o Sylvæ S^{ti} Martini non fit mica. — ch. 1444. Prior 9^o Sylvæ S^{ti} Martini non fit mica. Et D. Gerardus de Percontan, ibidem hospes revertatur ad domum, trajecti suae professionis, et de cetero se religiose habet ne deterius aliquid sibi contingat. — il y a dit dans la carte de 1443. (In 9^o trajecti) et D. Gerardus Markoedae, monachus dictae de trajecti, tanquam turbator pacis, vadat ad hospitandum ad domum Sylvæ S^{ti} Martini, sub disciplina ordinis generali, pro cuius expensis domus trajecti

Trajecti solvat 20 florinos annuatim, dictae domus Sylvae. —

ch. 1445. obiit. v. Hilmannus de Dav extra prior D. Sylvae ^{St. Martini}

1444 - 1449, ¹⁴⁴⁹ ~~1449~~ Sept. — D. Arnoldus Vastaert de Helmont, profès d'Anders. — ch. 1445. 1446. Prieur d. Sylvae ^{St. Martini} non fit nra. ch. 1447. Prieur d. Sylvae ^{St. Martini} non fit nra. (In d. Monichusen) et v. Henricus Barbier propter certas causas nobis notas, sub expensis d. predictae vadat ad hospitandum ad domum Sylvae ^{St. Martini} ad ordinis voluntatem, on peut résumer si ce v. Henri est venu au Bois. St. Martin, car au chapitre suivant 1448 il est à Utrecht et est renvoyé à Monichusen, sa maison de profession. — ch. 1448. Prieur d. Sylvae ^{St. Martini} non fit nra. —

Le prieur d'Anders est mort le 11 janvier 1449, v. Arnold fut peu après élu prieur de la maison de profession jusqu'à sa mort, 21 Dec. 1465. —

ch. 1466. obiit. v. Arnoldus prior d. ^{St. Catharinae} prope Antwerpian, qui longo tempore pro curavit facta capituli generalis et domus curatutice, qui alias fuit prior d. Sylvae ^{St. Martini}, hactenus par tot. ord. plen. cum prolt. monach. obiit 21 Dec. — Le nec. d. Utrecht à an 21 Dec. et Arnoldus de Helmont prior d. Antwerpiae. —

Une notice en flamand sur Anders l'appelle « Arnoldus Cuperus Van Helmont » M. de Portemout dit « Arnold Vastaert, alias Van Helmont »

Il y a tout son priorat une citation d'un conservateur contre les envahisseurs des biens de la chartreuse. Disons le plus brièvement possible ce que contient un acte semblable qui remplit un grand parchemin. — Par bulle du 6 février 1356, Innocent VI avait nommé conservateurs des privilèges de l'ordre des Chartreux l'archevêque de Mayence, l'évêque d'Utrecht et le doyen de St. Léonin de Cologne, avec pouvoir de subdéléguer. Le 28 juin 1466, le doyen de St. Léonin, Jean. subdélégua les abbés de St. Martin de Courmai, de St. Gertrude de Louvain, et le doyen de St. Paul de ^{St. Paul de Louvain} et vint de

la raison de cette subdélégation « Pro parte in X^{to} nobis dilectorum
prioris et conventus domus silve sancti Martini prope Geraldimontem,
ordinis cartusianis, Cameracensis diocesis, gravi ad nos deductum est
querela quod nonnullae utriusque sexus persone, Dei timore postposito,
multimodis ab ipsis inferioribus non formidant injurias tam in possessionibus
eorum quam in redditibus et obsequiis ac aliis quibuslibet molestiis, in
vexacionibus... »

Alors le 14 oct. 1467. Une de ces trois subdélégations commence ainsi
la lettre : « Petrus de Molentino, legum doctor, decanus ecclesie sancti
Pauli Leodiensis, conservator et juratus jurium, rerum etc. de chartreuse
donne la lettre au doyen de St. Bavon qui la délègue, la bulle
d'Innocent VI y est rapportée, puis il continue... » Universis et singulis
abbatibus, prioribus, prepositis, decanis cathedralium et collegiarum,
ecclesiarum, canonicis, curatis et non curatis, presbiteris, clericis, nota-
riis et tabellionibus publicis quibuscumque per civitates et dioceses Leo-
densis, Cameracensis, Tornacensis et alias ubilibet constitutis, ad quam vel
quas presentes nostre littere pervenerint, salutem in domino et nostris
ymmo veris apostolicis mandatis presentibus firmiter obediatis. Nota-
vimus quod pro parte religiosorum virorum domus prioris et con-
ventus monasterii sancte domus silve s^{cti} Martini prope Geraldimontem,
auctore dicti ordinis, nobis expositum fuit gravi cum querela, quod licet
auctoritate prioris et conventus prescripte domus ab omnibus molestiis,
parturicionibus et injuriis immunes sint et liberi, ac suis bonis, rebus,
juribus et privilegiis pacifice uti, frui et gaudere debent: Nichilomi-
nus tamen nonnullae ecclesiasticae civium et secularium persone, tam
publicae quam private, auctoritate priorum et conventuum, in dictis suis
bonis, rebus, juribus, jurisdictionibus et privilegiis perturbant, moles-
tias inferunt ac eidem, notorie injuriantur, sicut se facere jactant et
comminantur. Fuimus ob hoc requisiti ab eisdem, sicut super his de
oportuno remedio providere dignaremur; Et propter vobis et vestrum
cuiuslibet qui super hoc a latere presentium fuerint requisiti, sicut alter
restant.

27
vostreum fuerit requisitus; Ita quod in his exequendis unus vestrum alium
non expectet, nec unus pro alio se excuset, in virtute sancte obediencie
distincte precipiendo mandamus: Quatinus utat peremptoria lecti
coram nobis in domo claustrali habitacionis nostre, sita infra im-
munitatem claustrum dicti ecclesie sancti Pauli leodicensis ad certos dies
et horam compertatos ad voluntatem laterum presentium, quoscum-
que utriusque sexus, conditionis, vel etatis, tam clericos quam
laicos, cuiuscumque status, ordinis vel dignitatis extiterint, per-
eundem vobis expressa causa et nomine singularitatem intimandos, qui prefatis
presbi et conventui, domibus, familiaribus et colonis eorum, et ceteris
eidem religiosis atinentibus occasione quorumcumque bonorum,
ab eisdem, et anteorum, in iudicibus, rebus, bonis, privi legibus ac iurisdic-
tionibus, seu alias quomolibet violenciam, injuriam, dampnum,
molestiam seu vexacionem inferre presumpserint, vel alios quoscumque
eos contra predictos domos presbiterii et conventus domus sancti
Martini actores, ad respondendum de iusticia super violencis, injuriis,
dampnis, vexacionibus et molestiis quibuscumque: Et ut tunc
alterius coram nobis procedendum, ut jus eius diem vestre citationis
huiusmodi, et quod in premissis feceritis una cum die et hora execu-
cionis presentium nobis fideliter et liquida rescribatur: presentibus
tamen preter biennium data eorumdem minime valituris: Datum
Leodi sub sigillo nostro ad causas, Anno a Nativitate Domini 1467,
mensis octobris die xxviii quarta (14). 97 - Cette citation se trouve
à 15 lignes sous le parchemin qui en a eu tout 70

1449-1473, 17 Sept. - D. Joannes Van den Hacke,
Profès de la maison élu après le départ de D. Arnold, et avant
le chapitre general de 1449. - ch. 1449, Prior de Sylva Ste Martini
non fit nea. ch. 1450. 1451. 1452. 1453. 1454. 1455. 1456. 1457. 1458. 1459. 1460. 1461.
1462. 1463. 1464. 1465. 1466. 1467. 1468. 1469. 1470. 1471. 1472. 1473. Prior de Sylva Ste
Martini non fit nea. D. Jean est mort en charge le 17 sept. 1473.
ch. 1474. obit D. Joannes Van den Hacke prior de Sylva Ste Martini.
Rab.

habent amicos. perpet. per tot. ord. sub 17 sept. — Le mardi 7. Ulbricht
a aussi au 17 sept. « obit. D. Johannes Van der Heek, prior de Silve St. Martini
1459, 15 Juin. — Walterus abbas de Ste Gertrude de Louvain, ord. S. Aug.
subdélégé conservateur, par lettre du 26 nov. 1456 de Thierry de
Doria Roy de St. Evreux de Cologne; — c'est une qui font tort
aux chartes du Bois St. Martin à comparaitre devant son tribunal.
Longues lettres semblables à celle citée, plus haut. —

1460, 13 Nov. — Protestation du Prieur contre le paiement de 3
deniers accordés au duc de Bourgogne;
« In nomine Domini, Amen, Presentis instrumenti serie cunctis lectis
lentes patet et sit notum, Quod Anno ab incarnatione ejusdem mille
simo. quadringentesimo sexagesimo (1460), Indictione nona, mensis
novembris die tertiadecima (13 nov.), hora diei circiter decima,
pontificatus sanctissimi in Xp̄isto patris et dñi dñi P̄i, divine provid.
encia Pape secundi anno tercio: In mai notarii publici ac testium
infrascriptorum ad hoc vocatorum, specialiter et rogatorum, presentia,
comparuerunt personaliter constituti venerabilis et circumspecti viri
et domini Adrianus de Huesinghen, sacanus christianitatis generali.
montis, ex una: et frater Johannes Vandem Hecke, prior domus
silve sancti Martini prope Geraldimontem, ordinis cartusienis, com.
aracensis diocesis, partibus, ex altera. Qui quidam dominus Adrianus
verbalis asseruit et litteris monstravit se executores constitutum
a veneranda circumspectionis viro et domino magistro Paulo de Rota
collectore trium decimarum Illustrissimo principi et dño dño dñi
Burgundia etc. per clarum prope in Flandria dñum a summo Pon.
tificis concessorem, in quibus tribus decimis idem dominus
Adrianus petat ab eodem dño priore sibi solvi quadraginta octo
(48) libras parisienses, et alias octo similes libras pro septem
collectoris, in quibus dicta domus silve, cui preerat, taxata
erat. Cujus petitionem et monitionem predictus prior cum audisset
Respondit (respondit) et dicit ordini cartusienis per litteras sedis aposto.
lice esse indultum, ut ad exhibendas aliquas provisiones leg.
atis et nunciis dicte sedis, etiam si hujusmodi legati essent de latere
aut

aut ad prestanda quævis subsidia seu exactiones quocumque nomine
censerentur, quibus eumque personis minime ^{exactionibus} tenerentur, nec per
litteras dictæ sedis ad id compelli posset, sciam, si specialiter ipse
litteræ se extenderent ad exemptos: Nisi de predicto ordine et hu-
jusmodi indulto plenam et expressam, ac de verbo ad verbum, fac-
erent mentionem; Et nisi sciam, in hujusmodi litteris dictæ
sedis expressa fuerint nominatim, omnia monasteria ordinis supra-
dicti, sub quavis forma vel expressione verborum essent confecta
ipsa litteræ tunc concessæ, vel pro tempore concedendæ. Quibus
litteris apostolicis et privilegiis ordini cartusiani sic generaliter
concessis, prefatus illustrissimus princeps et dñs dñs dux Burgundie
datus, plane informatus, volens ut illa labata persistere, in fav-
orem predicti ordinis pro se et suis successoribus eidem, plenam
contentum adhibuit, ac per patentes suas litteras, cum matura
reliberatione sui consilii, declaravit ac reverit; preterea octo
domos antedicti ordinis in eisdem, suis litteris nominatim expressas
inter quas ipsa domus Silva predicta una nominatur, immu-
nes haberi et exemptas ab omnibus impositionibus, subsidis
et exactionibus, quocumque nomine censerentur, seu a quibusvis
solverentur; districtius omnes sui officarios semper requis-
itis mandando, quatinus de præmissis libertatibus antedictis
octo domos gaudere procurarent; Injuriosos ac contrarios volentes
portiter cohercerent, et finaliter que injuriosorum machinatione
violata invenerint, ad primitivam libertatem clariter collapsa
reformerent. His igitur libertatibus, privilegiis et exemptionibus
per dictam priorem, et verocis oraculo, et prefatus, allegatis,
litterisque authenticis dampis confectis prefato domino Adriano
ostensis, et per eundem litteris quibus juxta eundem prior triam præ-
dictarum, decimanam, solitariam, declinare confectis, eandem
facere penitus recusabat, nisi eundem dominus Adrianus apo-
stolicas litteras de novo concessas ad solvendum antedictum ordinem
obligatas, ut præmissum est, ostenderet. Quod quidem dictus dominus

Dominus Adrianus facere non volens, statim, vigore iustitiam manu
Dati nomine prefati illustr^{mi} principis, ut asseruit, a magistro
Paulo de Nota tibi directi, pro solutione dictarum, trium decim.
arum, ac expensarum, pro collectorum, dampnet factarum,
cum iustitia seculari fecit arrestari, capi et abduci aquos coloni
prefate domus silve, supradictis indultis, exemptionibus et
privilegiis obtemperare nolens. Cum, hoc idem, dñs prior cerneret
ac prefata privilegia in hac parte nullatenus sibi tunc suffra-
gari posse perperaret, sed aut omninodis solveret, acit multarum
expensarum, periculo se exponeret: Injuriam temporari ac predictorum
reorum, privilegiorum anervationem, virtute quorum, cuam de
quacunque impositione, presta aut exima domus silve pre-
fata, usque in presentiarum, et dicit, nunquam, aliquid solvit,
graviter dolens, compulsus et coactus, ad majores expensas vi-
tandas et recationes redimentas, prefati coloni aquos ab arre-
tamento liberavit, solvant pro tribus aut dicitur de imis quadraginta
octo libras parisienses et pro collectore alias octo similes libras,
sub protestatione tamen injurie tam palam, tibi inde facte, reser-
vans tibi et posteris tuis juris protectionem, et habendam, trium
decimarum, solutionem, ab eo sic, ac prefatus, invite factam,
oportuno in tempore a iudice competentis iudicare refer-
mantam; super qua injuria protestatione et juris protectione
ac omnibus aliis premittis supradictis dñs prior instantes petit a me
notario publico subscripto sibi fieri, confici et tradi publicum in-
strumentum, vel publica instrumenta, unum vel plura ad mani-
man prefate domus sue; ut ad obviandum, illis, si qui forent qui huj-
usmodi exactionem, et solutionem, tanquam justam, et ab eo non
asputam, in registris scriptura ministerio phanzac vellent.

Acta fuerunt hac ante portam cartierensis prefate domus silve, Anno
1611, die, hora et pontificatu quibus supra: Presentibus
ibidem discretis et honestis viris Stephano Boxorens clerico, Livino
Van Nijnsbrugge, alias Van Calenberghe, Johanne de Biscoop, laico

laicus cameracensis dyocesis, testibus ad premissa vocatis specialiter
et rogatis. — Ut ego Hannicus Mathie presbiter cameracensis
dyocesis publicis imperiali auctoritate notarius etc. . . formule habi-
tudine... vidi, scivi et audiui; pro hoc present publicum instrumentum
exinde confectum, manu alterius fideliter scriptum, signo meo solito
et contexto signavi in fidem, et testimonium premissorum requisitus
et rogatus. — Original, parchemin. n° 2856 du catalogue de l'ill. Portant
c'est un petit incident de la vie d'autrefois. — Rien ne dit de la protesta-
tion du pape a servi à quelque chose. —

1473 - 1497. — D. Petrus Blanchart (Blanchaert).
Profès de la maison, élu après la mort de D. Jean. —
An. 1474. Prieur de l'église St. Martini non fit mita. —
Ch. 1479. 9t fr. N. . . couverts (St. Amsterdam) v adat hospitatum ad do-
mum d'icor St. Martini, alioquin v adat incarcerationis in domo jelan-
dica. Similitur fr. N. couverts de l'église St. Martini v adat hospitatum
ad domum Amsterdam sub poena carceris. — extraits de D. Chauvet et
de extraits de D. Chauvet et de D. Joseph capus n'ont pas autre chose. —
1480, 17 Janvier Theodorus abbé de St. Gertrude de Louvain, ord. St. Aug
conservateur subdélégué par l'évêque de Grenoble, eut la lettre
du 15 mai 1479, (l'évêque de Grenoble donne la bulle de Martin
V. (1468, 31 Aug) le nommant conservateur), donc l'abbé de St. Gertrude
ainsi subdélégué eut les chartes des biens des chartres
de Bois St. Marten à comparer aux autres. — Document
semblable aux deux déjà signalés plus haut, — qui prouvent
que les religieux avaient à se défendre contre les empiétements
des voisins. — D. Pierre est mort en charge, fin 1497.
Ch. 1498. obit. D. Petrus Blanchart prior de l'église St. Martini, con-
sultator provincie Lantoniae. — Avait été nommé conservateur au
chapitre de 1497, quelques mois avant sa mort. —

1497-1505. — D. Ludovicus Overlinck. —
ch. 1505. Prio^r d' Sylva S^te Martini non fit m^{ia}. — Le même chapitre
la nomme comissaire. Mais la même année ou au com-
-mencement de l'année suivante. —
ch. 1506. obit D. Ludovicus Overline (c'est Overlinck) prio^r d' Sylva
S^te Martini, comissarius provincie Cantoniae. — M^r de Portenout
mat^r 1497-98. D. Louis Overlinck. — 1498-99. D. Pierre Wintar. —
1499-1506, Louis Ermaut 77 Louis Overlinck et Louis Ermaut est
le même personnage. — Absolument rien n'indique que D. Pierre
de Wintar ait partagé le priorat de D. Louis Overlinck en
deux. — Souvent les étrangers confondent priors et pro-
-cur.

1505 — D. Petrus de Wintar. —
Priors de la maison qui a été élu après la mort de D. Louis.
car le chapitre de 1506 a « Prio^r d' Sylva S^te Martini non fit m^{ia}.
ch. 1507. 1508. 1509. 1510 Prio^r d' Sylva S^te Martini non fit m^{ia}.
J'ignore combien de temps D. Pierre est resté en charge; proba-
-blement peu de temps. —
ch. 1512. obit D. Petrus Hieronimus monachus prof^{us} d' Sylva S^te
Martini, qui alias fuit prior, vicarius et procurator ipsius S^te

— 1530. — D. Michael Diericks. —
Priors de la maison élu après D. Pierre. — ch. 1511. Prio^r d'
Sylva S^te Martini non fit m^{ia}; et expulsionem, Johannem Cooly
donate ab ordine per visitatorem factam, ratificamus et
approbamus. ch. 1512. Prio^r d' Sylva S^te Martini non fit m^{ia}.
ch. 1513. Prio^r d' Sylva S^te Martini non fit m^{ia}. ch. 1517 Prio^r d' Sylva S^te

St^e Martini non fit nra. Et v. Joannes de Dinanto ibidem, hospes
habet patientiam in petitione nra. — Le même chapitre de
1517. nomme le priour comitand. ch. 1518. Prio^r J. Silva St^e Martini
non fit nra. Et de lui que petit v. Joannes de Dinanto quo ad rem
sionem ad domum professionis sue, visitator principalis provide-
bit in visitatione futura. — Le priour ceste vtre comitand, nuy,
il fut cependant faire une enquête à gent avec la nouveau comitand,
le priour de Die, car la ch. de 1519 a // Et v^{ra} informations (in 9^o gen.
davi) priour, domorum, visitandis et Silva St^e Martini de inobedi-
entia et minus pacifica conversatione v. Joannis vicaria, profes-
sarius J. et. envoyé à Zurich. — ch. 1519. 1520. 1521. Prio^r J. Silva
St^e Martini non fit nra. ch. 1522. Prio^r J. Silva St^e Martini non fit
nra. Le même chapitre la nomme 1^{er} visitand. Le visitand de l'autour
v. Guillaume Bilacx, avait été du général de l'ordre et le com-
visitand, priour de Die et est mort le 7 Aug. 1521. — ch. 1523. 1524.
1525. 1526. Prio^r J. Silva St^e Martini non fit nra. ch. 1527. Prio^r
J. Silva St^e Martini non fit nra. Et v. Daniel de Alvarado, ibidem,
ad ordinis voluntatem, hospes, tanquam, faterius sigillorum visi-
tatorum, provincia sit in disciplina generali criminorum ad
ordinis voluntatem. (In 9^o lectu) et visitandus et examinet
et definit illa que v. Daniel de Alvarado, quidem, J. profes-
sarius objicere valit. Le priour ceste vtre visitand. Il a été
comitand 1517-1518 et visitand 1522-1527. — ch. 1528. Prio^r J.
Silva St^e Martini non fit nra; et v. Daniel, ibidem, hospitan-
tem, ad relationem visitandis, disciplina in qua est relatandus
ch. 1529. 1530. Prio^r J. Silva St^e Martini non fit nra. v. Michael est
mort en charge à la fin de 1530 ou au commencement de 1531.
ch. 1531: obit v. Michael Dierich de Gandavo, priour J. Silva St^e
Martini, alias visitand province Loutonia, in qua hodie est
plan. cum palt. monachatum. —

v. Pierre de Val, dans la liste des visitand, dit de lui: // v. Michael
Dierich

Dierickx, natione Gandavensis, prior silvae S^{ti} Martini. Nic S^{ti} Barthe-
lomei reliquias miraculis claras. Pedit in curiale templo ymagine
Montis reponenda; translulique ex germanico idiomate
Agalma religiosorum, sive Meditationes Dominice Passionis.
Ejus est excessit circa annum 1530. 47 — On trouve en effet
le catalogue de la Bibliothèque de M^{de} de Portomout n^o 2768. « Lettres
des Boergmaestre et échevins de Grammont au roy d'or. la transla-
tion des reliques de S^{ti} Barthelamy, de couvent des chartreux de
Bois S^{ti} Martin à l'église de S^{ti} Barthelamy à Grammont, le juillet
1575, en flamand. Avec le beau schavinal. —

Merotius, pag. 119 dit aussi « translulit a germanico idiomate
Agalma Religiosorum, sive Meditationes Dominice Passionis,
a Guillelmo II. comite Hollandiae conscriptas. Petrus Wal. etc. 47
Raill'ant, orig. Cant. Belgii, scriptores Belgae à la fin; « translulit ser-
mone latine Agalma religiosorum etc. comme Merotius. —

1530-1533. — D. Nicolaus Varenbeka. —

Ch. 1531. Prior S^{ti} silvae S^{ti} Martini non sit mea. (In de Leodii) et v. Adria-
nus ibidem hospes revertatur ad domum professionis suae, silvae S^{ti}
Martini, imperialis de Leodii. — Ch. 1532. Prior S^{ti} silvae S^{ti} Martini non
sit mea; et v. Nicolaus ibidem procurator et professor vadat ad dom-
um monialium S^{tae} Annae, et ibidem, exerceat officium procura-
toris ad ordinis voluntatem. — a d^{te} sus inter preses etc. —

Ch. 1533. Prior S^{ti} silvae S^{ti} Martini non sit mea; et iungimus visitationis
provinciae ut quamprimum commode poterant visitent domum pro-
fessionis, ac examinent litteras conventuales ad capitulum gen-
erale missas, cum debita administratione iustitiae tam in capite
quam in Mambus. et v. Antonius Rosendael ibidem hospes vadat
hospitalem ad domum Monachorum, imperialis domus professionis
suae. — D. Nicolaus est mort en charge la même année ou en com-
mune.

monnement de 1534.

ch. 1534. abbat. D. Nicolaus Oranbacho (sic Varenbæque) prior. S. Silvae
S. Martini. — des Ephem. (II. 499) sicut alii: « Nicolaus Varenbæque
prior Sylvæ S. Martini. Vir castigatissimæ conversationis, morum
probitate clarus, modestia singulari multum, venerabilis, assiduus
in divini officii frequentatione, iunctus a Deo et ab hominibus; cum
gregem sibi committitur, verbo simul et exemplo pasceret, ad meli-
-orem vitam excoctus a christo animarum Pastore circa annum
1533. Et Manuscriptis, — Ita Ephem. ad 16j. l.ii. —

1533 - 1544. — D. Guillelmus de Vogels. —

Profès de la maison élu après la mort de D. Nicolas. —

ch. 1534. Prior S. Silvæ S. Martini non sit vicia, et expulsionem ab ordi-
-ne Petri Wamb, donati ibidem professi, per visitatores sub actu visita-
-tionis factam, ratificamus et approbamus. (In 9. Hollandiæ) et
D. Theodericus de Nardis, monachus ibidem professus, et ad hospita-
-tium ad domum Sylvæ S. Martini ad ordinis voluntatem. —

ch. 1535. Prior S. Silvæ S. Martini non sit vicia. — ch. 1541. (In 9. Sylvæ
S. Martini) Et patres Visitatores invigilant quod dictus prior quantum
poterit studeat redimere certos redditus venditos patribus cellitis
super bonis domus sue. — D. Guillaume est mort en charge fin 1544
ou commencement de 1545. —

ch. 1545. abbat. D. Guillelmus Volucris (Vogelius, J. copus, Valtueris, c. f.)
prior S. Silvæ S. Martini. —

1544 - 1550. — D. Nicolaus (Bover) de Bruyère. —

Profès de la maison, probablement celui qui étant pro curé en
-1532, fut envoyé occuper la même charge chez les Moines de Bru-
-yère. — ch. 1545 (In 9. Sylvæ S. Martini) Et quia minus sufficienter prior
super statu nec domus capitulum generale instruit, sed non injungimus

-mus ut sine dilatione eundem statum, prout voluit statuta, rati-
tatoibus provincie cunctant. - Extraits de D. Chauvet. -

D. Nicolas est mort en charge fin 1556 ou commencement 1557.
ch. 1557. obit. D. Nicolaus Borov prior de Sylva Ste Martini. -

1550 - 1557-8. - D. Laurentius Witembroet (Wittebroet)
ch. 1557. Priori de Sylva Ste Martini non fit nra. - Rien dans les
extraits de D. Chauvet et de D. Fos. capes de 1550 à 1558. - D. Laurent
est mort en charge fin 1557 ou commencement de 1558. -
ch. 1558. obit. D. Laurentius Witembroet prior de Sylva Ste Martini.
N'a donc pu être prior jusqu'à 1562, comme le dit M. de Portemout.
Il n'y a pas non plus de Jean de Wittebroet. -

1557 - 1567-8. - D. Cristandus Serloitus de Cassel.
ch. 1560. Priori de Sylva Ste Martini non fit nra. ch. 1562 (In 9^o capelle)
et fr. Toamas Donatet professor ordinis de cat hospitalium ad domum
Sylva Ste Martini ad ordinis voluntatem. - ch. 1563. 1564. 1565.
Priori de Sylva Ste Martini non fit nra. ch. 1566. Priori de Sylva Ste Mar-
tini non fit nra. et D. Petrus Spithahan et D. Audreas Brauc, ibidem,
professi, malis solito et religiosis se habuunt in spaciamentis
sive pœne privationis eorumdem, et alia arbitranda. -
ch. 1567. Priori de Sylva Ste Martini non fit nra. et D. Symon ibidem,
hospes et vicarius rediit ad domum Gandavi nec professionis et
exerceat ibidem officium procuratoris ad ordinis voluntatem. -
(In 9^o Lyra) et D. Hubertus Kneubant (c'est Knollant, prof et socius
prior de Louvain 1545-1551) hospes ibidem rediit ad domum Sylva Ste
Martini et exerceat ibidem officium vicariatus ad ordinis volunta-
-tam. - D. Cristandus est mort en charge fin 1567 ou commence-
-ment de 1568. -

ch. 1568. obiit. D. Cristandus Castellius prof^{us} et prior ³⁷ S^{te} Sylvae
Martinus. —

1567 - 1569. — D. Quintinus Buydens. —

Prof^{us} de la maison, élu après la mort de D. Cristandus. —
ch. 1568. Prior S^{te} Sylvae S^{te} Martini non fit nra. S'il n'y avait pas
eu election il y aurait un Rector en 1568. — ch. 1569. Prior S^{te} Sylvae
S^{te} Martini non fit nra. Ut visitatores providerent ut in proxima
visitatione ordinaria domus reformetur, etiam, si necesse sit, absol-
vendo priorem, et de alio idoneo providendo; et sp^{eci}aliamenta limi-
tata et reformentur. Ut D. Julianus, prof^{us} S^{te} Valencemorum,
r^{ad} ad hospitium ad Romam Vallis S^{te} Petri et ibi exerceat officium
vicarii; et D. Benedictus, prof^{us} S^{te} Noviomini, revertatur ad Rom-
am, nra professionis ad ordinis voluntatem. — (In D^o Brunelles) Ut
fr. Johannes, clericus redditus dictae S^{te}, r^{ad} ad hospitium ad Romam
Sylvae S^{te} Martini, et ibi studeat melius quam hactenus conversari
alioquin e^odo providabit. — Je n'en sais si la visite eut lieu à la fin de
1569 ou au commencement de 1570; mais le prieur y fut ré-
posé et un Rector nommé à sa place. — Il sera en core ques-
tion de D. Quintin. —

1569 - 1572-3. — D. Joannes Cornelius (de Loydis)

Prof^{us} de Brunelles, nommé Rector par les visiteurs dans
la visite faite entre les chapitres de 1569 et 1570. —

ch. 1570. Rectorum S^{te} Sylvae S^{te} Martini proficiemus in priorem dictae
domus. — ch. 1571. Prior S^{te} Sylvae S^{te} Martini non fit nra. Et D. Irathin-
us (Joachimum de Carbroot #1579, 22 Jan.) prof^{us} S^{te} Loydis procurato-
rem, per visitatores institutum confirmamus; et fr. Johannes clericus
redditus perseverat in carcere, donec evidenter constiterit de sua
condatione visitatoribus, et servat ordinem in ritualibus. ch. 1572

ch. 1572. Priori d^e Silvae S^ti Martini non fit uia; Cui commendantur abun-
dantius utrumque statum domus, ut profectum, sicuti jam cepit, de
die in diem accipiat. Et V. Hubertus ibidem vicarius (depuis 1567)
revertatur ad domum Lovanii nec professionis, prout petit. Et V.
Quintinus profectus dictae d. exerceat ibidem officium vicarii ad ordinem
voluntatem. (In d^e Lovanii) Et V. Petrus Spalm (?) revertatur ad domum
Silvae S^ti Martini nec professionis, prout petit. Est quoniam à
Bruxellis d'un clerc rentu qui est en prison; est lous d'oute le fr. Jean
qui était bannés précédente au Bois S^t. Martin. - V. Jean est mort
prout entre les chapitres de 1572 et 1573. -

ch. 1573. obiit. V. Joannes (de) Laydis prior d^e Silvae S^ti Martini
profectus domus Brussellae. -

1572 - 1575. - D. Quintinus Buydens. -

ch. 1573. hactorem d^e Silvae S^ti Martini (V. Quintinum Baduin, ajoste V. de
Lapue) profectus in priorem dictae domus, ad humilem, instantiam
conventualium; quem in domo adhortamus quatenus, abjecta
pusillanimitate, ad reformationem, morum, viriliter procedat, et
conventuales studeant humiliter acquiescere monitis sui prioris
et ipsius bona exempla imitari, alioquin ordo providet; et
procurator diligenter invigilet circa mores donatorum. -

ch. 1574. Priori d^e Silvae S^ti Martini non fit uia. V. Quintin est mort en
charge entre les chapitres de 1574 et 1575. -

ch. 1575. obiit. V. Quintinus Baduin prior d^e Silvae S^ti Martini.

1575 - 1584. - D. Hercules Winckel

Profes de Bruxelles qui vit la ruine de la maison au commen-
cement de 1578 ou fin 1577. - Mais c'est probablement plutôt en
avril 1578 que les Gueux s'emparèrent du Bois S^t. Martin et le
réduisirent à la dernière extrémité. Voir ce que dit M^r de Porter
mort

temont. - Ceci arriva au aut le chapitre général de 1578, qui eut lieu
du 28 Avril au 1^{er} Mai. - ch. 1578. Priorum, Sylvae S^{te} Martini com-
-passive et condolentes hortamur ut spem suam collocet in tan-
-to, extrahit de v. charvat et un peu plus loin: 11^{re} et animo condolentes
materiet et adversitatibus personarum, provincie Cantoniae ^{atque} parati
^{omnium} filorum, et quantum in nobis est, omnia consilium, et auxilium
-ium parati sumus illis impendere. Patres etiam provinciarum,
Picardiae, Rheni, Inferioris et Superioris Alemaniae a nobis etiam
rogantes quascumque ad dictarum provinciarum visitationes
et priores contingere necessitate compulsi mittere vel assa-
-dere personas ordinis, omni humanitate recipiant, quod eos
rogamus etiam atque etiam et per viscera misericordiae Dei
nostri obtestamur. - Après le chapitre ^{de 1585} de 1584, D. Hercules fut
transféré au priorat de Bruges, donc Prieur de Bruges 1584-99, de
Bruxelles 1597-99, de Louvain 1599-1608, et 2^e de Bruxelles 1608-
-1610 - Mort à Brast le 5 juillet 1611. - Voir à Bruxelles. -

ch. 1618. obiit D. Hercules Wincelides pres^{er} et alius prior S^{te} Brusse-
-norum, Tomoreny Brugis, Chorani et Sylvae S^{te} Martini ac visitator
provincie Cantoniae, hospes in domo vicestanti, habens sed tot. ord.
-plan. canon. psalt. monach. et miss. de B^e M^e et amic. pres. heb. 5 julii.

1584 - 1597. - D. Egidius Van den Houte. -

ch. 1586. Rectorum S^{te} Sylvae S^{te} Martini (D. Egidium, ajoute D. J. J. Caput)
confirmamur in priorem, et moderatius vehementiam naturae
suae, acquiescent sanis consiliis, ch. 1589. Priorum S^{te} Sylvae S^{te} Martini
hortamur forti animo suam tolerare paupertatem, sitandam
Christi divitiis, si in costantibus eum sequatur, extrahit de v. charvat et
ch. 1590. Priori S^{te} Sylvae S^{te} Martini non sit nica. ch. 1592. Priori S^{te} Sylvae
S^{te} Martini non sit nica. ch. 1593. Priori S^{te} Sylvae S^{te} Martini non sit nica.
(In domo Gandavi) et D. Joannem Navingium in vicarium et D. Joannem
-proletum

40
professum, Silvae S^{ti} Martini in procuratorem, dictae D. confirmamus,
ch. 1594. 1595. 1596. Priori S^{ti} Sylvae S^{ti} Martini non fita. Le chapitre
de 1596 impoza aux maisons de l'antique unctaxe en faveur des
moniales de Bruges; mais le Bois S^{ti} Martin n'est pas parmi les maisons
taxées, ce qui prouve sa pauvreté. Mais voici qui prouve en core
mieux sa grande misère, ch. 1597. Priori S^{ti} Sylvae S^{ti} Martini (v. Reg.
idid) alibi necessario fit nua (est nommé prior de grand); et v. Nicolas
professum de Gandavi, idem, hospes, cat ad domum, sua professionis;
Duo autem monachi et duo Tonati, qui ^(libi. etc.) imperant, cat ad domum
horarii, cujus domus prior administrationem, honorem, dictae
domus committimus, sicut et omnium domorum, destructarum, et
habitatore carentium. — Comme on le voit c'est l'abandon de la
maison, dont l'administration des biens est confié au Prieur de Louvain.

1585, 9 Mars. — Lettre de Philippe II, ordonnant la restitution
des biens de la chartreuse de Bois S^{ti} Martin. —

« Philippe par la grâce de Dieu Roy de Castille, de Leon, Dera-
gon, de Navarre, de Naples, de Sicille, de Maillogne, de Sardaigne
des Isles Indes et terre ferme, de la mer Occéane, Archiduc d'Aut-
riche, Duc de Bourgoigne, de Vothier, de Brabant, de Lembourg,
de Luxembourg, de Geldres et de Milan, Comte de Sarbourg,
de Flandres, d'Artois, de Bourgoigne Palatin des Roymans, de
Hollande, de Zelande, de Namur et de Julphen, et prince de Zvane,
marquis de saint Empire, seigneur de Fise, de Salins, de Ma-
lynes, des cite villes et pays d'Utrecht, d'Ouerimel et Groenin-
ghe, et dominateur en Aye et en Affrique: Au premier nostre
huylliat ou sargbant d'armes sur ce requis, salut.

Receu avons l'humble supplication du couvent des chartreux
de saint Martin les Grandmont, contenant comme durant
ces troubles et alterations les malveillans et rebelles
auroient pillé et saugé leur doistre et maison de tous
ornemens et meubles, qu'ils ont ademarez à très vil prix
à plusieurs personnes, qui les ont encoires en estat, et en autre
sant

sans qu'ilz en recueillent faire restitution selon que par les
lois humaines et divines ilz sont tenus et obligez, au très
grand préjudice et intérêt d'icelle remonstrent et convent,
et plus l'ara si en ce ny est par vous souverainement pourvu
et remedié: Cause pourquoy ilz se sont redirez vers nous
en suppliant très humblement qu'il nous pleust leur accorder
nos lettres patentes de provision et mandement, par lesquelles
soit mandé à tous nos justiciars et officiers de inscontinent
faire rendre et restituer ausdits suppliant tous et quelz con-
ques leurs ornemens, meubles et materiaux, la part qu'ilz
seront trouvez estre repozans par possible information
souffirantes. Pour ce est il que Nous, ce que dessus conti-
ner, Nous mandons en commandant, si mestier est, par ces pres-
entes que si l'un vous apport de ce que dict est aultant que pour
souffrir; En ce cas a la requeste d'icelle suppliant, faictes
expres commandement de par nous, sur certaines et grosses
paines à nous applicables, à tous détenteurs et occupateurs des
ornemens, meubles et materiaux prins et emportez de doistre
et maison d'icelle suppliant: que inscontinent et sans delay
ilz ayent a les rendre et restituer ausdits suppliant, la
part qu'ilz sont ou seront trouvez estre repozans: En les contrain-
gnant a ce par toutes voyes et manieres de contraintes deues
et raisonnables: Et en cas d'opposition, refus ou delay, si l'un
apport comme dessus lesdits commandement, sur peine tenans
jusques au saisissement et deposit d'icelle ornemens, meubles
et materiaux souz la main de justice, non obstant oppo-
sition, appellacion, et sans prejudice d'icelle adjournez lesdits
détenteurs et occupateurs d'icelle meubles, ornemens et mate-
riaux d'icelle et aultres qu'il appartiendra a estre et compa-
roir a certain et competent jour dont requis serez par de-
vant les juges ordinaires d'icelle détenteurs et occupateurs qu'il
appartiendra: pour y dire les causes de leur opposition, refus ou

ou delay respondre, proceder outre et veoir, ordonner comme
de raison. En certiffiant souffraimment audit jour lesdits
juges de ce que f'ait en auzay: Ausquels mandons et com-
-mestons que aux partyes, icelles oytes, ilz f'acent et administ-
-trant bon brief droict et expedition de justice: Car ainsi nous
plait il. Donné en nostre ville et cite de Louvain le mesme
iasme jour du mois de Mars l'an de grace mil cinq cens
octante cinq (1585, 9 Mars) de nosz regnes a l'escriv des Espa-
-gnols, Sicille etc le XXX^e et de Naples le XXXII^e.

Par le Roy en son conseil La Comte. —

Original, parchemin, avec le grand sceau autommagé, n.º 28592u
catal. de la Bibl. de M. A. de Portemout

1597-1598. — D. Arnoldus Havens, Administrateur.

Nous venons de voir que le chapitre général de 1597 envoya à
Louvain les deux peres profés et les deux donnés qui étoient au
Bois St-Martin, et nomma administrateur de ses biens le
prieur de Louvain qui est D. Arnold Havens, profés de Louvain
et prieur 1595-1598, et prieur d'autres maisons, mort prieur
de Gand, 14 Août 1610. — D. Arnold étoit ^{1^{er}} visitour depuis 1596.

Le même chapitre de 1597. renvoie D. Jean Nanningius, nommé
vicair de Gand en 1593, à Liège la maison de profésion pour y
exercer la même charge; et D. Jean profés au Bois St-Martin,
nommé procureur de Gand en 1593 à 1597, et envoyé comme
procureur chez les moniales de Bruges. —

1598-1604. — D. Egidius Vanden Houte. —

An. 1598. Domini Silveo M^{te} Martini restitimus priorem suum D. Egidium
propterea a prioratu Gandavensibus absolutum, quod spetaliqua
restauracionis illius Tomus esse videtur: et propterea curat prior
statum

statim aptari locum pro tribus monachis, proctore, ut ali-
quando, ad formam statuti, simul vivere et divinum officium,
pariter, si non cantando saltim, legendo, persolvere possint.
ch. 1599, Prior D. Sylvae S^{te} Martini non sit uia. Et visitatores provi-
sant dictae domus de alio vicario; et D. Justus professus S^{te}
capellae, ibidem hospes, justis de causis alias per visitatores in-
carceratus, ad domum hanc professionis revertatur, ilique in car-
ceratus propter minationem, fugam, inobedientiam, et proterviam,
in superiores. — (In S^{te} capellae) D. Walterus professus S^{te} Lovanii,
qui ad fuga reversus, a prioris visitatore commissus fuerat, vadit
hospitatum ad domum Sylvae S^{te} Martini, quem admonemus
ut disceps se emendare studeat. On trouve à Louvain un D.
Walterus Langues a Wommersan, receptus circa 1563, qui postea
dixit ordine (proctore quod laborat alere matrem), obiit pastor in
patria Leodiensi. — ch. 1600, Priorem D. Sylvae S^{te} Martini instanter
hortamur ut diligentem intendat reparationem et instaurationem
dictae domus. — D. Gilles est mort en charge entre les chapitres
de 1604 et 1605. —

ch. 1605. obiit D. Egidius Vanhoutan (sic) professus et prior S^{te}
Sylvae S^{te} Martini. — On trouve son nom dans deux lieux en
flamand, l'un sans date, l'autre le 2 février 1595, et est écrit «
« Gillis Van der Houte. »

ou 1609-1610
1604-1605? — D. Jacobus Denys. — Rector. —

Les Ephém. III. 324 nous disent de lui — « Patria Gandaviensis, in
hac domo (Gandavi) suscipiens habitum religionis anno 1598, 22 Aug.
cum vicarium agisset in praefata certitia, postea Rector Sylvae
S^{te} Martini constitutus est. Verum hanc abdicans regimini vacans
notus in sua professionis monasterium, anno 1610, 22 Aug.
communi omnium calculo in priorem dignus etc. ensuite visitateur
1613-1625, 20 sept. de mort. — Son obiit ne s'est pas qu'il a été Rector
9a Boit.

du Bois St. Martin. - Mais il faut croire l'autour des Ephémérides; Mais à quel moment a-t-il été Recteur? - Et ce après la mort de D. Gilles en 1604, jusqu'au chapitre de 1605? - Il était peut être encore un peu jeune sans l'ordre; et puis les Ephémérides semblent dire qu'il fut élu prieur de Gand peu après son retour du Bois St. Martin, le 22 Août 1610. - Ce qui ferait croire qu'il a été Recteur de St. Martin au chapitre de 1610. - D. Chauvet nous apprend en effet que le chapitre général de 1609 envoya les visiteurs de Picardie comme commissaires faire la visite des maisons de l'antonie avec plein pouvoir et qu'ils firent beaucoup de changements de prieurs confirmés par le chapitre suivant. - Le prieur du Bois St. Martin, dont je vais parler, pourrait avoir été déposé par ces commissaires l'an 1609, et D. Jacques Danyx nommé Recteur jusqu'au chapitre de 1610. -

1604-1609. - D. Joannes Nanningius. -

Profès de Liège, vicaire de Gand, comme nous avons vu plus haut, de 1593 à 1597 et ensuite vicaire de la maison de profession 1597-1600. - probablement nommé prieur du Bois St. Martin après la mort de D. Gilles jusqu'à la visite des commissaires en 1609. -

ch. 1628. - obit D. Joannes Nanningius professus et antiquior 9^e Leodi, alias prior 9^e Sylva St. Martini, habuit missam de 8^e Ma in 7 provinciis Alamanice. -

1610-1625. - D. Livinus Jaeghere. -

Profès de Gand. - ch. 1615. (In de Sylva St. Martini) Et D. Martinus discat quietus vivere et linguam suam compescat hec poena carceris iterum incurranda. Profès de la maison mort ex ch. 1623. -

1623, 22 Mai. - L. Infanta Isabelle exempte les Chartraux de la pain d'abbaye. - " La serenissima Infanta, pour bonnet

116
Bonnes considérations, et entre autres, que la règle et
l'institut de l'ordre des chartreux est de vivre solitairement
arrière de la conversation des séculiers, pour tant mieux
vacquer aux exercices spirituels, a, pour et au nom de
sa Majesté, deschargé, comme elle descharge par ceste,
toutes les maisons et couvents dudit ordre, tant d'hommes
que de femmes, de toutes provisions de pain et provandes,
que l'on nomme d'Abbaye, obtenues et à obtenir; Ordon-
nant à tous ceulx qui l'appartiendront de se regler selon ce.
Fait à Bruxelles le 22^e de May 1623. s: M. v:

1. (+) Par ordonnance de son Al^{te} M^{te} de la ville de
(original, sur papier beau or al. bien conservé. - N^o 1860^{re}
catal. Portemout. -

Le 13 sept. 1626, l'illustra Archevêque de Malines, Jacques
Boonen, vint reconcilier et couper de nouveau l'église de
la chartreuse profanée par les gens. - N^o de Portemout. -

D. Livinus a été élu prieur de la maison de profession après
la mort de D. Jacques Danyx arrivé le 20 sept. 1625. - Fut
nommé cohabitant en 1627 jusqu'à la mort le Mars 1635. -

ch. 1635. obit D. Livinus Taghere profus et prior de Gandavi plus
prieur de Sylva St^e Martini, cohabitator prov^e Leutonice, habens
per tot. ord. plen. cum fr. monach. miss. de B^e M^e et anniv. sub 10 Martii

1625 - 1630. - D. Henricus Van Brueseghem, -
Profus de Liège, ch. 1628, priorum de Sylva St^e Martini hor-
tamur et quam primum concludat arcem monasterii muni-
citratis de Charvati. - D. Henri fut transféré au priorat
de Anvers en 1630

ch. 1654. obit D. Henricus Van Brueseghem (sic) profus de Liège,
alias prior yssens (1640-1657) et de monach. Sylva St^e Martini
et Antwerpensis (1630-1640?) habens miss. de B^e M^e per tot. ord.

1630-1635. - D. Joannes Richardus. -

Profès de Bruxelles, Recteur d'Anvers avant le chapitre de 1630. - On trouve son nom comme prieur de Bois St. Martin dans un bail en flamand du 19 oct. 1630 et dans un autre du 3 février 1631. - ch. 1633. (In Sylva St. Martini) et d. N. ibidem hospes contentus gratis sibi ab ordine factis et ab illo acceptatis. Deinceps pacifice vivat. Extraits de D. Chauvat. - ch. 1634. Il visitateur de tous Visitatorum provincie Leutonise per patres priores domorum, Vallis St. Petri (D. Jean Pagon) et Valencennarum; quibus etiam committimus et providemus quosrimones D. P. Al. in domo Sylve St. Martini hospitalis, et examinent libellum sanctorum ab illo comparatum, et super omnibus debitam justitiam faciant. Extraits de D. Chauvat. - Ne serait ce pas D. Pierre Alvarez, profès de Bruxelles, chassé de l'ordre en 1647 et qui resta malgré les Supérieurs, mort en ch. 1655? -

D. Jean Richard fut transféré à Diest en 1635. -

ch. 1656. obiit D. Joannes Richard profus et vicarius o. Bruxelles alias prior domorum Sylve St. Martini et dictensis ac Rector d. Antverpiæ, habens miss. de B. Maria per tot. ord. -

1635-1640. - D. Adrianus Buyckx. -

Profès et procureur de la chapelle, prieur de Diest 1632-35, de Bois St. Martin 1635-1640; de Gand 1640-1642 et de la chapelle 1642-1654, 20 oct. sa mort. -

ch. 1655. obiit D. Adrianus Buyckx (sic) profus et prior d. capelle, alias prior domorum dictensis, Sylve St. Martini et Gandavi. -

1640-1651. — D. Justus Nockerius (Van den Nocker)
Profès de Gand, meurt en 1640 à D. Adrien Buyckx,
mais ne sait au juste quand il fut transféré à Gand, où il
est mort pieux. — La laisse donc la date de 1651, donnée
par M^r de Portemout.

ch. 1661. obit D. Justus Nockerius prof^{us} et prior d^e Gandavi,
alias prior d^e Sylva^e S^{ti} Martini, habens miss. de B^e M^e per tot. ord.

1651-1659. — D. Hugo Gasselinus (Van Gassel). —
Profès de la maison. pieux de 1651 à 1659 d^e M^r de Portemout.
— Je n'ai rien pour vérifier. — Est mort pieux de Bruges
le 29 Août 1661. —

ch. 1662. obit D. Hugo Gasselinus prof^{us} de Sylva^e S^{ti} Martini,
prior d^e monachorum Brugis, alias prior dictae d^e Sylva^e S^{ti} Martini.

1659-1661. — D. Hugo Gaethovius (Gaethoffs. Van Gaethovius)
Profès de Bruxelles, fut d'abord pieux de Bois. S^{ti} Martin jusqu'à
1661, puis pieux de Liège 1661-1666, d^e Anvers 1666 —
de Diest 16... — 1679, et de Bruxelles 1679. 1695, le janvier, sa
mort. Les Visitation 1680-1695, le janvier et.

ch. 1695. obit D. Hugo Gaethovius (Gaethovius) prof^{us} et prior d^e Bru-
xelles, visitator provinciae leuconiae, alias prior domus, Sylva^e
S^{ti} Martini, Lyrae, Antwerpiae et Diestant, habens per tot. ord.
plen. un. plalt. monach. miss. de B^e M^e et amiv. perp. hie 4 Januarii.

1661-1666. — D. Malchior Rysheuvels. —
Profès de Liège et pieux ibidem 1657 à 1661, puis transféré
au Bois S^{ti} Martin en 1661. à 1666, d^e M^r de Portemout. —

ch. 1672. obit D. Malchior Rysheuvels (et Rysheuvels cf.) prof^{us} et antiquior
94 mus

D^e Lyra, alias prior gisdam, et d^e Lyra et Stⁱ Martini. —

1666-1668. — D. Hugo de Molinghem, —

Profes de Liège, d'abord prieur de Bois Stⁱ Martin, d'où il a été
ensuite transféré à Gand après la mort d'un prieur de Gand ^{le 28} 1668
14 Sept. — Prieur de Louvain 1673-1677 et de Liège 1677-1678,
28 Août, la mort. Couv. d'écrit. 1672-1678, 28 Aug. —

An. 1679. obit D. Hugo de Molinghem profes et prior de Leodⁱ ac couv. —
itator provincie Cantoniae alias prior de monachis, Lyrae et Stⁱ Mar-
tini, Lovanii et Gandavi, habuit mittam de B^e M^e per tot. ord. —

Je signale ici différentes sauvegardes qui se trouvent dans les archives
de la maison — n^o 2860 du catalogue Portemout. —

1643, 8 oct. sauvegarde de Rod. de France ^{Msc^o} — lignée Le Tallier. —

1658, 18 Mars. — Item de même, imprimée lignée Le Tallier. —

1668, 18 Avril. Item de même lignée Louis ^{imprimée} et plusieurs par le Roy Le Tallier.

1668-1677. — D. Augustinus Van den Wyngaerde, —

Profes de Gand, d'abord prieur de Bois Stⁱ Martin — Le prieur de
Gand a été mort en juillet 1677, D. Augustin fut élu pour le
remplacer — et fut enfin prieur de Louvain. —

An. 1688. obit D. Augustinus Van den Wyngaerde. profes et vicarius
Stⁱ Gandavi, alias prior gisdam et de monachis, Lyrae et Stⁱ Martini
et Lovanii. — 1673, 3 oct. sauvegarde manuscrite de l'union
de l'ordre que voici

« Le Prince de Condé, Prince du sang, Pair et Grand Maître
de France etc. Lieutenant général des armées du Roy.

Ayant vu l'ordonnance du Roy par laquelle Sa Majesté
défend à tous gens de guerre qui sont à son service, tant d'infan-
-terie que de cavalerie, de quelque langue et nation qu'ils
soient

soient, de loger, ny rien prendre ou enlever dans les maisons, courtes et dépendances d'icelles qui se trouveront appartenir aux P. Chartreux et aux religieux du même ordre, en quelques lieux qu'elles soient situées, soit dedans ou dehors le Royaume. Nous défendons très expressément à tous officiers des troupes qui sont sous nos ordres de loger ni souffrir qu'il soit logé dans aucune d'icelles ^{dit} maisons, et de prendre, ny souffrir qu'il soit pris ou enlevé en icelles et dépendances aucune chose généralement quelconque, sous quelque prétexte que ce puisse être, suivant l'ordonnance de sa Majesté du XVIII^e Avril 1668: à peine aux officiers d'en répondre au leur propre et privé nom, et aux cavaliers et aux soldats qui y contreviendraient, de punition exemplaire. En témoignage de quoy nous avons signé et présentes, icelles fait contresigner par nostre Con. et Secrétaire ord. de nos commandement et aposez le cachet de nos armes, fait au camp d'Esnan, pres Audenarde le 11^e Oct. 1673. : s.

l. ⊕ Louis de Bourbon, (signature originale, point rouge) Par Monsieur, Caillet - - original sur papier, 1677, 26 Mars d'au regard imprimée de la Roi de France. Il donne au camp devant Cambray le 26 mars 1677. signé Louis. Et plus bas ce par le roy, signé le Cardinal.

1677 - 1683. - D. Hieronimus Van den Kerckhoven. Profus de Gand, fut iniquement prieur de Bois St Martin de 1677 au Chapitre de 1683, puis prieur d'Auverst de Bruges et enfin de Gand 1701 - 1713 - le mort de charta 1716. Couvritant 1702-1716. ch. 1716. obit D. Hieronimus Van den Kerckhoven profus et prieur de Gand, conventuator prope l'entomée, alias prieur de Moruan, Sylve St Martin, Antwerpise et Brugis, habans miss. de H. une nomme Jean d'abiam de Be Ma per tot. ord.

1683 - 1692, 18 Aug. - D. Gommaraes Van den Eynde.
Profes de la chapelle. Voici ce qu'en dit un mss. de la chapelle:
« 1661, 16 sept. reçu du père D. Vanden Eynde 100 florins. - 1664, 20 sept.
Item le père de D. Vanden Eynde (à donner) pro pellibus 40 #. -
1665, 3 june; id est D. Vanden Eynde cameracum, pro ordinibus. - 1666, die
ste Bartholomei venit obediencia pro D. Gommaraes Van den Eynde,
Lyrauo, et redat ad contusionem Valenciennarum. Incausis locum
huc advenit D. Theodorus Laurent. Signant les comptes 17 dec 1670
D. Gommaraes Van den Eynde vicarius. - Item 23 dec. 1671 - 1672,
29 Mars est vicarie D. Theodorus Mallants. In epitapho 1674, mittitur
comptatorem notat Gommaraes Van den Eynde, Liouus, ad domum Bru-
-sellensium. - 1677, 4 Nov. Conduisant le Ven. p. Jean Tanssens à Bru-
-xelles, et revenant avec le Ven. père Gommaraes Van den Eynde.
D. Gommaraes fut nommé procureur de la chapelle de l'ev. dimanche
de l'aveul 1677. Signe les comptes en cette qualité jusqu'à 1683.
Carta Capituli 1683: proficimus in pream d. Sylve ste Martini
D. Gommaraes Van den Eynde procuratorem d. capelle. -
18 Auguste 1692, obit D. Gommaraes Van den Eynde, p. d. Sylve ste
Martini, professor et alias procurator hujus domus. Item mss. de la chap.
ch. 1693. obit D. Gommaraes Van den Eynde profes d. Lyrae (sic est capelle) p. d.
d. Sylve ste Martini. -

1683, 12 sept. Saur regarda imprimée et manuscrite -

« Le Marquis de Hamières, Marschal de France, Capitaine des
cav. Gentils-hommes de la maison du Roy, Gouverneur et lieutenant
général pour sa Majesté dans la province de Flandre, Gouverneur
des villes et citadelles de Lille, et des villes et châteaux de campagne,
général d'artillerie armées.

Nous avons pris sous notre protection et sauvegarde la cente de
Nieuport, située au village de Marie Haudenhoven, châtellenie

et Mort

2. Alois, appartenante aux R. P. Chartreux du Bois St. Martin, grains
et bestiaux, appartenances et dépendances. Partant ordonnons à tous
chefs et officiers des troupes de Sa Majesté, tant de cheval que de
pied, françois et étrangers, de ne commettre, ny permettre qu'il
soit commis dans ladite cense de Nicqport et ses dépendances au-
cun désordre par ceux qui sont liés leurs charges, pourvu que la
foinier satisfasse punctuellement aux ordonnances des Intendants,
des armées de Sa Majesté, sans peine aux officiers s'en répondre et
aux soldats s'être pourvus sur ce la rigueur des ordonnances. Fait au
camp de Lestines le 19 sept. 1683. Signé Hamonier (signature autographe)

Au bas écrit à la main: « Nous déclarons que le Roy a exempté
les Pères Chartreux du payement de leur quote des impositions que
nous avons fait, par ordre de Sa Majesté, sur le plat-pays de la Domi-
-nation d'Espagne, fait en l'art. 1683. Le Tellier (signature autographe)

1684, 8 Janvier. Sauvageard en français ^{imprimée} donné à Bruxelles, de Otton,
Henry, marquis d'Alcarratto, baron et grand, comte de Milézimo,
chevalier de l'Ordre de la Toison d'Or, lieutenant gouverneur et capitaine
général des Pays-Bas etc.

1684, 9 Avril. Laissez-passer donné à Paris le 9 Avril 1684. « De part le roy. Laissez librement
et seurement passer et repasser les Pères Pédres, Dominicains, charités
et chevaux des Chartreux du Bois St. Martin pour aller dans les
plat-pays et villes de Flandres de nostre obéissance et celle d'Es-
-pagne etc. Valable pour un mois à partir de la collation... »

1689, 29 Avril. Sauvageard imprimée, en français, donné à Bruxelles
de « Don Francisco Antonio de Aguirre, marquis de Castañaga, chevalier
de l'Ordre d'Alcantara, lieutenant gouverneur et capitaine géné-
-ral des Pays-Bas etc. »

1690, 2 et 31 Aug. — Deux Sauvageards de Guillaume, roi d'Angle-
-terre de... en flamand, la 1^{re} ^(signature) donnée le 2 Aug. la seconde
à St. Quintin le 31 Aug. 1690. Le dernier chiffre n'est pas écrit

52
Arbas d'une Sauvagerie du Roy de France du 25 Mars 1677 d'yeux
1689, 17 Juin. Certificat de M. David Francois Voysin... Intendant de ^{la Haute} ~~la~~ ^{Normandie}
L'Intention du roy estant que les Pères Chartreux jouissent des
mesmes privilèges et exemptions de contribution que sa Majesté
leur a accordé tant les guerres précédentes, tant pour leurs maisons
et cloîtres, que pour les censés qui leur appartiennent. Nous de-
clarons que leurs biens et leurs censés ne doivent point estre com-
pris dans la répartition de la contribution, et nous prions tous
officiers et commandans de ne souffrir qu'il soit fait sur leurs
censés aucune exécution ny représailles. Fait à Maulange le
17 Juin 1689. Signé Voysin.

Les Sauvageries ne sauvageraient pas toujours. Voir le récit que fait
M^r de Portemout d'un pillage du Bois St. Martin, par les Français, le 23 sept.
Après le certificat imprimé que je viens de copier et arbas de ⁽¹⁶⁹⁰⁾
la même ^{Sauvagerie} ~~rapport~~ de 1677, il y a écrit à la main:
"Le porteur du présent pourra entrer librement dans la
ville de Lille pour régler avec nous les affaires des pères char-
treux du Bois St. Martin concernant les contributions. Fait à
Harlebach ^{Harlebach} le 16 oct. 1690. Duque de Bavière."

1692, 20. Sauvagerie imprimée, en français, donnée à Bruxelles de
"Maximilian, Emanuel, duc de la haute et basse Bavière et de haut
Palatinat, Comte Palatin du Rhin, grand électeur de l'Empire et
electeur, Landgrave de Hesse-Cassel, Gouverneur des Pays Bas etc."

1692-1697. - D. Franciscus Tou et base. -
Profès de Bruxelles, je le trouve prisonnier du Bois St. Martin
dans un bail en flamand du 23 juillet 1695.

1696, 29 Novembre. Copie d'une lettre écrite de Mons au R^d Père
le très R^d Père Picaud des Chartreux à Louvain.

Mon Révérend Père. J'ay receu une lettre de M^r. le marquis de Bar-
baroux

Barbieraux, qui me marque, que vous et tous les religieux de votre ordre
ne devez point être obligés à prendre des passeports, et que l'intention de
sa Majesté est, que vous puissiez marcher librement partout où vos affaires
vous appelleraient. Je joins icy un certificat, que j'ay signé en conformité
de cet ordre, et je l'ay fait de manière qu'il peut vous servir dans tous
les autres départements, comme dans celui de Haynaut. Je profite
avec plaisir de cette occasion, pour vous assurer que je suis très véritablement,
mon Révérend Père, votre très-humble et très-obéissant servi-
teur. Etoit signé: Voysin. — A Mout le 29. nov. 1696.

Copie du certificat: Daniel François Voysin, conseiller d'Etat, Inten-
dant de Haynaut, certifie à tous qu'il appartiendra, que les Relig.
Voyageurs et autres religieux de l'ordre des Chartreux tant des couvents
de Louvain que de tous autres couvents du même ordre situés dans
le pays ennemi, peuvent aller et venir librement en toutes sortes
de voiture partout où leurs affaires les appelleraient, sans être obligés
de prendre des passeports, et sans qu'ils puissent être inquiétés par les
Partis des Troupes de sa Majesté. Fait à Mout le 29. de Nov. 1696.

Etoit signé: Voysin. — Faillie imprimée. —
Ch. 1709. obit D. Francisus Lau (Toa. schw.) prof^{us} P. Brussellae alias prior
domorum Sylveth Martini (et monachorum Bregit, schw.) et vicarius
S^t Mamachi, Bregit. (1701-1703). —

1697-1699. — D. Joseph Engelgrave. —
« Carta capituli 1697. Pater Engelgrave fit prior Sylveth Martini ad
coadjutores Brussellae. Antic. Capellae: et D. Antonius Marré prof^{us}
P^{ri}or Antisapiae v. ad ad domum Sylveth Martini et ibi exerceat of-
ficium vicarii. » M^{em}oriale chapelae de D. Antoino Marré et ab h^{ab}ita à la
chapelle, on trouve en effet dans le même ms. « Ed. mai. (1698) Antisapiae de
Marré allant être vicaire au Bois St. Martin. etc. pro vicario. » —
« Carta capituli 1699: Priori^{us} capellae alibi (à Louvain) instituto (S^t m^{am}achi
et prof^{us})

St. Mamachiens, Brugiis. (1701-1703). —

1697-1699. — D. Joseph Engelgrave —
« Carta capituli ¹⁶⁹⁷ Mater Engelgrave fit prior bylœ St^e Martini ad
coadjutores Brussellœ. Artic. Capellæ: Et v. Antonius Murré profes-
sor Antwerp^{ensis} v^{er}o ad domum bylœ St^e Martini et ibi sacceat of-
ficiis vicariis. Murré de la chapelle s. v. Antoine Murré était hôte à la
chapelle, on trouve en effet dans le même ms. « 20 mai (1698) Au père
Murré allant être vicaire au Bois St. Martin. etc. pro viatico: 23
« Carta capituli 1699: Prior^{us} capellæ alibi (à Louvain) instituto fit missa
et profici

proficimus in priorem dictae de D. Joseph Engdgrave propterea a prioratu
de Sylva S^{te} Martini absolutum. et Mic. de la Chapelle. D. Joseph adone q^{te}
tirement priour de Bois S^{te} Martin de chapitre 1697 à celui de 1699. Priour
de la chapelle 1699-1714, Aug. et de Brucellat Aug. 1714-1744, 24 Mars,
sa mort. 1^{er} visitant 1702-1744, 24 Mars.

ch. 1744. obit D. Joseph Engdgrave prof^{us} et prior de Brucellatum, et a
42 annis visitator provinciae Cantoniae, alias prior domus capellae et
Sylva S^{te} Martini, habitavit tot. sid. plan. cum p^{ro}bat. monach. miss. de Bonne
et amicis. perjet. sub S^{te} Martini.

1697, 14 Aout // Il est ordonné au meunier du moulin de Marteslieu
de se rendre demain icy à six heures du matin, et de rapporter
trois Louis d'or, qu'ils ne sont deuls pour la conservation dudit
moulin de Marteslieu, ma maison est auprès du timothée de
village de Boullers. Fait au camp de Boullers ^{Boullers} le 14 Aout 1697.

de Alury, maréchal des logis de la cavalerie. et tite feuille
de papier blanc cithé.

1697, 16 Aout // Le meunier du moulin de Marteslieu a satisfait
au billet que luy a envoyé pour la conservation de son moulin.
Fait au camp de Boullers le 16 Aout 1697. de Alury. et autre
bout de papier. - se trouvant avec les laurégardes.

1699-1702. - D. Joannes B^{la} Van Horenbecke.

Prof^{us} de Gand, nommé vicaire de la chapelle au commence-
ment de 1692. ch. 1692. et D. Joannes B^{la} Van Horenbecke
prof^{us} de Gand a^u sup^{er} annu^u, in vicarium, de capelle insti-
tutum, confirmatus. - Fut envoyé ailleurs avant le chapitre
de 1696, qui confirme un autre vicaire de la chapelle institué
sup^{er} annu^u. - D. Jean B^{te} fut priour de Nicuport de 1595
à 1596, et de Bruges je ne sais quand.

ch. 1723. obit D. Joannes B^{la} Van Horenbecke prof^{us} et coadjutor
90 mes

9^e Gandavi, alias prior domorum Neapartis, Sylve Ste Martini et Brugis
qui 50 annis laudabiliter vixit in ordine.

« Carta capituli 1700. D. Authalmus Schoonhuyt procurator d. capelle
mittitur ad domum Sylve Ste Martini, ut ibidem vacent officium
vicarii. » Nic. de la Chapelle. — ch. 1699. Et O. Jacobus Boelle vice-
vicarius (d. Sylve Ste Martini) lecta charta, mox vadit ad domum des-
tensum, ibique quietus quam hactenus vivere dicit. Calixt. 10^e.

1702 - 1706. — D. Hugo Pirot, —

ch. 1702. Et proficimus in prioratu dicta d. (Sylve Ste Martini)
D. Hugonem Pirot propterea a prioratu d. monachorum, Brugis
absolutum; ne quo conventuales discant quietus, obedientius
et religionis vivere, majoremque quam hactenus superiorum ho-
magescentiam exhibere; alioquin sciatur proterviam suam per
R^{em} Patrem, secundum rigorem Statutorum, sine ulteriori dis-
simulatione puniendam. Calixt. d. ordonnance. — Et il est
au Bois St. Martin jusqu'en 1706, comme le dit M. de Portamont? te
sach. —

ch. 1709. obiit D. Hugo Pirot prof. d. Gandavi, prior d. Sylve, alias
prior domorum monachorum, Brugis et Sylve Ste Martini. — Le catal.
des prieurs de terre dit: « D. Hugo Pirot, huc (D. Hugo Hermans) succed-
-it D. Hugo Pirot (1708) procurator et prof. d. Gandavi, qui
post tres menses obiit 25 novembre 1708. — D. Hugues Pirot
se trouve à la chapelle en 1684, on trouve en effet dans un
N^{bre}, et cette on aïtoy: « 21 sept. 1684 - au fr. Hugues Pirot abbott aux
ordres. Carta capituli 1685, et D. Hugo Pirot est ad domum monacho-
-rum, Brugis. »

1706-1709. — D. Guillelmus Damman. —

Profès de la maison qui est procureur le 1^{er} août 1695. —
M^r de Portemout le met procureur de 1706 à 1709. — Le n'a aucun
moyen de contrôle. —

ch. 17th. obit D. Guillelmus Damman, prof^{us} d'hylocæ S^{ti} Martini,
aliam prior q^uis dem^{us} d^{omi}n^{us} et domorum, Gandavi et Brugis, qui ultra
50 annos laudabiliter vixit in ordine. —

D. Anthelmus de Veltorre. —

ch. 17th. obit D. Anthelmus de Veltorre prof^{us} d' monachorum, Brugis,
aliam prior q^uis dem^{us} d^{omi}n^{us} et domorum, Hylocæ S^{ti} Martini et Neoposti, qui
ultra 52 annos laudabiliter vixit in ordine. — M^r de Portemout
n'en parle pas. Il faut pourtant lui trouver une place, j'espère courte
d'après avant 1709. Vient-il entre D. Hugues Piro et D. Guillaume
Damman? c'est possible. —

1709-1738. — D. Bruno Van Damme. —

Profès de la maison nommé prior au chapitre général de
1709, d^{omi}n^{us} en manuscrit de chartreuse, jusqu'à 1738. — M^r de Portemout
et son accord avec ce manuscrit. —

Louvain 6 Mars 1720. Lettre de procureur de Louvain.

Notre Père P^{re}lat se trouvant toujours extrêmement incommodé
et hors d'état de pouvoir vous écrire, m'a chargé de vous prier de
vouloir bien nous envoyer un acte capitulaire, par lequel vous
témoignerez être en possession de donner la communion par chape
à vos domestiques, vous trouverez icy au bas de la lettre la formule
dudit acte. Notre curé nous chagrine continuellement pour ce sujet
et le juge ecclésiastique demande que nous luy produisions un
acte capitulaire de chaque chartreuse, pour prouver que l'usage
est tel.

et tel parmi notre ordre; Vous nous feriez aussy un sensible plaisir si vous pourriez tirer un pareil acte de vos prieurs de la chartreuse de Martin-bois, parceque je ne scay pas quel canal prendre pour luy adresser mes lettres. Voicy donc la minute dudit acte.

Nous vosseignés prieurs et religieux conventuels de la chartreuse de Gayard avons attesté et affirmé, comme nous attestons et affirmons par cet acte capitulaire, estre en droit et paisible possession d'administrer la communion paschale à nos domestiques, les entepultures dans notre ditte chartreuse, comme aussy estre immédiatement soumis au St. Siège apostolique, nous et nos domestiques et ce conformément aux bulles des souverains Pontifs accordées à l'ordre des chartreux, et à nos statuts confirmés par les dites bulles et autres. En foy de quoy avons signé le dit acte et apposé nostre scel conventuel. Le... 7^e mois de Mars 1720.

Je vous prie très humblement de vouloir bien me renvoyer cet acte capitulaire le plutôt possible ^{que vous} pourriez et faites moy la grâce de me faire naître quelque occasion pour vous témoigner que l'on ne sauroit estre plus parfaitement que j'aime, moy très Vénérable Père, vostre très humble et très obéissant fils et serviteur

Fr. Guillaume Hallin procureur de la chartreuse de Durony. —
Permettez moy, j'vous prie que le procureur N. Antoine Vandenhautte nous icy mes compliments.

Voici ce que dit M^r de Portemout sur la reconstruction de l'église en 1788 et années suivantes.

1785, 5 Nov. Permission de l'evêque l'église
Thomas Philippus, tituli S^ti cararii S. R. I. presbyter cardinalis de Albatia, de Boukhu, dei et Apostolice Sedis Legatus Archiepiscopus Mechliniensis, Primas Belgii etc. etc. L'evêque procureur, concédant N. P. Brunoni Van Damme, prieur monastère de l'eglise S^t Martin, ordre carthésien, licentiam et facultatem licetis et licite reclusionis praedicti monastérii, iuxta ritus et ceremonias in Rituale Romano

expressat, Datum, Brussellis die 5 nov. 1725. Tho. card^{us} Archiep^{us}
Mechliniensis. De mandato Em^{is} et Rev^{is} Domini cardinalis Archi-
-episcopi, B. de Rudder secret. — original papier avec l'écrou
Le priero a écrit au bas: « Sacrum, licentiam, et facultatem,
hic supra mihi concessam, benedicti Ecclesiam nostram, hanc
benedixi die 17 novembris 1725. p. Bruno Van Damme prior cast-
-riae Sylvae S^{ti} Martini. Avec un potat veau rouge. —

Le même cardinal consacra ladite église le 8 Août 1728.
et 1728, 17 Août, authentiqua et donna les reliques suivantes:

« Thomas Philippe miseratione divina tituli S. Costarum S. R.
E. presbyter cardinalis de Alcatia, de Bouche, Archiepiscopus
Mechliniensis, Primas Belgii etc. etc. Fidem facimus et attestamus
quod nos die tate presentium, recognoverimus et approbavim^{us}
-mus reliquias sanctorum christi Martyrum, Benedicti, Inno-
-centii, Calastini et constantii, quas sigillo nostro minori debite
meminimus, et dono dedimus Adm. h^{is} Patri Van Damme,
priori monasterii PP. Carthusianorum, in Sylva S^{ti} Martini,
permittentes ut in Ecclesia dicti monasterii publice fidelium
venerationi, exponi possint. Datum, Mechliniae die 17 Augusti 1728.
Tho. card^{us} Archiep^{us} Mechliniensis.

De Mandato Em^{is} et Rev^{is} Domini cardinalis Archiepiscopi
B. de Rudder secret. — original, sur papier, avec l'écrou —
1712, 19 sept. Sans écrit en allemand et en français de Prince
Eugène de Savoie —

Dans un acte baccé qui est de 1722 ou peu après, certaine-
-ment avant 1726 on trouve les noms de la communauté:

- | | |
|--|------------------------------|
| 1. Peter O. Bruno Van Damme prior. | } cano-
doubt
novices. |
| 2. P. Anthelmus Vander Craffe proc ^{us} . | |
| 3. P. Guillelmus Damman vicarius. | |
| 4. P. Benedictus Van Ghemmel | |
| 5. P. Jacobus Boele. | |
| 6. P. Hugo Van Halle | } |
| 7. P. Dionisius Maegherman. | |
| 8. P. Bernardus Dhayne | |
| 9. Peter Petrus De Meynck | |
| 10. P. Joannes de Naeyer | |

ch. 1739. obiit D. Bruno Van Damme professor et corrector scilicet
prior S. Sylvae S. Martini. —

1738 - 1744. — D. Antonius de Backer. —

Profes et procurator de Bruxelles nommé prior du Bois St. Martin
en 1738, sous le M^e de chauxville, et élu prior de Bruxelles après le
24 Mars 1744 et avant le chapitre de la même année jusqu'à sa mort
1762, 3 oct. — 1^{er} Vicar 1750 - 1762, 3 oct. —

ch. 1763. obiit D. Antonius de Backer profes et prior S. Bruxellesensis, vica-
tor prioris Cantoniae, alias prior S. Sylvae S. Martini, hab. usque tunc ad
plan. cum prole monach. miss. 8^o M^o et annis. perp. sub. 3 octobris.

1744 - 1752. — D. Bruno Pede. —

Carta capituli 1744. Mutationes: D. Bruno Pede, coadjutor capellae et prior
S. Sylvae S. Martini. M^e de la chapelle. Le M^e de chauxville dit aussi
que D. Bruno Pede, profes de Bruxelles et coadjutor de la chapelle, fut
nommé prior du Bois St. Martin au chap. gen. de 1744.

Au chapitre de 1742, D. Onesime Dubois profes de la chapelle fut envoyé
comme vicar au Bois St. Martin. — D. Antoine enclies aussi profes
de la chapelle, fut vicar du Bois St. Martin de 1745 à 1746.

D. Joseph Waeffelaerts, profes de la chapelle, fut vicar du Bois St. Martin
au chapitre 1748 à celui de 1752. — D. Francois Vanden Herrewegen,
vicar de la chapelle, envoyé procurator au Bois St. Martin avant le
chapitre de 1746, et au chap. 1748 envoyé procurator à la chapelle.

1745, 6 Juillet. Auteurs de manuscrits qui a été de particulier.

Il se par le Roy. A tous nos lieutenants, gouverneurs, comman-
dants en chef nos vicars etc. Quoique par nos lettres de la ^{part} d'au-
d'attées de D. unkerque le 10 juillet de l'année dernière (1744) nous
vous ayent fait connaître nos intentions sur les ménagements
que

que nos troupes doivent avoir pour toutes les maisons de l'ordre des
chartreux et les biens qui en dépendent, en considération de la piété
et dévotion exemplaire de ces Pères. Cependant comme nous
avons des raisons encore plus particulières de traiter favorable-
ment la chartreuse de St. Martin aux Bois près Gramont, où
28. nous avons établi aujourd'hui notre quartier, nous vous
mandons et ordonnons par les présentes signées de notre main
de ne leger ny souffrir estre logé aucune de nos gens dans ladite
chartreuse, terre et dépendances d'icelle, et de tenir la main
exactement à ce qu'il ny soit pris, fourage ny enlevé chose
généralement quelconque, sans le gré, consentement et pleine
satisfaction des chartreux, leurs vassaux ou fermiers tous
lesquels nous avons pris et prenons en notre protection etc...

Fait au camp de la chartreuse de St. Martin aux Bois près Gra-
-mont le 6 juillet 1765. Louis (signature autographe)

Par le Roy, M. P. Voyer d'Argenson, Petit Secrétaire en cire
rouge... au milieu 3 fleurs de lys... Dant une copie de cette lettre.
-gaine à la fin « Maurice de Saxe, Duc de Courlande... maré-
-chal de France... & la bourgeoisie du Roy, fait les mêmes
défenses à ses officiers... Au camp de Boos le 19 juillet 1765.
signé: M. de Saxe: —

1765, 7 Juillet. « Messieurs les officiers et autres, qui sont
à la tête du camp, sont priés de la part de Monsieur le Duc
de Chaulne, ayde de camp du Roy, de ne pas inquiéter d'aucun
pères chartreux qui ont la curiosité de voir le camp, et ce
autant que cela peut s'accorder avec le service du Roy.

Daboct, ingénieur et un des aydes de camp dudit seigneur.
Ce 7 Juillet 1765. Billet original sur papier, — les deux
carniers étaient sans doute le prévost et le procureur. — Malgré
ces sauvegardes il y en a cependant des inspections. —

Lettre sans date, adressée au gouverneur d'Alth, comme
le procureur

le plus urant les documents qui suivent:

« Monseigneur. Les ordres de votre Excellence me sont si respectables, que je n'ay pas été plutôt arrivé ici, que j'ay d'abord cherché de tout costé la quantité de planches qui m'a été prescrite; j'ay eu cependant le malheur de ne pouvoir ramasser depuis hier, malgré tout mon empressement, que la charge d'un chariot, que j'ay l'honneur de vous envoyer, mais afin que votre Excellence soit pleinement convaincue du respect profond et de la soumission entière que je rends à ses ordres, j'en ais actuellement fait abattre les arbres nécessaires pour fournir la quantité de bois en question, je les feray scier et accommoder sans interruption, et je me feray un devoir et un plaisir de les faire transporter à Ath, le plutôt possible. J'espère, Monseigneur, que mon zèle aura le bonheur de vous agréer et que vous voudrez bien, par la grandeur d'âme attachée à votre illustre naissance, nous honorer de votre protection, et ajouter à cette grâce, celle d'être persuadé de la profonde vénération avec laquelle je suis, Monseigneur, de votre Excellence, le très humble etc. »

S. d. S'applique au Duc de Noailles

« De la châtellenie d'Honnin près d'Anglies, en Hainaut.

« Monseigneur. La protection éclatante dont il vous a plu d'honorer notre cadre j'ay à présent mérité à perdre la confiance de me jeter aux pieds de votre Altesse, pour la supplier très humblement de nous distraire au malheur, qui menace notre maison d'une ruine irréparable: Monseigneur le marquis d'Armentières Gouverneur d'Ath, n'ayant aucun égard à la souffrance que sa Majesté très chrétienne a accordée à notre ordre par votre sainte médiation, nous a donné ordre de lui fournir six mille ratiens de poir et une quantité considérable de bois de charpente et de planches: ce qui nous est absolument impossible, à moins que pour y satisfaire, nous n'engagions les biens de cette châtellenie

qu'il suffi

qui suffisent à peine actuellement pour l'entretien des huit religieux
 qui la composent. Je me flatte, Monseigneur, qu'un péril aussi
 pressant excitera envers votre Altesse la liberté que j'ai prouvé d'ay-
 -plorer & en auguste protection pour nous en délivrer; si nous som-
 -mes assez heureux pour l'obtenir, nos vœux pénitents & la plus
 vive reconnaissance ne cesseront de faire des vœux au ciel pour
 votre Altesse et son contentement la présente sauveur, de même que
 d'un second fondateur. J'ay l'honneur d'être dans le plus profond
 respect et la plus humble soumission, Monseigneur, de votre Altesse
 à la suite: M. le très & vénérable Père au N. S. (au P. de la Rivière)

Quoique je n'ay pas l'honneur de vous connaître particulièrement,
 le malheur qui menace notre maison, m'engage de vous prier instam-
 -ment de me faire la grâce de présenter l'instance de ma part à
 votre Altesse Monseigneur le Duc de Noailles ou de trouver
 bon que votre vénérable Père procureur la lui présente; c'est au
 sujet d'une demande exorbitante que nous fait Monsieur le marquis
 d'Armentières, Gouverneur d'Albi, tant au cas au cas regard à la sauf-
 -garde qui nous est accordée par sa Majesté très-Chrétienne, deman-
 -dant, demande que nous ne pourrions effectuer qu'en engageant
 les biens de cette chartraine, qui suffisent à peine pour l'entretien
 des huit religieux qui la composent. Je ne doute nullement
 mon très vénérable Père, que vous voudrez bien nous accorder la
 faveur de vos sollicitations pour nous soustraire à notre ruine
 certaine, et faire à cette fin les démarches que votre paternité
 jugera les plus propres à nous sauver; c'est pour ne rien épargner
 de tout ce qui peut nous délivrer de cet embarras et afin
 de remplir un devoir essentiel attaché à mon état que
 j'ay pris la liberté de m'adresser à Monseigneur le Duc de Noailles
 comme étant le seigneur le plus propre par
 son crédit et par la protection dont il nous honore, à nous
 tirer de ce mauvais pas, ce que je ne doute nullement d'obtenir
 si votre

69
Si votre très-vénérable paternité veut bien prendre la peine de joindre
ses instances à mon humble supplique; l'obligation que nous vous
en aurons, mon très-vénérable Père, sera des plus réelles et nous
en contenterons une toute reconnaissance. J'auray bien de faire
remettre à la chartreuse de Paris les frais qu'elle pourra faire
en conséquence de cette affaire, aussitôt que vous voudrez bien
m'en faire part: Je vous supplie, au reste, de ne pas diffier de
nous honorer de vos attentions et être persuadé que je cherche
avec empressement les occasions de vous assurer de ma
gratitude particulière et du respectueux dévouement avec
lequel je suis. M. L. V. P. —

Le Prieur du Bois-St. Martin a dû envoyer quelque chose
de semblable à la chartreuse de Paris. —

1745, 17 nov. Lettre du Marquis d'Argenson au Prieur du Bois St. M.

« A Fontainebleau le 17^gbre 1745.

J'ay reçu, Mon Révérend Père, la lettre que vous avez pris la peine
de m'écrire le 20 de mois dernier. J'ay recommandé de mon
meilleur intérêt de votre maison à M. de Schalles; il me man-
de qu'il n'est pas possible quant à présent de pouvoir au dédom-
-agement que vous demandez, qu'il travaille à dresser un état
de demandes pareilles à la votre, et que vous y serez compris
de la manière la plus favorable; Je voudrais bien qu'il dépendit
de moy de vous procurer plus promptement l'indemnité que vous
attendez. On ne peut être plus parfaitement que le suis, Mon
Révérend Père, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

D'Argenson

Le R^d Père Dom Bruno P^rcur Prieur de la chartreuse de St. Martin au
Bois.
(Original, la signature seule est de D'Argenson). —

1745, 19 Dec. Lettre du procureur de Paris au même Prieur. —

« Mon très-vénérable Père. J'ay déjà eu l'honneur de vous écrire
en sujet de l'affaire dont vous m'avez chargé, mais vous ne
m'avez

nierez pas fait de réponse. Comme je la crois finie à votre avan-
-tage, je vais vous en rendre compte. 1^o M. le marquis d'Argenson
Ministre pour les affaires étrangères a eu la bonté d'écrire en
votre faveur à M. de Bechelles. 2^o Le Révérend Père confesseur
du Roy a eu la charité de présenter à Sa Majesté très chrétienne
votre Placet, qui a été porté de sa part à Mousg^t le comte d'Ar-
-genson, ministre de la guerre. Je souhaite que toutes ces
démarches opèrent ce que vous désirez. Mais je fais vous assu-
-rer que j'ay fait de mon mieux. Je crois aussi être obligé de
vous dire que vous devez une lettre de remerciement au très
R^t Père confesseur du Roy, ainsi la bonté de me l'adresser
et je la lui porteray.

J'ay l'honneur d'être avec un profond respect, Mon très révé-
-rable Père, votre très humble et très obéissant serviteur.

Le 19 X^{bre} 1745. J. Guillaume Galien procureur
(Original.) — de la chartreuse de Paris.

C'est tout sur cette affaire ^{non voir plus loin} — n^o 2870 du catal. Portamout,
1749, 25 Mai. — Lettre du Père Minime Lort « à Monsieur Père
prieur de la chartreuse de St Martin au Bois, près de la villa
de Grammont en Flandres. » 77 ad. —

Mon cher et rév^{erend} Père prieur. — Je me serois fait un plaisir
de rendre quelque service à votre ami dans la conjoncture pré-
-sente, ce de moins j'aurois fait mes efforts pour cela; mais
une incommodité qui m'est survenue depuis quelques jours,
quoiqu'elle ne paraisse de conséquence, me met hors d'état d'agir
comme il seroit nécessaire en cette occasion. Cependant
l'affaire dont il s'agit ne peut souffrir aucun délai. Ce
pourquoi j'avous conseillé, 1^o s'il étoit la présente revue d'ins-
-pirer à M. Cabanis d'écrire à Mousg^t l'ancien évêque de
Mirapois à Versailles et de lui mander que son grand âge
ne lui permettant pas d'aspire à la dignité d'abbé, il prie sa
Grandeur

Grandeur de faire tomber la nomination du Roy sur son confesseur
Van Boltan, dont il aura tout d'exalter le mérite, c'est à dire
de faire connoître toutes les bonnes qualités qui le rendent
digne d'être à la tête de sa communauté. Soyez persuadé
que cette lettre fera un très bon effet; Je connois Mgr de
Mirrepoix, il veut être assuré des bonnes qualités des personnes
qu'il met en place, et cette démarche y contribuera beaucoup.
Je Ayez bien de votre côté d'écrire incessamment à Mgr de
Argenson, ministre de la guerre, et au R^e Père Parussan,
confesseur du Roy. Vous leur mentionnez que le Roy vous ayant
fait la grace de prendre son logement chez vous tant la campa-
gne de 1765, et auantage vous procura celui de leur présenter plusieurs
fois vos respects, que dans la confiance que vous n'êtes pas entière-
ment effacé de leur souvenir, vous prenez la liberté d'implorer
leur protection en faveur d'un parent qui est sur les rangs pour
être Abbé de Grimbergue, Abbé de l'ordre des Prémontrés près
Bruxelles: C'est un nommé Van Boltan, âgé de 50 ans, d'une famille
patricienne de Bruxelles. Vous en ferez connoître tout le mérite
et l'avantage qu'il a d'être second dans l'élection que l'on vient
de faire pour la promotion d'un Abbé. Dans la lettre au R^e Père
Parussan il faut faire sentir que ledit Van Boltan est non seule-
ment homme de science; mais encore de bonne doctrine; et vous
adresserez ces deux lettres, non pas à Versailles d'où le Roy partira
peut être dans quelques jours, mais en secret: Soyez persuadé
que vos deux lettres iront jusqu'au Roy et ensuite à Mgr de Mir-
repoix: Ce pour quoi il faudra signer p^risac de la chartraine
de St. Martin, afin que l'on se souvienne de vous sur la champs.
Exécutez ceci au plutôt, et de lors que je serai en état, s'il est en-
core temps, j'aurai l'honneur d'aller voir Mgr de Mirrepoix et
le R^e Père Parussan. Bien charmé que cette occasion m'ait
procure l'honneur de recevoir de vos nouvelles et celui de vous
assurer

assûrer que personne ne peut être avec plus d'estime et de vénéra-
-tion, Mon cher Pieur, votre très humble et très dévoué serviteur
De Chaillot près Paris p. Lors excorrecteur des Minimes
25 May 1747. — de Chaillot. (original).

1747, 17 Mai. — Lettre du même au même. —

« Féru. Mon cher Pieur. J'ai oublié de vous mander par
ma dernière lettre que M^r le Maréchal de Noailles étoit à Bru-
-xelles et que vous feriez parfaitement bien de lui écrire en
-savour de M^r Van Solteny; il faut se servir de toutes les voies
possibles afin d'en faire réussir quelques unes. Cependant ayant
fait réflexion que les lettres que vous devez écrire pourroient
arriver trop tard à la cour: j'ai pris le parti d'écrire à quelques
uns de mes amis à Versailles, entre autres à M^r Théliot secre-
-taire de M^r de Mirapois; je lui ai envoyé votre lettre qu'il
communiquera sans faute audit prélat et au R^{de} Père Perusseau
confesseur du Roy, pour qui j'ai aussi une lettre de recomman-
-dation très pressante qui vient d'un de ses intimes amis, que
je vais accompagner d'une autre lettre. Nous verrons quel
effet cela produira: si j'apprends quelque nouvelle j'aurai soix
de vous en faire part. En attendant j'ai l'honneur d'être avec
une sincère et parfaite estime, Mon cher Pieur, votre très humble
et très dévoué serviteur. p. Lors R^{de} Minime.

De Chaillot près Paris 27 May 1747. — (original). —

1747, 4 Sept. — Lettre du confesseur du roi au R^{de} P^{re} de

« Mon Révérend Père. Je vous supplie de faire grâce à une réponse
si tardive. J'ay été plus prompt à vous servir selon vos inten-
-tions, que je n'ay été diligent à vous écrire. Dès que j'en
receu la lettre de votre Réverence, j'allay exprès non seul-
-ement chez M^r le C. d'Argenson, ministre de la guerre, mais
chez M^r Moreau de Bechelles, à qui le P^{re} cel. avoit été
renvoyé. Je le trouvoy très bien disposé en votre faveur; mais
en

61

en même temps fort mal content des Messieurs qui composent
les États de Flandre, qui s'obstinent à ne point reconnaître
les exceptions gracieuses, que le Roy a fait en votre faveur,
et qui n'ont point assez d'égard pour votre privilège. J'en suis
sincèrement affligé, et si je sevois le moyen de vous faire
rendre justice, je m'y employerois avec ardeur. Je ne doute
point que Mr. de Sachellat n'ait encore écrit aux États de
Flandre; il ny a que luy en effet qui ait droit de se faire
écouter, et c'est à luy; Mon Révérend Père, que vous devez
d'ormais vous adresser. Pour moy je n'ay que de bons
et de stériles desirs à offrir à mes amis, avec l'assurance
d'être toujours avec autant de respect que de dévouement,
dans l'union de vos vœux sacrifiés, Mon Révérend Père,

Votre très humble serviteur. Paruiseau de la Comp^{ie} des
Au camp de Hamal le 4^e Sept. 1747. (original, pas facile à lire)
C'est tout ce qu'il y a sur cette affaire, qui n'a pas l'air de s'être
terminée au gré du Prévot. — Il y a 4 lettres en flamand écrites
par le même Prévot 1746-1751. —

1749, 15 nov. — Lettre de R. Père au N. P. D. Bruno L. de Prévot du B. St. M.
« Mon vénérable Père en N. D. Après avoir lu avec attention votre
lettre du 2^e de ce mois, et le grand mémoire qui l'accompa-
-gnait, je juge que bien loin de blâmer le dessein où vous
êtes d'empêcher le concours des voisins dans votre église
pour y entendre la messe et les prières les jours de fêtes, vous
serez fort bien de l'exécuter. Il doit vous suffire et à votre
communauté d'avoir obtenu qu'on ne pût pas vous forcer
à fermer vos portes ces jours-là, pour devoir être tranqui-
-les sur la maintenance de vos droits et vos privilèges, surtout
après en avoir usé et joui pendant l'espace de quinze ans
d'après la décision de la cour. Maintenant il est à propos
d'arrêter les abus qui se sont glissés à la faveur de ces privilèges,
afin

afin de donner à votre maison cet air de retraite qui convient
à une maison de solitaires. C'est pourquoy j'opine que vous
devez tenir vos portes fermées les jours de fêtes, soit pour
empêcher que votre cour ne ressemble à une place publique
soit pour engager les étrangers à aller dans leurs paroisses.
Il convient même mieux de faire ce changement à présent
que personne ne vous inquiète sur vos droits, qui ne lais-
seront pas de demeurer en leur entier quoique vous n'en
fassiez pas usage, et l'on ne pourra pas dire que vous y ayez
été forcé; c'est là tout ce que vous pouvez souhaiter.
Je vous souhaite de moy, c'est l'abondance des bénédic-
tions célestes, et suis avec bien de cordialité, votre très

le 15^o 9^{bre} 1769. affectionné confrère J. Michel.
(Original). — prieur de Chartreuse

Carta capituli 1452. Mutaciones: D. Amandus Servas, prior D.
Capellae, sit prior D. Sylvae S^{te} Martini; et D. Bruno Pede, prior
D. Sylvae S^{te} Martini, sit prior D. Capellae. » Manuscrit delude,
D. Bruno est resté prieur de la chapelle jusqu'à la mort, arrivée
avant le 15 oct. 1765. —

ch. 1766. obt. D. Bruno Pede, profus et antiquior D. Brussellorum,
prior D. Capellae (1752-1765) alias prior D. Sylvae S^{te} Martini.

1752-1757. — D. Amandus Servas.

Profus et procurator Tu Bois. S^{te} Martini, fut nommé prieur
de la chapelle au chapitre gen. le 1765. Carta capituli 1745, et
mittitur ad domum Capellae D. Amandus Servas, profus et
procurator D. Sylvae S^{te} Martini, et exercet ibidem officium
prioris. M^{re} de la chapelle, transféré au priorat de la maison
de profession au chapitre de 1752, et mort en charge avant d'éc. 1757.
1757, — un Recteur est nommé en déc. 1757 pour le remplacer.
ch. 1758.

d. 1758. ob. ut. D. Amanus Servaes prof^{us} et prior T^e Sylvae S^{ti} Martini
alioq^{ue} prior T^e Capellae. —

dec. 1757 - 1761, occ. D. Martinus Melacerts,

Profes de Liège et vicaire de Brug et Les moines, nommé
Recteur de Bois-St. Martin par le visitant en Dec 1757 et prieur au
chapitre 1758. — Le 22 février 1761, la communauté envoie la
supplique suivante au prieur de Bruxelles, visitant:

« Nos inférieurs prieur et conventuels cartulaire Sylvae S^{ti} Mar-
tini non ignorant, quod ad condictionem, triumphantem, jug-
-ori nostri renovandam (super quod requisita cum licentia domi-
-ni, stabula etc. colonus noster Antonius de Landtsheer
en Inmarable olim construxit) Ven^{de} Reverentiae vestrae requi-
-ratur contentus; Idcirco cumdem a Ven^{de} Reverentia vestra pro trig-
-ta haec annis humillime postulamus, de quo Ven^{de} Discretioni
ae clementiae bonitati imisi, major quam antea nostrum in-
-conducimentum, minima diffidentes iterum tamen affligit, et
alias enim omnia aedificia certa in damnum nostrum, nos oportet
-tatione accipere, quod ad exstantem, contulur, Ven^{de} Reveren-
-tia vestra obvium expectamus ac venerabiliter signamus.

Fr. Martinus Melacerts, prior. Fr. Amanus Opdenburgh vic.
Fr. Benedictus de Backer, sacrista. Fr. Bernardus Dheyne senior
Fr. Joannes Van Bever procurator. In cartularia nostra Sylvae
S^{ti} Martini, 22 febr. 1761.

Visa praefata supplicatione, supplicantibus licentiam, quam
-petunt, concedimus. Datum in cartularia nostra Brussellensi haec de-
-mensis Martii 1761. Fr. Antonius de Backer Prior T^e Brussell. visita-
-tor provinciae Leutoniae. — 47 (original). —

S. Martinus fuit transfere^{re} a Louvain 5 dec. 1761 - 1773, 6 Mars
et demum prius de Gand 6 Mars 1773 - 1783. — Convisitant 1761
1763

1761-1763 et dernier visitant 1763-1783. — ^{avait été vicaire Capul.}
— loc 1750-1753. —
An. 1791. obit. D. Martinus Malaerts profus 7^e Lyrae, alias prior domus
— oron, Sylvae S^{ti} Martini, Lerouicq et Gandari necnon visitator
provinciae Leutonice. — (sans bénéficiaires). —

5 Dec. 1761-1770. Aug. — D. Alexander de Travers.
Profus et procurator de Bruxelles nommé Recteur le 5 Dec 1761
et prieur au chapitre 1762, mort en charge avant le 20 août
1770. —

An. 1771. obit. D. Alexander de Travers profus 7^e Bruxellarum, prior
domus Sylvae S^{ti} Martini. —

20 Août 1770-1780. — D. Joannes Van Bever.
Profus et procurator de Bruxelles élu prieur par la commun-
auté le 20 août et confirmé le 8 sept. 1770. — Était procurator
au Bois. S^{ti} Martin 22 fév. 1761. Voir plus haut; transféré au priorat
7^e Bruges au chapitre 1780 — dernier prieur de Bruges.

An. 1791. obit. D. Joannes Van Bever profus 7^e Bruxellarum, prior
7^e Bruges, alias prior 7^e Sylvae S^{ti} Martini. —

1780-1783. — D. Nicolaus Waeflaerts. —
Profus et vicaire de Liège, prieur de Diest 1749-1761.
Est adjuteur à Liège quand le chapitre de 1780 le nomme
prieur de Bois. S^{ti} Martin, dont il est le dernier prieur. La date
de sa mort n'est inconnue. —

« Le 3 Mai 1783, D. Nicolas Waeflaerts, dernier prieur, qui avait avec
lui six religieux de choeur et un frère donné, reçut la visite du
commissaire de l'Empereur Joseph II, chargé de notifier le décret d'impres-
— non

tion. Des pensions furent assignées aux chanoines forcés d'abandonner
 après un certain délai, leur saint asile, et le cardinal archevêque
 de Malines leur envoya des instructions relatives à ce qu'ils devaient
 faire. Leurs biens confisqués furent vendus, mais l'église devint
 paroissiale pour les habitants de Liège - saint Martin, et quelques
 bâtiments du monastère servirent de presbytère ou reçurent
 d'autres destinations. Un jardin pour la cure et un cimetière
 pour la paroisse occupèrent aussi une partie de l'ancien enclos
 de la chartreuse. » Monasticon. —

Écrivains. —

1. + 1429, 24 Mai. — D. Goswinus de Becka. Voir plus haut liste des Pères.
2. + 1530. — D. Michael Dierickx. — Voir ibidem.
3. + 1556, 19 Mars. — D. Livinus Ammonius (Van der Maude). Voir à part.

Religieuses remarquables. —

1. + 1475, 16 Janv. — D. Arnoldus Horionck, d'Amsterdam, profès l. de Bois
 1^{er} Martin, ensuite des moniales de Bruges, où il fut vicaire 1448-57.
 Avit ad dictissimas spiritualibus exercitiis, singulari morum decorata
 honestate... grandis erat à la ^{sa} Vierge, qu'il vit parfois retournant toute
 brillante près de lui (étant encore dans le voile... vacabat jugiter
 orationi, solibus non solus sua sed etiam aliena peccata flere,
 ditabat de lacrimarum. Pater fuit admodum austere, vigiliis,
 jejuniis aliisque corporis macerationibus castigand... In ejus
 vultu mira lucebat serenitas extrinsecus que hominis mira confo-
 -satio... » Ephem. I. 197. 29 lignes. —
2. + 1504, 7 Mars. — D. Hermannus Lochem, né de parents pauvres mais
 nobles

probat, se distingua par rapidité des sa jeunesse et travailla pour gagner sa vie. Sa réputation croissant avec l'âge, il quitta la maison paternelle et se mit à visiter les sanctuaires - puis à l'âge de 23 ans, vers 1646, entra au Bois-St-Martin «... monachum cum indisset omnibus admirationi fuit ob omnium submissionem, spiritus alacritatem, et quotidianum incrementum in virtutibus religioso usque servit. Permanit in eadem domo 15 annis, cum Maria ad pedes Domini verbum eius audiret, scriptationi librorum, meditationi et contemplationi vacans, atque in silentio et solitudine prostratus salutarem Dei, nulli mortalium, notus. ... envoyé à Bruxelles qui commençait y f. une 1^e profession et y passa le reste de sa vie en saint religieux.

- est mort à 66 ans, de sa religion, le 7 Mars 1506. Ephem. t. 275. 276.
3. + 1533. - D. Nicolaus Varenbake prieur - Voir aux Prévosts. -
 4. + 1597, 10 Janv. - D. Martin Moor prof. de Bruxelles et du Bois St-Martin, mort à Erfurt 10 Janv. 1597 « qui ultra 60 annos laudabiliter vixit in ordine » ch. de 1597.
 5. ch. 1601. - Fr. H. Willems, donatus de qui 66 annis laudabiliter vixit in ordine. ch. 1601. -
 6. + ch. 1726. - D. Benedictus Gamaes (Van Ghermes) prof. de qui 56 annis laudabiliter vixit in ordine. ch. 1726. -
 7. + ch. 1737. - D. Anthelmus Van den Drappe, prof. de (alias procurator) qui ultra 50 annos laudabiliter vixit in ordine. - ch. 1737.
 8. + ch. 1740. - D. Guillelmus Dammars prof. et alias prior de qui ultra 50 annos laudabiliter vixit in ordine. ch. 1740. -
 9. + ch. 1747. - Fr. Michael Vantot Aa, donatus de qui 56 annis laudabiliter vixit in ordine. ch. 1747. -
 10. + ch. 1772. - D. Bernardus D'Hayne prof. et antiquior de qui 55 annis laudabiliter vixit in ordine. ch. 1772. -

73

Breve compendium foundationis domus cartusiae Sylvae
S^ti Martini in territorio Alostensi prope Gerardi-montem, ex
litteris seu monumentis ejusdem, collectum. —

Nota. — Le Breve compendium, est tiré du manuscrit 8564-8581, de la bibliothèque royale de Bruxelles. c'est dans le dit msc le n° 8581. — Je transcris la copie que j'en ai fait faire en 1897. — A sainte V arvil 1898. p. Pol. B. —

MCCCXXIX, (1329.) Illustis Dominus Joannes Geilinch, qui humeli
quidem loco natus, at postmodum, fortuna simul et dignitate auctus (nam Condi-
liarii dignitate in camera computorum, Insulis apud Flandriæ comitem, Ludovicum,
illustis fuit), cum legitime careret hærede, conjugæ usque ad vitæ finem, in vir-
ginitatis proposito perseverante, cum mariti consensu, inductione amicum sua
motus, rem, animos tunc fructuosam, Deoque gratam, concepit. Nimirum, ut in
Dei jus quædæm Matris honorem, constitueret dotaretque omnibus cartusien-
monasterium. Mente igitur suam, priori domus capelle aperiens, maxime sperare
petiit ut R^{do} Patri Priori majoris Cartusie, Ordinis Generali, exponeret, quoniam,
cætuaret novæ ^{am?} cartusien^{am?} edificandi desiderio, Sicut pio optimi viri proposito
incensus, litteris, nulla interposita morâ, quo affectu Dominus Joannes flagraret R^{do}
Priori Domus Haymoni exposuit, qui non cunctandum ratus, confestim, prioribus
domorum capelle, Antwerpise et Valencenmarum, anno 1328 mense decembri, super
negotio isto commissionem dedit: qui cum illo, sponte sua inclinato, officiosissime
agentes, eo pertenderunt hominem, ut absque procrastinatione a religiosus mo-
nasterium Minoris Cartusie agrum emerit « den Rodendriech » nuncupatum, situm, in parre-
chia Scandelbeke. Sed quum, re melius considerata, priorum, iudicio locus ille
vise publicæ nimis vicinus Cartusianæ solitudini minus conveniret, mutato
consilio villula non longe distita, cui Sylva cognomen est et dotationis nomi-
ne idem, pius Fundator contulerat, (sita est in Liarda S^ti Martini) et Ludovicus Ni-
vemensis Flandriæ comes amotis avocavit, electa fuit. Vices locum, ab ipsa
natura ad Cartusianam, quietem, accommodatum, terra fertilis, commodâ rivaria
lata pascuâ, salubris æer, fons vivus toto proficiens conventui, solitaria quoque
amanoque

amenaeque & ambulationes non desunt, quae animum, lectione, scriptione, oratione,
meditationeque castum, recreant et relaxant. —

Quod priorum consilium, & ut prius approbans petuit a Comite Flandriae mutari
di loci licentiam, et impetravit anno 1329, 28. octobris, quo data ammentente R^o
Domino Joanne de Florentia vicario Rex^{mi} episcopi cameracensis, accedente post-
modum ejusdem Rex^{mi} confirmatione, necnon R^o S^{an}cti Abbatis S^{an}cti Martini Loo-
asi, ordinis S^{an}cti Benedicti, jus patronatus habentis, consensu, cartae haec cons-
trui coepit anno 1329. Anno vero Domini 1352, Dominica die post
festum S^{an}cti Marci Magdalenae Rex^{mus} S^{an}ctus episcopus Londonensis, & virtute litterarum
dimissorialium, Rex^{mi} in X^{to} Paris ac S^{an}cti Petri S^{an}cti gratia episcopi came-
racensis, dedicavit eum, pridie tria consecravit altaria, calices et alia ecclesiae orna-
menta. — huiusmodi autem Pontifex Joannes Arionis residens quinto Kal. decembris
pontificatus sui anno 17^o eos omnibus prius Regis et gratia dicitur ordinem antea con-
cessis. — ceterum, fundator praedictus fundationem suam, diversis audit bonis, quae
Ludovicus Flandriae comes anno 1368^o die 9^o februarii amoverat & annis quae prius
Regis donavit, quae Joannes Burgundia anno 1406, 17 martii, necnon, philippus
Burgundia anno 1436, 10^o januarii, confirmarent auferrentque: et subsequentes
comites in massa idem, monasterium, protectionem, reciperent, vicinisque dimissis
commendarent; quae non solum, protectionum munere juncti sunt, & cum etiam,
annuis procurantibus redderent locupletius: inter quos eminentissimus Dominus Baro
de Schorisse Domina Margarita W^{il}hergata uxor nobilis S^{an}cti de Voord. — nobilis
S^{an}ctus Mastaing aut, nobilis Robis de Massamen, eques aurei & illis in tantis
religiosis religiosisque amore persecutus est, ut diversis annis temporibus per
aliquot hebdomadas vixerit inter eos, omnes ordinis observantias in vigiliis,
abstinentiis et observantias atque ad has strictius observandas particularibus,
sibi edam, edificaverit, quae etiam, nunc superstitis est.

Suit una littera de p. Jacobus Dionysius, de la châteline de Gand, du 21 mai 1623,
sans importance; elle est adressée: Rex vrend e Paris. — (ita manuscrit de Bruxelles.)

Chartreux du Bois-St Martin

Notes. — Tiré des « Recherches historiques sur la ville de Grammont par M^r Auguste de Portemout. Tome 2, pages 336 à 347. — Chapitre V. — Monastères, §. 1. — Chartreuse du Bois-St Martin, —

La chartreuse du Bois-St Martin fut fondée par Jean Gheyline, que Louis de Crécy, comte de Flandre, nomma son ami et conseiller. Comme les auteurs ne s'accordent ni sur l'origine du fondateur prénommé, ni sur le rang qu'il occupa dans la société, il importe de nous arrêter un instant à ces points controversés.

Le R^e Père Haymon, général des chartreux, dans l'acte pour lequel il donne à Jean Gheyline l'autorisation de fonder un monastère de son ordre, le qualifie homme noble et discret (nobilem et discretum virum). Gheyline lui-même, dans son testament, se dit bourgeois de Grammont. De ces données on peut hardiment conclure que c'est à tort que J. Van Maesberghe (Grammontium, pag. 235) et autres auteurs le traitent de paysan.

Il n'est pas probable que, né paysan, Jean Gheyline ait acquis dans la suite la bourgeoisie grammontoise, car toute six ans avant la fondation de la chartreuse, c'est-à-dire en 1292, l'abbé de Minore le nomme déjà bourgeois de Grammont dans un acte de décharge. D'ailleurs, j'ai possédé des notes manuscrites, provenant de la chartreuse du Bois-St-Martin, et rédigées par des religieux de cette maison, qui attribuent à son père, également nommé Jean, la qualification de bourgeois de la même ville. Il y a plus : Egide de Schendelbake qui vendit en 1276, à Nicolas Gheyline quelques redevances annuelles, ainsi que des biens ruraux, traite aussi ce dernier de bourgeois de Grammont, dans l'acte qui fut dressé. En 1290, Gerard, seigneur de Viane, vendit au même Nicolas Gheyline toute trois boimiers de terres, situés au village de Moubake, et l'acte de vente désigne^r encore celui-ci comme bourgeois de Grammont^(a) or, il est

(a). — Les actes susmentionnés se trouvent dans le chartier du monastère de Liège St-Martin, les biens dont il s'agit ayant été donnés par Nicolas Gheyline à la chartreuse, probablement à cause de sa parenté avec le fondateur de cette maison. —

évêque, que ce Nicolas appartenait à la famille du fondateur de la chartreuse de Bois St Martin, puis qu'il fut un des exécuteurs testamentaires de ce dernier. —

De tout ce qui précède, il résulte que Jean Gheyline fut un bourgeois notable de la ville de Grammont, qui fut amené dans les bonnes grâces de son souverain, et parvint ainsi à la dignité de conseiller du comte. —

Van Waesberghe a commis encore une autre erreur. Il assure que Jean Geyline fut le palefrenier d'un homme noble et de grande autorité qui, pour reconnaissance des services rendus, lui donna sa fille en mariage. D'abord il n'est pas probable qu'un homme aussi riche que Jean Gheyline, ait été obligé d'accomplir les fonctions civiles de palefrenier: on rapporte d'ailleurs aucune preuve à l'appui de cette affirmation. Puis, ce que Van Waesberghe dit de Jean Gheyline est arrivé à Guillaume Van Dussenroode, fondateur de la chartreuse de Gertraudenberg en Hollande, qui épousa Helwige, fille de Zwendus, seigneur de Vianen. De Raissie (Raissins) a rectifié cette erreur dans une note marginale sur la fondation de la chartreuse de Gertraudenberg. (origines cartusiarum, Belgii: in fundatione cartusiae Montis S^{te} Gertrudis.) —

On peut donc tenir certain, que Van Waesberghe a confondu le fondateur de la chartreuse de Bois St Martin, lez Grammont avec Guillaume Van Dussenroode, fondateur de la chartreuse de Gertraudenberg. — Van Gestel qui dit avoir puisé ses renseignements dans Van Waesberghe et De Raissie, aurait dû comprendre dans son travail la note marginale de ce dernier, pour donner au lecteur tous les éléments d'appréciation dont il disposait.

Ce fut en 1338 que Jean Gheyline résolut de bâtir et de doter un monastère de l'ordre des chartreux. Dans cette intention, il s'adressa au R^e Père prieur de la chartreuse de la chapelle, près d'Inghien, lui exposa son projet et le pria instamment d'en référer au général de l'ordre, afin d'obtenir l'autorisation nécessaire. Le prieur de la chapelle crut ne pas devoir rejeter cette demande et écrivit immédiatement au R^e Père Haymon, prieur de la grande chartreuse et général de l'ordre, pour lui faire connaître le désir du pieux grammontois. La réponse ne se fit pas attendre. Le Père Haymon donna aux prieurs de la chapelle et de S^{te} Catherine lez Anvers, de se rendre avec le prieur

prévôt de M. arlis, prévôt de Valenciennes (a). chez Jean Gheyline; d'examiner le lieu destiné à la construction de la nouvelle chartreuse, ainsi que les biens et les revenus dont il valait la doter, les autorisant, tant en son nom, que celui du chapitre général, à les accepter s'ils les trouvaient convenables et suffisants pour les besoins de la future communauté, à nommer le nouveau prévôt et à permettre à celui-ci de se faire accompagner par quelques religieux des maisons existantes.

L'entrevue, que ces délégués eurent avec Jean Gheyline, les satisfait pleinement et la fondation de la chartreuse fut décidée. Il fut convenu que Gheyline achèterait de l'abbaye de Minove un champ nommé Rodendriesch, situé à Schendelbete, pour y bâtir une chartreuse en l'honneur de la ~~Ste~~ Vierge Marie.

Le comte de Flandre et de Nevers approuva l'érection de cette maison religieuse et afin qu'elle prit un plus rapide accroissement, il amortit les biens donnés par Jean Gheyline, qui consistaient, outre le bœmier et cinquante verges du Rodendriesch, en vingt huit ou trente bœmiers de terres, prés, étangs et bois qui sont sous l'aveu de M. arlis. L'acte d'amortissement porte la date du 16 dec. 1328, et non celle de 1327, comme de raison il faut parer. — En exécution de la convention qui précède, on avait déjà commencé, au Rodendriesch, la construction d'un nouveau monastère, lorsque les prévôts sus nommés, s'étant aperçus que l'endroit choisi était trop voisin d'un chemin fréquenté, furent d'avis de s'en aller à la continuation des travaux. Après mûre réflexion, ils décidèrent ensuite que le monastère serait construit au milieu d'un bois solitaire qui faisait partie de la dotation, c'est à dire au domaine ten Bossche, sous l'aveu de M. arlis, outre le mérite de la solitude, ce lieu avait encore celui d'offrir à la nouvelle communauté des terres arables, des prairies, des étangs et autres ressources pour la nourriture de ses membres. Jean Gheyline qui, de même que les prévôts délégués, trouvaient le domaine de ten Bossche beaucoup plus convenable que le Rodendriesch, approuva la décision et sollicita instamment

(a). Après les troubles du XVI^e siècle, la chartreuse de M. arlis fut transférée à Valenciennes et prit le titre de Ste Marie de Macourt (sic).

ment du comte l'autorisation de construire au Bois St Martin le monastère qu'on lui avait permis de bâtir au Rod Andriesch. Louis de Crécy accorda au suppliant la faculté de changer le lieu de construction de la chartreuse au gré de sa volonté. Cette autorisation, munie comme la précédente du sceau du comte, est datée du 22 oct. 1329. — (Miræus, opera diplomatica et historica, tom. 3. fol. 434-43. —)

Les choses ainsi réglées, Jean Ghazlin fit mettre la main à l'œuvre, et pour que tout allât bien et sans la moindre opposition, il demanda et obtint de Jean de Florence grand vicaire de l'évêque de Cambrai, chargé à cette époque de l'administration des parties limitrophes du diocèse, l'approbation, la confirmation et la ratification de la fondation et de la dotation de la chartreuse, ainsi que de l'amortissement des biens domés. Cet acte fut scellé le dimanche oculi de l'année 1329. ^(1330, 11 Mars. St. n.) — (Le 26 mars, 3^e dimanche de carême.) —

Le même vicaire général accorda aussi aux Chartreux du Bois St Martin l'autorisation d'avoir un cimetière et d'y ensevelir les fidèles qui y choisissent leur sépulture, sauf toutefois les droits des curés respectifs. Cette faculté leur fut concédée par lettres datées de Mons et Hainaut, le 2^e vendredi après la fête de la nativité de St Jean B^{te}, au mois de grâce 1330. — (1330, 29 Juin.)

Par une bulle datée d'Avignon, le 27 nov. 1332, le pape Jean XXII (benit le bien) où l'on construisit la chartreuse et assure aux religieux tous les privilèges et toutes les franchises concédées antérieurement à l'ordre des Chartreux. —

Divers évêques et cardinaux, réunis à Avignon, voulant également favoriser le nouveau monastère, accordèrent chacun 40 jours d'indulgences aux fidèles qui prieraient ou feraient d'autres œuvres pieuses en l'église de la chartreuse (16 nov. 1332). —

Le 22 sept. 1346, Egide (ou Gilles) évêque de Cambrai, ratifia la fondation de la chartreuse du Bois St Martin et confirma, en les augmentant, les indulgences qui lui avaient été accordées antérieurement.

Enfin, le dimanche après la fête de St^e Marie Madeleine 1352, le révérend évêque de Linden, à ce commis par lettres d'issoriales de sa grandeur Pierre évêque de Cambrai, consacra l'église, le maître autel, ainsi que les trois autres autels.

Le 8 nov. 1330, les confréries ouvrières de Grammont (gildens der ambachten), supprimées pour rébellion envers le comte de Flandre, donnèrent à la nouvelle chartreuse 600

tous les revenus qu'ils possédaient dans la ville de Grammont, consistant en 36 livres parisis de rentes; 21 chapons, 12 mesures de blé et trois boissiers de terre arable. Ils s'employèrent ainsi contribués à une bonne oeuvre et en même temps fléchir la colère du comte de Flandre. En effet, cette donation fut approuvée par Louis de Nevers ou de Cracy et les biens amortis par lettres du 30 nov. suivant. (ce document se trouve dans mes archives, dit l'auteur en note). —

Les trois premiers religieux envoyés à la nouvelle chartreuse furent St. Jean de Bolienguel prieur, ainsi que les frères conventuels Maltherie de Acselle et Pierre de Juanes. L'abbé de St. Martin à Courmai, de qui la localité relevait, ne nomme que ces trois religieux dans les lettres par lesquelles il reconnaît la nouvelle communauté.

Jean Gheyline ne se contenta pas d'avoir fondé ce monastère; par son testament ⁽¹⁾ il ajouta encore aux donations qu'il lui avait faites, plusieurs domaines, que le comte Louis de Male ^{amortit} le 9 février 1348, tout en accordant à la chartreuse de nouveaux privilèges et de nouvelles immunités. —

(1) — Gaillard dans ses Annales, et Van der Linden, dans sa Levensamundia, livr. 3, chap. 3, n. 107, rapportent l'épithaphe suivante de Jean Gheyline et de sa femme, enterrés dans l'église du couvent de St. Martin: Hic jacet Joannes Gheyline, obiit anno 1333, 16 sept. et Isabella de Godde eius uxor, obiit anno 1331, 3 octobris. — Tenez a vu cela, car j'ai lu dans une notice écrite par un religieux du monastère, qu'on y a jamais trouvé la moindre trace de semblable inscription. Les archives de la chartreuse constatent seulement que Jean Gheyline mourut avant le 26 mai 1335. L'auteur de la notice susdite fait remarquer que si la date, relatée par Gaillard, était exacte, le fondateur de la chartreuse du Bois St. Martin, aurait fait son testament cinq jours après sa mort, puis que cet acte est daté du 21 sept. 1333. — Il signale encore une autre erreur relativement au nom de la femme de Jean Gheyline, qui se nommait Isabath Vander Godde, et non Isabella de Godde. on peut donc considérer l'épithaphe susdite comme contournée. —

Jean sans-Peur, duc de Bourgogne, comte de Flandre etc... ratifia et augmenta les privilèges et immunités le 17 mars 1416, et son fils Philippe-le-Bon, par lettres patentes données à Lille le 10 janvier 1436, exempta ce monastère de tous impôts et autres charges publiques. —

Les comtes de Flandres suivants purent aussi cette maison, sous leur protection et protection.

la recommandèrent aux seigneurs des environs, entre autres aux sires de Solteghem, de Schoorisse, de Liarde St-Martin, de Boulare, de Brakele, de Noorde, Van Maesberghe etc... Cette recommandation princière ne fut pas inutile, car la plupart des seigneurs prénommés doivent être comptés au nombre des bienfaiteurs de la dite communauté. —

Lors des troubles du seizième siècle, les chartreux du Bois St-Martin, n'échappèrent pas aux entreprises & sacrilèges des gueux. Non contents d'avoir chassé les religieux et pris tout ce qui pourrait être emporté, les fanatiques nommèrent trois commissaires, qui reçurent procuration des magistrats de la ville de Gand, pour faire vendre aux enchères les bâtiments, ainsi que le restant des biens meubles. Ces commissaires s'acquittèrent de leur tâche en véritables vandales, car ils firent si bien qu'en très peu de temps la chartreuse se trouva réduite à quelques constructions de l'avant-cour et une partie de l'église. Il est probable que cela se passa en 1578, lors que le magistrat gantois fit déposséder les églises des environs. Une lettre datée du 17^e jour de 1579, signée par les commissaires susdits et adressée à Adrien Van de Velde, bourgmestre de Liarde St-Martin, rend cette supposition très vraisemblable. On y ordonne à Van de Velde, de contraindre les acquéreurs à remplir leurs obligations, c'est-à-dire de payer immédiatement, entre les mains des commissaires, le restant de leur prix d'achat, et de reprendre les biens acquis par des insolubles, parceque, y est-il dit, la vente était faite avant la publication de la paix de religion et le terme échu. —

Dans ces tristes circonstances, les religieux qui savaient que la plus grande partie des biens de leur couvent n'aurait pas encore été aliénée, prirent leur recours vers le roi Philippe II: ils obtinrent de ce prince un décret autorisant la revendication, même par voie de justice, de tous les biens qui leur avaient appartenu. Ce décret fut donné à Louvain, le 9 mars 1585. —

On peut facilement s'imaginer dans quelle détresse se trouvaient la chartreuse après le pillage dont j'ai eu l'honneur de parler. Les religieux survivants durent se retirer dans les autres monastères de leur ordre, faute de bâtiments assez spacieux pour les héberger. Les officiaux et un autre religieux occupèrent seuls, pendant

pendant un temps assez long, les ruines des portes de ce monastère.

Cependant les choses ne pouvoient rester dans cet état. on résolut de réédifier la chartreuse du Bois St Martin, et à cet effet le couvent leva une assez forte somme d'argent sur les biens restitués. Les bâtiments encore debout furent d'abord restaurés, puis l'on s'occupa de la reconstruction de ceux qui avoient été complètement détruits. Après plusieurs interruptions causées par de nouveaux troubles, les travaux s'achèverent et la chartreuse put enfin être rendue à sa destination.

Le 13 septembre 1674, l'illustre archevêque de Malines, Jacques Boonen, vint réconcilier et consacrer de nouveau l'église profanée par les guerres.

Quoique le pays semblât rentré dans l'ordre, la chartreuse du Bois St Martin ne se releva pas d'un coup que les partisans de la réforme lui avoient porté. Ses revenus étoient modiques et de fait elle étoit obligée de payer les mêmes impôts, subsides et autres charges publiques que les séculiers, nonobstant les amortissements et exemptions qui lui avoient été concédés par les comtes de Flandre. Ajoutons que, durant les guerres de Louis XIV, elle fut constamment exposée aux entreprises et aux insultes non seulement des soldats, mais même des paysans. Le prévôt Jérôme Van der Kerckhoven ne négligea rien pour remédier à cet état de choses et mettre sa maison à l'abri des coups de main: il y réussit assez bien, quoique les religieux fussent moins nombreux, mais son successeur le prévôt Gommaire Van den Eynde eut la douleur de voir piller la chartreuse par des maraudeurs français, les 28 et 30 septembre 1690. Cette soldatesque effrénée ne se contenta pas de dévaliser complètement le couvent, elle arracha les vitraux des 29 grandes fenêtres du cloître et brisa une foule d'objets qu'elle ne put emporter. Toutefois dans ces circonstances malheureuses, la communauté s'accrut d'un bon nombre de religieux et reçut plusieurs donations.

Sur ces entrefaites, l'église qui, pendant les troubles du XVII^e siècle, avoit été longtemps exposée sans toit aux injures des éléments, perdit peu à peu sa solidité et finit par menacer ruine. Il fallut donc songer à en construire une nouvelle. Réunir les ressources nécessaires n'étoit pas chose facile pour

pour des bons religieux. Cela n'empêcha pas leur prieur, Brune Van Damme, de se mettre résolument à l'œuvre; il n'épargna ni peines, ni démarches et, Dieu aidant, il parvint à la réalisation de son projet. Le 23 juillet 1728, on posa la première pierre du nouvel édifice, qui fut couvert l'année suivante. En 1726, on construisit les routes et l'on acheva la tour. En 1725, on mit le dallage et le 17 novembre de la même année, l'église fut bénie par le R. P. prieur, que l'archevêque de Malines avait délégué à cette fin. —

La consécration solennelle eut lieu le 8 août 1728, par son éminence Thomas Philippe de Bossu, cardinal archevêque de Malines, assisté de l'abbé de Ninove, de deux religieux de cette abbaye et des curés voisins, en présence des pères visiteurs et prieurs des chartreuses de Gand et de la chapelle St. Marie.

Le prélat consécrateur doit être mis au nombre des bienfaiteurs de la maison, car il contribua par un don considérable à l'érection de la nouvelle église. Depuis cette époque la chartreuse de Bois St. Martin jouit d'une tranquillité parfaite jusqu'à sa suppression par l'empereur Joseph II. (L'édit de suppression des maisons religieuses porte la date du 17 mars 1783.) —

C'est le 2 mai 1783, que les religieux furent expulsés de leur couvent. Leurs biens confisqués furent régis par une administration qui prit le nom de Caisse de Religion, et paya aux religieux une modique pension jusqu'à ce que tout fut vendu. Aujourd'hui il ne reste de cette belle chartreuse, que l'église, devenue paroissiale, et quelques bâtiments accessoires, transformés en cure et autres habitations. —

Liste des Prieurs de la chartreuse de Bois St. Martin. —

« 1330 - 1333. — D. Jean de Bollicuzel. — »

« 1333 — D. Jean de Bochaute. — »

« 1352. — D. Jean. Un prieur qui signait simplement Jean administra cette maison à l'époque de la construction de l'église (1352), et même encore en 1396, ^{lors}

ch. 1332 ob. Domicella Elisabeth quondam consort fundatois d'hybra St^e Martini,
 ch. 1334 ob. D. Thomas Gheylins consilierus comitis Flandria qui habet tric. ob. 1644.

23 juin 1336. Les pieux de Valenciennes et du Bois St. Martin « D. Dy. et D. 50. » fixent
 les limites à Auserd. —
 ch. 1351. obit D Simon prior d'hybra St^e Martini qui habet tric.

25
lors de l'association établie entre cette chartreuse et l'abbaye de St-Adrien à
Grammont. Je ne suis parvenu à découvrir son nom de famille. Serait ce tout
de Bochaute ou un autre du même prénom? —

« 1396. — D. Liévin van Couchelaer dit Van Keunlandt. — »

Ann. t. VI. 538 dit que en 1396 D. Toomas el Bassind fit P^u

« 1396 — 1410. — D. Jean de Zas. — » obit ex ch. 1428. Voir en face.

« 1410 — 1417. — D. Erard van Huysen. — »

« 1417 — 1418. — D. Godescalc van Seron. — »

« 1418 — 1419. — D. Goswin vander Beken, alias a Beka. — » voir Dijon

« 1419 — 1427. — D. Gérard de Schiedamme. — »

« 1427 — 1434. — D. Erard van Huysen. — »

« 1434 — 1443. — D. Gérard de Schiedamme. — »

« 1443 — 1449. — D. Arnould Vastaert, alias van Helmont. — »

« 1449 — 1471. — D. Jean Vanden Hecke. — »

« 1471 — 1497. — D. Pierre Blanchaert. — »

« 1497 — 1498. — D. Louis Orselinck. — »

« 1498 — 1499. — D. Pierre de Winter. — »

ch. 1380. Domini Sylvae s. Martini profectus in Redonem, D. Jacobus p[er]munc p[ro]curator
- tor quidam s.

ch. 1389 obiit D. Petrus monachus ac. d. Leodi[um], Rector s. Sylvae s. Martini h[ab]itu.

ch. 1391 - D. Livinus Kenaulandus absolutus a d. Cornaci fit p[er] d.
1391 Prior Sylvae s. Martini.

ch. 1404 - D. Joannes d'ano Rector s. fit p[er] d. 1404 prior

ch. 1428. obiit D. Joannes dictus Gas dudum prior s. Sylvae s. Martini. (L'acteur
doit le mal à trop tôt. -

- 1421 ch. - D. Godecalvus prior absolutus p[er] d. 1421

ch. 1440 obiit D. Godecalvus qui fuit prior in d[omi]n[io] Sylvae s. Martini, Diocesis (1428)
et Leodi[um].

- 1436 ch. - D. Everardus prior absolutus p[er] d. 1436.

ch. 1441. obiit D. Gerardus de Hammone 1^o prior s. Sylvae s. Martini et ult-
-imo d. Brugis (1439-1441) -

ch. 1436 - D. Gerardus de Schiedam, p[ro]f[ess]or Leodi[um] fit prior p[er] d. 1436.

ch. 1443 obiit D. Gerardus de Schiedam, prior d. Hollandiae qui dudum fuit
prior d. Leodi[um] (1427-36) et Sylvae s. Martini obiit 14. oct. 1442. Ghent. -

ch. 1465 obiit D. Hilmarus de Darentia prior d. Sylvae s. Martini

1464-1469. D. Arnoldus Cuper de Helmont obiit Prior Antwerpiae ch. 1466.

1469-1473. - ch. 1474 obiit D. Joannes Vander Hecke prior d. Sylvae s. Martini
habens annos. p[er]pet. sub. 17 sept. (un autre nec. s. 13 dec.) -

1473-1497. - D. Petrus Blanchart

ch. 1498 obiit D. Petrus Blanchart prior d. Sylvae s. Martini couv[er]s
provinciae Leutonise.

1497-1505. - D. Ludovicus Overlinck

ch. 1506 obiit D. Ludovicus Overlinck prior d. Sylvae s. Martini couv[er]s
provinciae Leutonise. - Senecois pas que Pierre de Winter et Louis
Emant aient été priors. -

« 1499-1506. — D. Louis Ernaut. — »

« 1506-1520. — D. Michel Dierix. — »

« 1520-1521. — D. Guillaume de Vogele. — »

« 1521-1530. — D. Michel Dierix. — »

« 1530-1533. — D. Nicolas Varenbekke. — »

« 1533-1544. — D. Guillaume de Vogele. — »

« 1544-1549. — D. Nicolas de Bruyère. — »

« 1549-1552. — D. Jean Wittebroot. — »

« 1552-1562. — D. Laurent Wittebroot. — »

« 1562-1568. — D. Nistan Berloitus (de Cassel). — »

« 1568-1569. — D. Quintin Buydens. — »

« 1569-1573. — D. Jean Cornelius. — »

ch. 1578. *Pisces in sylva s^{te} Martini compassive et condolentes hortamentis et spem suam
collocet in domino.* — Voilà qui confirme les conjectures de M. de Portenoot.

« 1573-1588. — D. Hercule van Winckele. — »

« 1588-1603. — D. Gillis vanden Houte. — » 1584-1604. D. Egidius Vanhouten

ch. 1585 Rector fit prius. fut prieur de Gand de 1597 à 1598 ^{non est le prieur de Louvain} tout en restant ^{non est le prieur de Louvain} à main
- traité de Bois s^{te} Martin.

« 1603-1610. — D. Jean (peut être Denis, il signait père Jean). — »

ch. 1628. obiit D. Joannes Nanningius p^{ro}stantiq^{ue} D. Leodii, alias p^{ro}curator s^{yn}odalis s^{an}cti
Martini h^{ab} miss^{is} de B. M^{ariae} in 7 par^{te} s^{an}cti Alemanni.

ch. 1523. obiit D. Petrus Hiemis monach. ff. J. Sylva ex St^e Martini qui alias fuit prior, vicarius et procurator ipsius J. -

- 1530. - D. Michael Dierick de Gandavo obiit prior ex ch. 1531, alias vicarius pro ce Leutenoe in qua habet plen. monach. Il a été comensitaire de 1517 à 1518 et résident de 1522 à 1527. - Sedoute fait qu'il y ait eu tous ces enchevêtrements que donne M^e de Portement.

1530-1533. D. Nicolaus Varenbeke obiit prior ex ch. 1534.

1533-1546. D. Guillelmus Volucius (Volucius, Paltucius) obiit prior ex ch. 1545. - ch. 1532 ex procuratore monialium Brugis fit prior J. huse.

1544-1550.

ch. 1551 obiit D. Nicolaus Bover prior J. Sylva ex St^e Martini.

1550-1557

ch. 1558. obiit D. Laurentius Wittambroet prior J. Sylva ex St^e Martini.
Il n'y a pas de Jean Wittambroet qui ait été prieur. -

ch. 1568 obiit D. Cristianus Castellius prof^{ur} et prior J. Sylva ex St^e Martini.
ch. 1568 et 1569 prieur non fit m^{ia}.

1569-1572-73. obiit ex ch. 1573 D. Thomas Leydis prior J. Sylva ex St^e Martini, prof^{ur} J. Bruxellorum. - Par ch. 1570 Rector fit P^{re}ior. -

1572-1575. obiit ex ch. 1575 D. Quintinus Badius prior J. Sylva ex St^e Martini. - Il a probablement été une fois de 1567 à 1569. -

- 1584 - D. Hercules Winckelius prof^{ur} J. Bruxellae, n'a pu être prieur J. Sylva ex qu'avant 1586 obiit ex ch. 1612, alias P^{re}ior autem in eadem mat^{re}.

ch. 1605 obiit D. Egidius Vanhoutan ff. et prior J. Sylva ex St^e Martini. -
ch. 1597. P^{re}ior J. Sylva s. M. D. Egidio alibi necessarius fit m^{ia}, et D. Nicolaus ff. J. Gandavi, ibidem hospes est ad domum, nec prof^{ur} J. duo autem monachi et duo donati qui supersunt east ad domum Lozani, caput J. prior administrationem bonorum, dictae J. committimus, sicut et omnium domorum, destructarum, et habitatore carentium. -

- « 1610-1637. — D. Lévin de Faughere. — ch. 1635 obiit D. Lévinus Faughere prof^{us}
et prior D. Gandavi, alias prior D. Sylvae S^{cti} Martini, comitatus prov. et laut. h. l. plen. mit. b.
et amw. ubi lo morat^{us}. — Ad eum elect^{us} à Gand en 1625. —
- « 1637-1631. — D. Henri van Breuseghem. — ch. 1659 obiit D. Henricus Van Breus-
eghem prof^{us} D. Lyrae alias prior Ghel d'as, (1640-1657) et D. Sylvae S^{cti} Martini et Antwerpiae
hab^{it} mit. de B. M. 2. per tit. ord. —
- « 1631-1636. — D. Richard (Jean). — D. Joannes Richard et d'ij a prior^{us}
19 oct. 1630. —
- « 1636-1640. — D. Adrian Buyex. — 1635-1640. D. Adrianus Buyex p^{ro}f^{us} Capellae
ubi obiit prior 30 oct. 1654 ex ch. 1655, alias etiam prior Diestensis et Gandavi.
- « 1640-1651. — D. Juste vanden Nokeere. —»
- « 1651-1659. — D. Hugues Gesselines (van Gessel). —»
- « 1659-1662. — D. Hugues Gaethovius ou van Gaethoven. —» Prior Lyrae 1661-1666.
- « 1662-1666. — D. Malchior Rysheuvels. —»
- « 1666-1669. — D. Hugues de Molingen. —»
- « 1669-1677. — D. Augustin vanden Wyngaerde. —»
- « 1677-1683. — D. Jérôme vanden Kerckhoven. —»
- « 1683-1692. — D. Gommaire vanden Wynde. —» 1683-1692, 18 Aug.
- « 1692-1697. — D. François Ton. —»
- « 1697-1699. — D. Joseph Engelgrave. —» et exact p^{ro}f^{us} Bruxellae, prior Capellae
1699-1714 et Bruxellae 1714-1744, 26 Mars - Visiteur 1702 à La mort ex ch. 1764.
- « 1699-1702. — D. Jean B^{te} van Hoorenbaeke. —»

1597-1598. Administratum Leprosorum de Louvan. D. Arnold Havers.

ch. 1598. Domini Sylvae S^{te} Martini restitimus priorem suum, propterea a prioratu S. Gandavi absolutum, quod spes aliqua restorationis illius d^e asserviret et propterea esset prior statim aptari locum, pro tribus monachis proterse ut aliquando ad formam, statuti simul vivere et divinum officium pariter si non cantando & alterum legendo, fieri solere possint. —

Avant 1610 D. Jacques Dany fut recteur p^{re} et p^{re} de Gandavi 1610-1625, 1629 p^{re}.

ch. 1656 obit D. Joannes Richard p^{re} et vic. S. Bruxelles alias p^{re} de Sylva S^{te} Martini et vicarius et Rector d^e Antwerpise h^e miss. de B. M^e per tot. ord.

ch. 1661 obit D. Justus Nockerius p^{re} et p^{re} de Gandavi alias p^{re} de Sylva S^{te} Martini h^e miss. de B. M^e per tot. ord. — et Rector Sylvae 4 nov. 1649. —

ch. 1662. obit D. Hugo Genallius p^{re} de Sylva S^{te} Martini p^{re} de monachorum Brugis alias p^{re} de Sylva S^{te} Martini.

ch. 1695. ob. D. Hugo Gaethovius p^{re} et p^{re} de Bruxellarum (1679-95, 4 jans) v^{ic} et p^{re} de Sylva S^{te} Martini, Lyrae, Antwerpise et vicarius d^e h^e miss. de B. M^e per tot. ord. (ch. miss. de B. M^e per tot. ord.)

ch. 1672 obit D. Melchior Keyserels (Keysemels) p^{re} et vic. de Lyrae alias p^{re} de Sylva S^{te} Martini (1657)-1661 v^{ic} de Sylva S^{te} Martini. —

ch. 1679. obit D. Hugo de Molinigen p^{re} et p^{re} de Leodi ac commiss^{er} p^{re} de Sylva S^{te} Martini, Lovanii et Gandavi, h^e miss. de B. M^e per tot. ord.

ch. 1688 ob. D. Augustinus Vanden Wyngaerde p^{re} et vic. de Gandavi alias p^{re} de Sylva S^{te} Martini et Lovanii. —

ch. 1716 ob. D. Hieronimus Vanden Kerchove p^{re} et p^{re} de Gandavi, commiss^{er} p^{re} de Sylva S^{te} Martini, Antwerpise et Monachorum Brugis h^e miss. de B. M^e per tot. ord.

ch. 1693 obit D. Gommereus Vanden Eynde p^{re} de Lyrae p^{re} de Sylva S^{te} Martini (Un manuscrit de la chapelle le dit p^{re} de la Chapelle). (B. p. 40)

ch. 1709. ob. D. Francisus Lau (Tou) p^{re} de Bruxellarum, alias p^{re} de Sylva S^{te} Martini et vicarius d^e monachorum Brugis, 1701-1703.

ch. 1723 obit. D. Joannes B^{te} Van Hoorambaque p^{re} et vic. de Gandavi, alias p^{re} de Neoponte, Sylva S^{te} Martini et Monachorum Brugis, qui 50 an. laud^e vixit in ord^e.

- « 1702-1766. — D. Hugues Pirot. — »
- « 1706-1709. — D. Guillaume Damman. — »
- « 1709-1738. — D. Bruno van Damme. — »
- « 1738-1744. — D. Antoine de Baeker. — »
- « 1744-1752. — D. Bruno Pede. — »
- « 1752-1756. — D. Amand Servaes. — »
- « 1756-1760. — D. Martin Melaerts. — »
- « 1760-1770. — D. Alexandre de Bravers. — »
- « 1770-1780. — D. Jean van Bever. — »
- « 1780-1783. — D. Nicolas Waeflaerts. — »

(ita M^r Aug. de Portement loco citato.) . —

Palais national 9 avril 1898. p. Pal. B. —

ch. 1709 ob. D. Hugo Piroet prof^{us} J. Gandavi, prior J. Lyrae alias prior^{us} D. mon-
-achorum Brugis et Lyrae s^{te} Martini.

ch. 1760 ob. D. Guillelmus Daman prof^{us} J. Lyrae s^{te} Martini alias prior
episc^{opus} dom^{us} J. et D. Gandavi et monachorum Brugis qui 50 ann. laud^{is} - vixit in ord^{ine}

+ ch. 1716 obit D. Anth^{onius} danius Velterre p^{ro}f^{us} J. monachorum Brugis alias
prior episc^{opus} dom^{us} J. et D. Lyrae s^{te} Martini et Neoposti qui ultra 52 annos laud^{is}
vixit in ord^{ine}. M^{onsieur} de Portemout ne parle pas de celui-là. —

1709-1738. D. Bruno Van Damme obit ex ch. 1739 p^{ro}f^{us} et corerius et alias
prior J. Lyrae s^{te} Martini.

1738-1746. — D. Antonius de Backer prof^{us} et p^{ro}ec^{tor} J. Brunellae obit
prior Brunellarum, 3 oct. 1762 ex ch. 1763 et visitator.

ch. 1744-1752 ch. — D. Bruno Pede p^{ro}f^{us} J. Brunellarum, d^{omi}n^{us} prior Capellae
1752 à la mort ch. 1766.

ch. 1752-1759. — P. Aman^{us} serv^{us} s^{er}v^{us} p^{ro}f^{us} J. prior Capellae 1745-1752
D. Martin^{us} Melac^{us} p^{ro}f^{us} J. Lyrae et vic Brugis
Mort p^{ro}cur^{ator} ex ch. 1758.

dec. 1757-1761. — D. Martinus Melac^{us} p^{ro}f^{us} Lyrae et vic Brugis fit Rector
dec. 1757. prior ch. 1758, comis^{it}ator 1761. — P^{ro}cur^{ator} disparait. p^{ro}cur^{ator} uⁿⁱoⁿⁱoⁿⁱ obit.

5 dec. 1761-1770. — D. Alexander de Craver^{us} p^{ro}f^{us} et p^{ro}ec^{tor} J. Brunellarum,
fit Rector 5 dec 1761, prior ch. 1762. obit prior ex ch. 1771.

20 Aug. 1770-1780. — D. Joannes Van Bore^{us} p^{ro}f^{us} et p^{ro}ec^{tor} Brunellarum, d^{omi}n^{us}
1770, 20 aug. confirmatus 8 sept. in ch. 1780 d^{omi}n^{us} prior de Brugis obit
ex ch. 1796. —

ch. 1780-1783. — D. Nicolaus Wafelaerts prof^{us} et coadjutor J. Lyrae
institutus in ch. 1780. — Retais quand il est mort. —

Arnoldus Raissius, Origines Cartusiarum, Belgii. Ducis, 1632. pag. 38-43.

« Anno 1328^o Joannes Gheylius fundat cartusiam
prope Gerardi-Montem (Grammont), factus in ea conversus,
Ex monumentis variarum domorum.

Circa annum domini 1328, vid' illustris Joannes Gheylius, comiti
Flandriae Ludovico a consiliis, amore Dei incensus, pro sua
et uniusque salute, decrevit ad honorem Dei et Matris Virginis con-
struere atque dotare monasterium ordinis cartusien-
sis. Casu propterea
accessit venerabilis priorum domus capellae prope Augiam, cui
sincere suum propositum exposuit, atque ut idem cum generali totius
ordinis rem communicaret, eique facultatem ad hoc impetraret,
obnixè rogavit. qui tam validam hominis desiderium, non modo
non rejiciendum, sed nec diutius differendum ratus, statim de re
tota ad R^m Patrem priorum cartusiae majoris Haymoneq^{ue} retulit,
et suum viri desiderium exposuit. Hoc mora, commissionem a R^{mo}
Patre accepit, ut cum patre priore cartusiae S^{tae} catharinae prope
Antropiam, conjuncto sibi priore cartusiae de Mascout prope Valentian^{as}
conferat se ad predictum dominum Joannem Gheylium. (Cetta com-
missionis a R^{mo} Patre est de 11 Dec. 1328. - L'adjonction du prieur de Va-
lencienmes est facultative, ils pourront le prendre s'ils le jugent bon).

Hac itaque commissione accepta, predicti priores (capellae et Antropicae)
ita cum viro egerunt, ut statim a religiosis monasterii Nienhori-
censis emerit agrum, ut in eodem construeret domum ordinis cartus-
ien-
sibus in honorem S^{tae} Mariae Virginis: atque ad predictam domum
aedificandam obtinuit ab illustrissimo Ludovico, Flandriae comite
et Nivernensi facultatem. Cumque ut res cepta melius succederet,
amortisavit bona quae predictus dominus Joannes contulit pro
initio dotationis ejusdem monasterii, sita in Dyerta S^{ti} Martini
ad triginta bonaria plus minus, anno gratiae 1327, 8^o Idus Dec. 6 Dec.
(Cetta data est sans re. Cetta 1^{re} lettre du comte Louis est de 1328, 16 Dec)

His omnibus ita constitutis, et jam aliquo structure dato initio, dum hi priores diligentius omnia quae poterant occurrere in comoda deficient, notant locum, nimirum esse vicium, publice ridentanti Athun, et Gerardi montem, Nienhoriam atque Alortum, et deo movent, ceptis esse inferendum. Quare maturius inter se habito consilio, reseruerunt monasterium, construendum in alio solito, qui pro parte dotationis donatus fuerat, nimirum in villa domini feudatoris, nomine Sylva, qui locus totus solitarius erat, habebatque commoditates non modicas, abundans terra arabili et pasuis, venis, et vivariis et tributura animalium; - Unde non temere hunc locum priori proferunt. Quod consilium, feudator probavit, utque illusterrimus comes facultatem, quam concesserat edificandi in agro Rodendrieschano, dignaretur immutare et ad hunc locum, transmigrationem, permittere, quanto cyas institit, qui libenter petitioni supplicantis annuens, facultatem, ad nutum et votum, illius mutavit, neque sigillo munit et anno 1329, (22 Oct.). qua facultate obtenta, circa eundem annum, aut paulo post, novam, constructionem, edificare cepit. Quod ut facilius et absque omni contradictione succederet, eodem ^(sic) anno ab Venerando Domino Joanne de Florentia, vicario illusterrimo ac Rex ^{mi} Domini Canececanis episcopi tunc temporis in remotis agentis, facultatem obtinuerunt (1330, 11^{mo} Julij) quam et postmodum Rex ^{mi} confirmavit. (1346, 22 Sept.). -

Igitur anno solentis vestrae 1352, monasterio utroque constructo ac templo, Rex ^{mi} Dominus episcopus Lindemensis, virtute litterarum, dimissorialium, Rex ^{mi} in R^{to} Patris D. Patri de Gratia episcopi Comenacensis, praedictum templum, humerum altare et tria alia consecravit altaria (Dimanche après la N^{te} ^{22 Julij} Marianne). Ipsi quoque summus Pontifex Joannes (XXII), Avinionae tunc residens, benedictionem loco impertit (sic) et quae privilegiis omnibus et gratis, prius ordine concessis, gaudere voluit. (1332, 27 novembres) -

(a) - Les documents ne disent pas que le fondateur eut une villa à cet endroit choisi.

Porro pater ac nobilis vir Dominus Joannes fundator, fundationem
hanc jam ante diu esse locuturus auerit, quae Illustrissimus Ludovicus Comes
Flandriae et Nivernensis anno 1348, 9^{to} februarii amovisset, et
monasterium, etiam aliis privilegiis et immunitatibus donavit,
quae privilegia Joannes, comes eadem, Flandriae, confirmavit et
liberaliter auxit anno 1408. quod idem, fecit Illustrissimus Dux Bur-
gundiae et Flandriae comes Philippus anno 1436, deinde et reliqui
reges et reliqui comites, qui et aliis vicinorum, locorum, Domini
domum commendaverunt, et libertatem, pro suo in religio et amore,
eorum protectionem, in se receperunt. Quorum commendatione
factum est, ut aliqui viri nobiles domum, locum immolentibus auer-
erint; inter quos fuit Dominus baro de Schoorste, et alter nobilis
Dominus Mastingo et Robertus, eques Aurei Velleris, qui Domini
huic in tantum affectus fuit, ut diversis anni temporibus cum
religiosis, tanquam unus ex eis, aliquot hebdomadas in celesti-
tatis et vigiliis nocturnis transigeret, atque ad hoc domum
particularam sibi in hac cartula edificavit, quae adhuc modo est.

Sed pater fidem omnem, reperat, quod ipse primus, originalis fundator
vir apud principes Belgarum, in honore semper habitus, posita cae-
sarica, poterit ad habitum patrum se remittere. (in margine in
monumentis domus Lovaniensis). Hic videtur erat virum, qui inter antea
primos converserat induere habitum, et animam illam, qui quod
abie se experiat, proo contem omnes ceteros, contemptum, suorum
veligi sibi illam; et cum esset imprimis obedientiae cultor animus
hac una re voluit ceteris antecellere, morte voluntatis. Videtur
hunc regalem, vel obedientiam positum, velut corpus vacante, quod
celi voluerit ponere, nec motum, repugnat, non mormurat titum,
non reclamat cum fuerit dimissum. Nec perdit cum reliquias vitae
suae Deo servare, multo minus putavit seruum esse tunc insipere Chris-
to vivere, cum desinendum est; sicut nunquam esse teram, nimis
ad locos moribus. Legerat enim, necesse amovisset crudeli; quod
fuit

juxta Bedam significat, accepta vivendi spatia ad libitum advo-
sarii mundi, vel daemones consultoris pessimi non esse expendenda.

Quapropter ut id quod infererat vita conflaret in meritum, degit magis
abjacet esse in domo Dei, quam condiderat, nec pro magno habuit
habere, nisi daret etiam se. quod et fecit et ex voto suo pauper obit
cujus et epitaphium, fuit, « In vita tua de divitibus invidus. »

(Sicut et qui priores in defraudatis sunt de bellis firmaverunt et effat inventos
per Haidrius. — « Audiret nos daret et « monumenta P. Lovaniensis ibi »)

Haec parum distona sunt his, quae Joannes Walsbergius Lillanensis
sacri Andromoni canonicius Scholarcha in suo Gerardi. Montio habet
libro secundo, capite quarto. Videtur enim confunderet fundatorem, hujus
cartusiae cum, Durandordio, de quo fere eadem narrat opusculum. At legitur
sic de hac cartusia bylloe s^{ti} Martini; « Auctor est hujus monasterii Joannes
Ghaylins, conditione rusticus, non infirmatus, anno 1328. si quidem, ut mon-
achorum habet traditio, quum in nobilitate magnaque opulenta Ludovicum, Ni-
mensem, Flandriae comitem, auctoritatis viri familiam, se dedisset, primo
curam, equorum, mox honestiora munia, ultimo hanc gratiam, aique
filiam sibi uxorem, conciliavit, quae tandem ad quietem, se recipiente
lacrymalibunda, quod patris stabularius accubantem, sibi esse quereretur.
Quiesce, respondit, nil stabularius tibi nocuit; agressusque solitariam
vitam, amplexus, neque pro curam, neque pontificum, monitu ad alios conjugere
lab. induci potuit; varum cracentibus, declinante aetate, fortunibus, pro mea
memorumque salute, et ad Dei, disparaque honorem, consulto domus Capelle
prope Augiam, priore, monasterium, regala s^{ti} Brunonis, extruendum, con-
cepit, sub benefacito Haymouit, magna cartusiae prioris, et in ordine mini-
tri Generalis... etc... vide eundem, ibidem. Adit sicut paulo post, eodem
capite, : « Ex Analactis Gaillanti refert Lindanus, libro de Luvacemunda
tertio, capite tertio, numero 107: epitaphium conditoris hujus domus haec sonat:

Hic jacet Joannes Ghaylins: obiit anno millesimo trecentesimo trigesimo
tertio, secunda mensis septembris (1333, 16 Sept), et stabula de gode ejus obiit
obiit anno millesimo trecentesimo trigesimo primo octava octobris (1331, 8 Oct.)
Quam post mortem, cum corona virginea depictam fuerunt. »

96
Passa est haec domus tua quoque damna et detrimenta, per caten-
-pora, quibus a Flandria per obscuros ditioris castellanorum agros, facta quae,
-dam, hominum horariorum, crevit, et in proxima quoque monasteria
et templa bacchari coepit, quando et quicquid veteris et recentis memoria
proscriptorum, hominum, fuit in Belgio cum ipsi conspiravit in interitum
religionis. Nunquam tamen peritura excisa fuit, sicut aliae quae in cir-
-cuita sunt, haud dubium, quin eodem passura, si vicinior urbibus
fuisse. Nunc gaudet et contenta est mediocritate sua, cui et modo (1632)
praestitit venerabilis Pater Joannes Richardus Theologus, qui suscepta
domus gubernacula tractat egregie. cui proinde et urbem, hoc breve
repperimus, quod habet auctor non minus. Theologia, inquit, symboli-
-lica de dextro domino plura est variis nominibus translatis et meta-
-phoribus, quae sunt quasi tituli triumphales et aeterni, sed nullus charior
est illo: Ego sum pastor bonus. Felix ille prior et pastor, qui dicere
potuit: Per viginti annos servivi tibi, Deus: oves tuae et caprae tuae stantes
haud fuerunt; oviculas gregis tui non comedi, nec captum a bestia ostendi
tibi: die noctuque castus vivebam et gregem fugiebat homines ab oculis meis. 27
Ita Naestius.

Nota. — Quant à cette histoire de Waesle arche, racontez que Jean Gheyline
fut d'abord palefrenier d'un homme riche dont il épousa ensuite la
fille, mourant de Portemout montre suffisamment ce qu'il fut en prison.
Il est assez clair que les Gheyline étaient des bourgeois de Grammont.
On trouve l'obit d'un fondateur et de sa femme dans les chartes de notre
chapitre général. ch. 1332, obit d'ouicelle Elisabeth quondam, couvres
fundatoris de Wylose St. Martini, h. t. c. On peut donc croire qu'elle est
morte le 8 oct. 1331. — Elle est dite Elisabeth et non Isabelle comme le dit
l'épitaphe de Gailland. Le religieux cité par M. de Portemout l'appelle // Elisabeth
vander Goddaerde // autieus // Elisabeth de Gode // — L'obit de Jean Ghey-
-line est dans la charte de 1334 et est dit mort le 16 sept, de moins dans la copie
que j'ai — mais on peut avoir mis 16 pour 26 sept. — Car si il a fait voutanta-
-ment le 21 sept. 1333, il ne peut pas être mort le 16 sept. de la même
année. — Mais il n'y a plus d'objections contre sa mort arrivée le 26 sept. 1333.

11 Decembris

92

1328, 3^a Dominica Adventus. — Prior Generalis majoris Cartusie committit prioribus B^oe Marise de Capella juxta Angiam et S^{ta}e Catharinee juxta Antverpiam, curam erigendarum duarum novarum Cartusiarum, nempe in Zeehem juxta Diestanium et in sylva a S^{ti} Martini juxta Gerardimontem. —

Frater Haymo humilis Prior Cartusie, dilectis in christo patribus Prioribus beate Marise de Capella et sancte Catharinee juxta Antverpiam, nostri Ordinis, salutem et eam diligentis sollicitudine commissuram, omnibus proebere devotionis exemplum, ac totius sanctitatis.

Cum manifeste per vestras patentes litteras intellexerimus et expresse quod viri nobiles Dominus de Diest et Dominus Joannes de Rachenhove, milites et potentes in ducatu Brabantie, divinitus inspirati, propositum sanctum conceperint et, de bonis ^{ab eis} collatis, eisdem, propter honorem Dei precipue et marum animarum remedium, et salutem, paratos habuerint voluntatem fundandi unam domum, pro uno conventu de ordine nostro, in loco ad hoc idoneo et opportuno, edificia requisita construendi, possessiones et redditus sufficientes dandi et assignandi, libertates erga Dominos quoscunque et patronos procurandi ac omnia et singula, quae secundum modum, et formam, nostri Ordinis instituta sunt, faciendi.

Cum, similiter vos Prior de Capella per alias litteras vestras moleis intimatis, quod vir discretus et nobilis Joannes dictus Gheyline, consiliarius Domini comitis Flandrie, devotus, coelitus a Domino et firmus, suscepit desiderium, deliberavitque unam, aliam, domum, perfectam, de nostro dicto ordine construere de bonis suis et dotare sufficienter, modo qua supra expressum est; Nobis praedictis Prioribus, de vestra circumspectione confidentes, auctoritate nostra et Capituli generalis, cujus vices gerimus super eam, committimus et mandamus quatenus ad dictos Dominos et nobiles personaliter accedatis et, audita eorum intentione in praemissis, visisque et consideratis bonis et redditibus ab ipsis oblatis, loci deserti congruitate et aliis necnon in talibus requisitis

requisitis, si vobis plenarie constiterit illa posse sufficere pro una domo et pleno eorumque cum affectu debito, auctoritate quâ supra damus vobis potestatem, omnia, et prædictum est, recipiendi et acceptandi, nomine nostro et dicti Capituli generalis, salva nostri ordinis institutione libertate et consueta honestate.

Et ne aliquis in prædictis negotiis ex parte nostra contingat defectus, ut melius et tutius peragantur propter impedimentum occurrent, concedimus vobis et possitis vocare dilectum, in Christo Priorem, beate Mariæ de Macoust, ^{notarij} ordinis, prope Valencenas, qui in omnibus præmissorum tractandis vobis cum, vel cum aliis, eandem, habeat potestatem,

Damus, ^{vobis} in super, dictis Prioribus, auctoritatem, hæc vice, instituendi Priores in domibus, de quibus sit mentio, cum a vobis receptæ fuerint modo quo præmittitur. qui Priores a vobis ibidem ordinati, auctoritate nostra de vestro consilio, possint vocare in isto exordio secum aliquos monachos de domibus ordinis nostri ferventes et religionis zelatores.

Quibus et aliis postmodum vocandis usque ad numerum duodecim, cum prædictis suis Prioribus, tunc arrium per totum ordinem conceditur, sicut fieri consuetum est illis qui ad domos novas mittuntur, dum tamen ibidem perseverent ad ordinis voluntatem.

Vocentur autem tales et tot qui locis et domibus competant et grati fundatoribus habeantur, prout melius videbitur expedire; ac taliter cum maturitate et discretione, Deum habentes præ oculis, in talibus procedatis, ut divinus cultus circa regiones illas in paupere nostro ordine et simplici augeatur, et fide devotio omnium, qui audierint et viderint, ad bonum excitentur.

Datum anno Domini M.CCC.XXVIII. tertiâ Dominicâ Adventus Domini, sub nostro magno sigillo. — Ex Archivis castrensibus Sylve stæ Martini. — (Ita Miræus et Foppens, opera diplomatice, t. 3 pag. 433-434 caput 150)

1388, 16 Decembris. - Ludovicus Nivornensis, Comes Flandrie, comen-
sum precebat creationi cartensioe sive de Sti Martini, prope Gerardimontem,
et inter 30 et 28 bonaria terre et prati, a fundatore data, amortizat.

Universis presentes litteras visuris, Ludovicus, Flandrie et Nivornensis,
comes, salutem, et aeternorum, gratiam, gaudiorum,

Cum dilectus familiaris noster et consiliarius Joannes dictus Ghey-
line, pia devotione motus, seminare volens ut in terris quod multi-
plicato fructu recolligere valeat in excelsis, quamdam ecclesiam, de
ordine fratrum, Carthusiensium, cum edificiis ad hoc aptis pro habitati-
one fratrum ibidem, instituendum, prope villam nostram, de Geraldim-
onte, in quodam loco nuncupato Rodendries, in parochia de Schendelbe-
ke, inter Baerbake et Dibregge, ab eodem Joanne erga religiosos
viros abbatem, et conventum, ecclesie de Ninove, ut asserit, adquisito
et jam amortizato, continentem, ^{te?} unum, bonarium, et 50 virgatas terre
vel circiter, in honorem, Beate et gloriose Virginis Mariæ, in ejusdem
suorumque parentum, predecessorum, successorum ac benefactorum, re-
missionem peccaminum et aeterni Patris misericordiam consequen-
dam, fundare velit, affectet et intendat, et eandem de bonis sibi
a Deo collatis dotare, ad constructionem, et dotationem, ejusdem
perenniter assignare terras, prata, aquas et nemora sua sita in
parochia de Liende Sti Martini, inter curiam, quæ vocatur Landri-
ghem ex uno latere, et curiam, de Broecke ex alio latere, continentem,
inter 30 et 28 bonaria vel circiter. Inter quæ est unum, juvenale
vel circiter terre feodalis quod idem Joannes a nobis tenet in feodo
et homagio; et de undecim bonariis bonariorum, predictorum, quæ
est hereditas non feodalis, nobis tenetur annuatim, in undecim den-
ariis Parisiensibus, residuoque hereditatis procedentis tenetur alius
personis in alio censu annuali, et asseruit coram nobis.

Nobisque idem consiliarius noster humiliter supplicavit, ut ad
predicta nostrum, vellemus apponere consensum, pariter et assensum,
dictaque,

Dictas que terras, prata, aquas, memora, feodum et census, nostras, pro nobis et successoribus nostris, de gratia speciali, amortizare et amortizata discernere et declarare.

Et quia operationis sane propositum, nulla debet occasio prope-
dire, augmentacionem cultus divini et serviti ex procordiorum nos-
trorum, intimis, ut tenemur, ex debito affectamus, et eius supplicati-
oni annuere volentes, ad fundacionem, et dotacionem, predictas nos-
trum probamus consensum, pariter et assensum.

Et dictas terras, prata, aquas, memora, feodum, et census, ac que ad
quantitatem, predictam, exceptis sunt usque dictis bonario et 50
virgatis terre vel circiter erga dictos religiosos et eorum, ecclesiam,
ut prefertur, acquisitis, tenore presentium, pro nobis successoribus
que nostris, amortizamus et amortizatas esse et manere perpetuo
discernimus et declaramus: Retentis nobis et successoribus nostris
in eisdem iustitia et jurisdictione altis et bassis de omnibus exces-
sibus et forfactis ibidem, temporibus affuturis eventibus seu per-
petrandis. — In cuius rei testimonium, sigillum, nostrum, litteris
presentibus facimus apponi.

Actum et datum, Gandavi anno M. CCC. XXVIII., XVII die mensis Dec-
embris — Per Dominum comitem, viva voce, presentibus Dominis
de Lombresse, de Somerghem, sis de Alen, Henrico Braem, canonico
Tornacensi, Guilielmo de Auxene et Conte Gualtelotti, consiliariis
eiusdem, comitis. In Archivis cartæ Sijlve huius Martini. — (V. Miroeus et
Foppens, Opera diplomatica, t. 3 pag. 434-435, caput 151). —

1329, ²² Dominica Octob (26 Mars). — Alterum eiusdem comitis diploma
quo mutare locum prius designationem, pro cartaria construenda fundatori
permittit. —

Univ. oris presentes litteras inspecturis, Ludovicus Flandrie, Nivern-
ensis ac Registonis comes, in omnium salvatore salutem, cum

Cum dilectus et fidelis familiaris noster et consiliarius, Joannes dictus
Gheylinc, quondam ecclesiam de ordine fratrum carthusiensium, cum
aediificiis ad hoc aptandis, pro habitatione fratrum dicti Ordinis ibidem
institueundorum, prope villam de Geraldimonte, in quadam locumuncupato
Rodendries jam amortizato, ut asseruit, intendebat, et eandem de bonis sibi
a Deo collatis dotare et ad constructionem, et dotationem ejusdem proen-
miter assignare tam terras, prata, aquas, quam memora, continentis in
universo inter viginti octo et triginta bonaria vel circiter, a nobis
amortizata, ut hoc et alia in litteris nostris super hoc confectis plenius
contineretur; Idemque Joannes dictum locum de Rodendries et ejusdem
circumstantias considerans, mutare et ex terris supradictis a nobis amor-
tizatis alium eligere valuit magis aptum, in quo secundum tempora
presentia et futura, dictam ecclesiam cum suis aediificiis, pro loco de
Rodendries, construere possit et fundare, dummodo assensum, nostrum, et
consensum habeat et obtineat eum, affectu.

Nos priam et bonam intentionem dicti nostri consiliiarii pro oculis
habentes, consentimus, dummodo participes omnium bonorum ibidem
fiendorum, tam nos quam Margarita, thori nostri consors charissima,
esse possimus, et ipsam ecclesiam cum suis aediificiis ad hoc aptis pro-
cre et construere possit in quocumque loco voluerit infra terras su-
pradictas a nobis per nostras alias litteras amortizatas, et a loco de
Rodendries ad ipsum ^{locum?} quae, elegerit transferre, eisdem modo, forma et
conditione quibus intendebat in loco de Rodendries supradicto, omnia alia
et singula in nostris aliis litteris contenta ratificando et approbando,
nihil aliud ex ipsis quam locum supradictum, transmutando.

In cujus rei testimonium, sigillum nostrum, his litteris est appensum,
Datum et actum apud Abale anno Domini M. CCC. XXIX., XXII die
mensis octobris. — In Archivis cartae hylvae Sti Martini. — (It. M. decess et
Foppens, opera diplomatice, t. 3 pag. 435, caput 151.) —

102
(1330, 11 Mars) Wauters.

1329, Dominica Oculi (26 Mars). — Consensus Johannis de Florentia Vicarii generalis Cameracensis. —

Universis presentes litteras inspecturis. Johannes de Florentia, canonicus Cameracensis, Reverendi Patris Domini Guidonis Dei gratia episcopi Cameracensis, in remotis agentis, in spiritualibus et temporalibus vicarius generalis, salutem in Domino sempiternam.

Cum vir providus et discretus Johannes dictus Gheyline, pia devotione et sano motu proposito, quamdam ecclesiam de ordine fratrum, Carthusiensium, cum edificiis ad hoc aptis pro habitatione fratrum, ibidem instituendorum, fundare intendat, et de bonis sibi a Deo collatis et per illustres principes, Dominum Ludovicum, Comitem Flandrie, competentem amortizationem sufficienter dotare; Nos fundationem, dotationem, et bonorum amortizationem, et omnia et singula in duabus litteris dicti comitis, una videlicet sigillo viridis ceree et altera sigillo ceree coloris crocei sigillatis, plene contenta super premissis confectis laudamus, approbamus et ratificamus et auctoritate ordinaria confirmamus. — In cujus rei testimonium sigillum nostrum vicariatus presentibus litteris duximus apponendum.

Datum, anno Domini M.CCC.XXIX, Dominica, qua contari solet, Oculi mei. — (Ex Arch. Cant. a Sylva s^{te} Martini. — (Ita Mirbeau et Foppens,

Opera Diplomatica, t. 3 pag. 435, caput 151.) La lettre est sûrement de 1330 mais que Jean de Florence parle de deux lettres du comte Louis, dont la 2^e est du 22 oct. 1329. —

1330, 1^a Maii. — Abbas s^{te} Martini Tornacensis consensus, dat fundationi cartusie Sylva s^{te} Martini, in pago de Liarde, cujus ecclesie parochialis jus patronatus ad dictam abbatiam pertinet.

In nomine sancte et individue trinitatis, Patris, et Filii, et Spiritus sancti, Amen. Debemus, juxta Apostolum, semper operari bonum, ad omnes, maxime autem, ad domesticos fidei. Quoniam, de profecta sancte Matris Ecclesie nostrorum, est gaudere atque in vinea Domini promereri laboris operantibus auxilium ferre, dignum est ut, quod

fidales

fideles pro libertate seu multiplicatione locorum, divini cultu mancipatorum, devotè postularerint, attendamus et in quantum, possumus supplicationes eorum, humiles exaudiamus.

Comperiat igitur fidelium, sollicitia, quod nos Theodericus, ^{humilis} abbas monasterii s^{ti} Martini Cornacensis, Ordinis s^{ti} Benedicti, de consensu totius capituli ecclesie nostrae, ad honorem, Dei, gloriosae Virginis Mariae et omnium sanctorum, ac reverentiam, religionis venerandae Cartusienensis, et sacri Ordinis eorundem, pro expiandis fidelium, peccatis orantium, et pro clara penitentia, delicta delentis, exempla praebentium, quibus mundus nunc indiget nimium: et ampliationem, eorum, caritativis desideriis promoti affectantes, habita super hoc dilectione plena et diligenti, concordi et unanimi assensu omnium, nostrum, eisdem, religiosis, quantum in nobis est et ad nos spectat, salvo omnibus et singulis juribus monasterii s^{ti} Martini praedicti et ecclesiae parochialis de Liède aut aliorum, et sine prejudicio eorundem, tenore praesentium, concessimus et concedimus ut ecclesiarum, claustrum, domos et alia quaecumque edificia et loca ad habitandum, pro se et suis ac deo servendum, eisdem, oportuna fuerint, in loco qui dicitur silva s^{ti} Martini, eisdem, a Johanne dicto Gaclin, determinato infra limites parochiae vel ecclesiae de Liède, ad praesentationem, nostram, jure patronatus spectantis, libere fundent, edificent, construant, re fundari, edificari faciant et constru.

Hoc expresse acto, concordato et convento, videlicet, quod dicti religiosi Cartusienenses, annis singulis in futurum, in signum, recognitionis patronatus in quo sua ecclesia fundatur, in transitu gloriosissimi s^{ti} Martini nostrae ecclesiae patroni, unam, malgiam, auream, octo solidorum, Parisiensium fortium, valentium, vel valorem, ejusdem, una cum candela et denario Parisino, ac etiam in die solemnissimi pretiosissimi sacramenti, unam, malgiam, auream, cum candela et denario Parisiensi valore praedicto, mittant et offerri faciant in monasterio humiliter et devote ad offertorium, altos missae. -

Item si predicti religiosi Carthusienses acquirant ^{ant?} terras aliquas in dicto patronate, in omnibus acquisitis, tam in decimis quam in aliis, salva debent esse omnia jura nostra et ecclesie nostre in eisdem.

Item quod prefati religiosi Carthusienses de omnibus et singulis oblationibus ad manus sacerdotum, vel eorum, altarum, quas fideles undecunque veniant in missis offerant, et de omnibus oblationibus in sancta die veneris Dominice Passionis ab initio divini officii usque in finem ejusdem officii ibi fiant, ac de oblationibus primae missae novorum sacerdotum, necnon de omnibus funeralibus quae cum funeribus parochianorum, nostrorum, et curatorum, de Lierde ad ipsorum, religiosorum, ecclesiam deferantur, sive redimantur pro pecunia sive non, tribus quartis partes se retentis unam quartam partem inter nos et curatum, ecclesie de Lierde, secundum equitatis modum, dividendam, integraliter, absque dolo et fraude, quo libet malo ingenio remoto, nobis aut illi, qui ad hoc recipiendum deputatus erit, in duobus cupilibus anni terminis, videlicet in nativitate Domini et in nativitate S^{ti} Johannis B^{ap}t^{ae}, dare et solvere tenebuntur; exceptis monachis et fratribus eorum, professis et aliis similiter, qui religionem ingressi et habitum ejusdem ordinis deferentes cum sanis existant, infra probationis annum, decedant, de quibus eisdem, religiosi dictam quartam partem, de assensu curati de Lierde qui pro tempore erit, omnino remisimus intuitu pietatis. Famuli tamen, vel servientes eorum, curatis dictae parochiae de Lierde subeunt et eis jura parochialia, sicut ceteri eorum, parochiani, solvere tenebuntur.

Item, quod prefati religiosi Carthusienses, cum singulis in futurum, pro redemptione decimarum, tunc, videlicet quatuor bonaria in quibus predicta edificabuntur cum edificiis et manso ibidem, nunc constructis, que vulgariter locus de Bosco dicitur, duodecim solidos Parisienses ad Natale Domini pro nobis et curato dicti loci solvere tenebuntur, salvo jure alieno, si quod jus habeat aliquis, in manso
et terris

et terris supradictis.

Et nos frater Johannes de Bollingiel, prior, et fratres Walterius
^{Actuelle} Ascielle et Petrus de Furnis, monachi una cum dicto priore conjunctim,
quoad mune in dicto loco (comentum^{P.B.}?) facientes, omnia et singula proce-
scripta nos et ordinis nostri ac pro nobis et successoribus nostris, plena
super his habita deliberatione, gratanter et humiliter dictis domino
abbati et conventui monasterii Sti Martini Tornacensis et curato de
Lierde ac eorum successoribus bona fide promisimus et promittimus
et solemnem stipulatione eidem, nos et successores nostros efficaciter
obligamus, eadem omnia et singula firma et rata habere et non con-
tra facere vel venire per nos vel per aliquem, aliqua ratione, causa
vel modo de jure vel de facto.

Denique nos Theodericus abbas et conventus monasterii Sti Mar-
tini Tornacensis et Willelmus, nunc curatus de Lierde, Priorque et
conventus Carthusiensis antedicti supplicamus humiliter et deu-
ote Reverendo in Christo Patri et Domino nostro Domino Dei gratia
reuerabili Cameracensi quiscopo, quatenus, octavo retributionis
et pietatis intuitu, cum praemissis adhibendo consensum, eadem
ratificare dignetur et sua auctoritate ordinaria confirmare.

In quorum omnium et singulorum testimonium, et munimen
nos abbas et conventus Sti Martini ac curatus de Lierde, prior-
que et conventus Carthusiensis supradicti, praesentibus litteris
sigilla nostra, quibus utimur, diximus apponenda.

Datum, anno Domini M. CCC. XXX., prima die mensis Maii,
videlicet in die beatorum Philippi et Jacobi apostolorum.

In Archivis abbaciae Sti Martini Tornacensis. - (Ita Miraeus et Foppens,
Opera diplomatica, t. 3 pag. 158-159, caput 181.) -

1330, die Veneris post festum Sti Joannis Bte. - Vicarius generalis
Cameracensis conventui sylvae Sti Martini concedit, ut possit ibi
manere

manere, vivere more cartusiano et cimiterium, habere. —

Johannes de Florentia, canonicus Cameracensis, Reverendi Patris
Domini Guidonis Dei gratia episcopi Cameracensis in spiritualibus
et temporalibus vicarius generalis, religiosi viri Priori et consen-
tuiti Sylve s^{te} Martini jux Liège, ordinis Cartusiensis, Camera-
censis Diocesis, salutem in Domino sempiternam.

Fulgor sanctitatis vestrae religionis, qui in oei Ecclesia miroe
pulchritudinis, tanquam sidus matutinum, longè lateque diffun-
dit rutilos radios, permittit ut vos tanquam bene meritos dignis
favoribus et gratiis prosequamur.

Propterea, in Christo Fratres charissimi, vobis et successoribus
vestris concedimus quod in loco, in quo nunc habitationem, vestram
construere incepistis, perpetuis temporibus maneat et inibi
valeatis cum omnibus juribus et rebus vobis collatis et confe-
rendis a Christi fidelibus juxta statuta et consuetudines vestri
ordinis Domino famulari, habere cimiterium, et Christi fideles
qui ad ipsum, nam, sepulturas, elegerint, salvo jure parochia-
li, recipere et in oratorio vestro ibidem, officium nocturnum,
pariter et diurnum, cum eâ solemnitate, quâ poteritis, juxta
statuta vestri ordinis celebrare.

Datum apud Montes in Harmonia die veneris post festum
nativitatis beati Joannis Baptistae, anno Domini M. CCC. XXX.

Ex Archivis cartae Sylve s^{te} Martini. — (Ita Miraeus et Foppens, Opera diplom.
t. 2. pag. 635. capit. 151.)

1332, 29 Nov. — Jean XXII accorde à la communauté du Bois-Saint-Martin participation aux privilèges, indulgences et grâces accordés par le saint siège à l'ordre des chartreux. —

Dilectis filiis... priori et conventui prioratus S^{ti} Martini de Bosco, parrochie de l'erde sancti Martini, cartusienis ordinis, Cameracensis diocesis, salutem... hanc religionis... etc. Dicitur quod peractis nobis pro parte vestra devotis supplicationibus annuente, et vos et prioratus vester, dummodo prioratus ipse sit canonice institutus, omnibus et singulis privilegiis, indulgentiis et gratiis ordini vestro ab apostolica sede concessis gaudere ac uti perpetuo libere valeatis, vobis et per vos eidem prioratui de benignitate apostolica et gratia speciali auctoritate presentium indulgemus. nulli ergo etc... nostra concessio in-
fringere etc. Datum Avinionae 4 Kal. Dec. anno XVII^{mo}.
(Archiv. d. Vatican. Reg. Avem. 43. fol. 581 n^o 572 et Reg. Vatic. 104 n^o 1193)

1697, 22 Nov. — Autel privilégié pour 7 ans. —

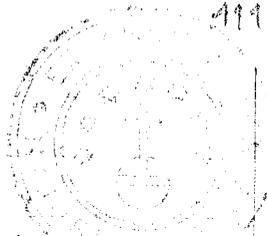
Innocentius Papa XII. Ad futuram rei memoriam.
Omnium saluti pro charitate intente, sacra interdum loca spiritalibus indulgentiarum muneribus decoramus, ut inde fidelium defunctorum animae Domini nostri Jesu Christi quibusque sanctorum suffragia meritorum consequi et illis adiutoria et purgatorii poenis ad aeternam salutem per Dei misericordiam perducere valeant. Voluntas igitur ecclesiam monachorum ordinis cartusienis monasterii Sylvae sancti Martini occupati, Malhincensis diocesis, in qua aliud altare privilegiatum non reperitur concessimus et in ea situm altare Beatae Mariae virginis hoc speciali dono illustrare, dummodo in dicta ecclesia quinque missae quotidie celebrentur, de omnipotentis Dei misericordia ac S. Petri et Pauli Apostolorum eius auctoritate confisi

Confisi, ut quancumque sacerdos aliquis secularis vel regularis
missam defunctorum in die Commemorationis defunctorum,
et singulis diebus infra illius octavam, ac feria secunda ejusli-
bet hebdomadae pro anima ejus cumque christi fidelis, quae
in Deo in charitate conjuncta ab hac luce migraverit ad pro-
dictum altare celebrabit, anima ipsa de thesauro Ecclesiae per
modum suffragii indulgentiam consequatur, ita et ejusdem
Domini nostri Jesu Christi ac beatissimae Virginis Mariae sanctorumque
omnium, meritis sibi suffragantibus, a purgatorii poenis liberetur,
concedimus et indulgemus. In contrarium, facientibus non
obstantibus quibuscumque. Praesentibus ad septennium tantum
valituris. Datum Romae apud Sanctam Mariam majorem, sub an-
nulo Piscatoris die XXII Novembris MDCCVII, Pontificatus nostri
anno septimo. Gratias pro Deo et aeternam.

Publicatus Datum Brux^{ell} die 14 Julii 1697 H.T.A.M. in
ob mandato Ill^l ac Rev^l Archiepiscopi Mechliniensis
Tae: Ottav^{us} Secret. — (original. n^o 2860 in catal. Portemout)

Neerologium

ex chartis Capituli generalis.



- ch. 1332. ol. ut. Domicella Elisabeth quondam consors fundatoris d. Sylve St. Martini.
- ch. 1334. " Dñs Joannes Ghaylins consiliarius dñi comitis Flandrie, qui habet
tricenar. per tot. ord. 16 sept. (J.C.)
- ch. 1367. " Illustris Princeps Comes Flandrie, qui habet tricenas. per tot. ord.
- + ch. 1351. " D. Symon prior d. Sylve St. Martini, qui habet tricenas.
- ch. 1360. " D. Petrus de Furnis monachus et sacerdos d. Sylve (St. Martini, c. p. d.) h. tric.
- ch. 1362. " D. Jo. monachus Sylve St. Martini, qui habet tricenas.
- ch. 1381. " Fr. Joannes Pinandi confessor Dñe comitisse Flandrie hab. tric. obit. (Fland.)
- ch. 1383. " Dña Margarita comitissa Flandrie et Artesii, quae habet tric. per tot. ord.
- ch. 1384. " Princeps magnificus et ill. D. Ludovicus comes Flandrie, qui habet tric. p. t. o.
- + ch. 1389. " D. Petrus monac. h. ae. d. Eod. rector d. Sylve St. Martini, hab. tricenas.
- ch. 1397. " Domicellus Ludovicus de Flandria habens tricenas.
- ch. 1399. " Domicella Margarita de Reilil laica in Flandria, hab. tricenas.
- ch. 1408. " D. Gaufridus Fabri monac. sacerdos d. Sylve St. Martini.
- ch. 1409. " Ill. Princeps D. Wilhelmus dux Montanis.
- ch. 1415. " D. Livinus monachus d. Sylve St. Martini.
- ch. 1416. " Ill. Dña Anna de Bavaria duxissa Montanis.
- + " " D. Gylte manus Graueat (alias prior d. Sylve S. M. r. o. d. à Ste. g. stude).
" " Alartus capinè civis in Montanis in Hannoveria. — Ep. Ham. III. 498.
- ch. 1417. " Joannes Samware civis de Montibus in Hannoveria.
- ch. 1418. " Fr. Joannes de Orgelontia clericus redditus d. Sylve St. Martini.
- ch. 1420. " Fr. Christianus Rainfin clericus redditus d. Sylve St. Martini.
- " " Fr. Joannes Pistor conventus d. Sylve St. Martini.
- ch. 1422. " D. Theodorius Walvim monac. sac. d. Sylve St. Martini.
- ch. 1424. " D. Jo. Salomis (Salomons. S. C.) monac. sac. d. Sylve St. Martini.
- ch. 1426. " Catharina uxor Hugonis, soror prioris Sylve St. Martini.
- + ch. 1428. " D. Joannes Tictus Jas datum prior d. Sylve St. Martini.

B. de St. Martin. —

- x ch. 1430. ob. D. Goswinus de Berka tunc prior d. prope Tornacum, deinde d. Oubonis. (profus d. Sylve St. Martini) *Phem. II. 146, + 1429, 26 Mai.*
- ch. 1439. Nobilis legatus de Monte civis Brabantis.
- + ch. 1440. D. Gerardus qui fuit prior in domibus Sylve St. Martini, de Joannis in Zuelam et 00. Apostolorum prope Leduim.
- + ch. 1441. D. Gerardus (Curatus. r.c.) de Hammoul t. prior d. Sylve St. Martini et ultimo d. Brugis. —
- + ch. 1443. D. Gerardus de Schiedam prior d. Hollandia, qui tunc fuit prior Tomorum Leduim et Sylve St. Martini. *Phem. III. 539 + 1462, 16 Oct.*
- ch. 1444. Fr. Gergius Gaerbode (Gaerbode. r.c.) clericus redditus profus d. Sylve St. Martini.
- ch. 1446. D. Joannes Hulman monac. profus d. Sylve St. Martini.
- ch. 1445. Magister Gerardus de Montanis doctor in sacra pagina canonicus de *(Autouwe)*
- + ch. 1445. D. Vilmannus de Darentria prior d. Sylve St. Martini.
- ch. 1445. D. Arnoldus de Culemborch vicarius tunc d. Sylve St. Martini.
- ch. 1447. D. Geldolphus de Mirica monac. profus d. Sylve St. Martini.
- ch. 1451. D. Jacobus Ockslaghen monac. profus d. Sylve St. Martini.
- ch. 1455. D. Hermannus de Burle (Kuelle. r.c.) vicarius d. Sylve St. Martini.
- ch. 1456. D. Joannes Thorne monac. profus d. Sylve St. Martini.
- ch. 1460. D. Alardus de Cobenberg monac. profus d. Sylve St. Martini.
- ch. 1462. Fr. Jacobus Baam (Baam. Bram) laicus redditus profus d. Sylve St. Martini.
- + ch. 1466. D. Arnoldus prior d. l. cath. prope Antwerpian, qui longo tempore procuravit facta capituli gen. et d. cartularia, qui alias fuit prior d. Sylve St. Martini, habens per tot. ord. plen. cum ps. monach. ob. d. l. Dec. —
- ch. 1467. Henricus Haec civis Giraldimontanis. —
- ch. 1472. D. Raymonus vicarius d. Sylve St. Martini.
- ch. 1473. D. Henricus David monac. profus d. Sylve St. Martini.
- ch. 1473. D. Petrus Weine (Wanis. s.m.) monac. profus d. Sylve St. Martini.
- + ch. 1474. D. Joannes Vanson Hache prior d. Sylve St. Martini, habuit semper per tot. ord. sub. 17 sept. *(Van der Hach. n. p. 147, 17 sept. 1474. ita sig. d. l. Dec. 17 Oct.)*
- ch. 1474. D. Jacobus de Mirica monac. profus tunc d. —

C.G.

- Bois St Martin -

- x ch. 1475 obit. D. Arnoldus ^{Heringh} de Oustormant monac. profus ^{1. do.} d. Sylvae St. Martini, ultimus d. Stae Annae prope Brugis. Vic. moniales 1648-1657. -
Episc. T. 197, + 1675, 1680.
- ch. 1477. " D. Rolandus Hayman (Hayman. d. sm.) monac. profus d. Sylvae St. Martini.
- ch. 1478. " Fr. Wilhelmus Rustinam (Lucherman. d. sm.) conversus d. Sylvae St. Martini.
- ch. 1479. " Fr. Balduinus de Livianine conversus d. Sylvae St. Martini.
- ch. 1480. " D. Walterus Johannis monac. profus d. Sylvae St. Martini.
- ch. 1484. " Fr. Theobaldus de Calere conversus d. Sylvae St. Martini.
- ch. 1485. " D. Godefridus Nicholai monac. profus d. Sylvae St. Martini.
- ch. 1492. " Magister Egidius de Platea, licentiatus in theologia, archidiaconus Hamouill.
- ch. 1494. " D. Joannes monac. profus d. Sylvae St. Martini, ultimus d. Brugis.
- ch. 1497. " Fr. Gerardus conversus d. Sylvae St. Martini.
- " " Stephanus probandarius d. Sylvae St. Martini.
- + ch. 1498. " D. Petrus Blanchart prior d. Sylvae St. Martini, comissitator prov. leutois.
- ch. 1500. " D. Guillelmus Chieriac monac. profus d. Sylvae St. Martini, habuit amiss. persp. tunc 11 Januarii et ch. 1501.
- ch. 1504. " D. Wilhelmus de Mida procurator d. Sylvae St. Martini, habuit amiss. persp. ab hoc. per totum. obit 21 Febr. et miss. de Spiritu St. in prov. leutois.
- " " (Fr.) Petrus Braxator donatus d. Sylvae St. Martini.
- ch. 1505. " D. Egidius Toys monac. profus d. Sylvae St. Martini.
- " " D. Hermanus Blochem monac. profus d. Sylvae St. Martini, Brugis. Episc. T. 275 + 1504.
- " " D. Cornelius Garsche monac. profus d. Sylvae St. Martini.
- ch. 1506. " D. Nicolaus Halline monac. profus (1. do.) Brugis, ultimus d. Sylvae St. Martini.
- + " " D. Ludovicus Ervaline (est Overlinck) prior d. Sylvae St. Martini, comissitator prov. leutois.
- ch. 1507. " D. Adrianus de Harbra monac. et vicarius d. Sylvae St. Martini.
- " " Fr. Joannes de Busco conversus profus d. Sylvae St. Martini.
- " " (Fr.) Egidius de Beka donatus d. Sylvae St. Martini.
- ch. 1509. " Fr. Martinus Scullins conversus profus d. Sylvae St. Martini.
- ch. 1513. " (Fr.) Laurentius Goetsman donatus d. Sylvae St. Martini.
- ch. 1514. " D. Gaugericus vicarius d. Sylvae St. Martini.
- ch. 1516. " D. Judoicus de Platea monac. profus d. Sylvae St. Martini.

- Bois-St. Martin -

- ch. 1517. obiit. (Fr.) Joannes Hartoga (Hartoghs. r. c.) Donatus d. Sylve St. Martini.
- ch. 1519. " (Fr.) Balthasar de Courteux Donatus d. Sylve St. Martini.
- ch. 1521. " D. Petrus Magni monac. profus d. Sylve St. Martini.
- " " D. Henricus Montcaut (Moneaut. r. c.) monac. profus d. Sylve St. Martini.
- + ch. 1523. " D. Petrus Hicmit monac. profus d. Sylve St. Martini, qui alias fuit Prior, vicarius et procurator ipsius d. -
- " " D. Georgius Leons monac. profus d. Sylve St. Martini.
- ch. 1527. " D. Franciscus de Flore monac. profus d. Sylve St. Martini.
- " " Joannes Caricat proabentarius d. Sylve St. Martini.
- ch. 1528. " Magnificus ac generosus D. Joannes de Niversals, vicecomes Alotensis, fautor ordinis.
- B. ch. 1529. " Vendit D. Fridericus de Ruthemburg sacerdos, magnus benefactor d. Sylve St. Martini, habens mill. de B = M = per tot. d.
- " " ~~Henricus Joannes Gay cum Henrico, filio suo, qui su~~
- ch. 1530. " (Fr.) Jacobus senior } Donatus d. Sylve St. Martini.
- " " (Fr.) Henricus }
- B. " " Generosus Franciscus de Madame baro, eques oratus, baillivus quonton, gantens, fautor ordinis et magnus benefactor d. Sylve St. Martini, habens mill. de B = M = in prov. Lentonice.
- + ch. 1531. " D. Michael Disricha Tegantaro, prior d. Sylve St. Martini, alias visitator prov. Lentonice, in qua habet plura monach.
- " " D. Daniel monac. profus d. Leodi, hospes in d. Sylve St. Martini.
- " " (Fr.) Henricus Donatus d. Sylve St. Martini.
- ch. 1532. " D. Adrianus monac. profus d. Sylve St. Martini, hospes in d. Belva, in qua obiit 16 Julii.
- B. " " nobilit. Dna Margarita de Wertengraet benefactrix d. Sylve St. Martini, habens mill. de B = M = in prov. Lentonice.
- + ch. 1534. " D. Nicolaus Orenbachs prior d. Sylve St. Martini. Varemb. ch. 9th. 1199 + 1533, 16 Jul.
- " " (Fr.) Adrianus Pantor Damme Donatus d. Sylve St. Martini.
- ch. 1535. " Nicolaus Puperble (Puperale. r. c.) proabentarius d. Sylve St. Martini.
- ch. 1536. " (Fr.) Vicmanus Donatus d. Sylve St. Martini.

- Bois St. Martin -

- ch. 1538. obit. D. Simon Huseh monac. profus 7. Sylvae St. Martini.
ch. 1540. " D. Franciscus Rodolphi monac. profus 7. Sylvae St. Martini.
ch. 1544. " D. Georgius (Gregorius. t.c.) } monachi profus 7. Sylvae St. Martini.
" " D. Joannes }
" " (Fr.) Arnoldus de May }
" " (Fr.) Jacobus de Bruxella } donatus 7. Sylvae St. Martini.
" " Oliverius Van Damms praebentarius 7. Sylvae St. Martini.
+ ch. 1545. " D. Guillelmus Voltueris (Volueris. n.v. Vagelicis. t.c.) prior 7. Sylvae St. Martini.
" " (Fr.) Petrus Vanderwalde donatus 7. Sylvae St. Martini.
ch. 1547. " D. Theodericus monac. profus et quondam vicarius 7. Sylvae St. Martini.
" " D. Arnoldus Bochtael monac. profus et vicarius 7. Sylvae St. Martini.
ch. 1550. " D. Paetus monac. profus 7. Sylvae St. Martini, hospes vero in 7. monialium (Brugis).
+ ch. 1551. " D. Nicolaus Bover prior 7. Sylvae St. Martini.
ch. 1552. " (Fr.) Joannes Andreas donatus 7. Sylvae St. Martini.
+ ch. 1558. " D. Laurentius Witambroek prior 7. Sylvae St. Martini.
" " D. Livinus seu Ammonius de Arena monac. profus 1. 2. 7. Sylvae St. Martini, 2. 7. Gandavi, vicarius 7. Gandavi et olim in utraque 7. proe.
" " (Fr.) Joannes Clerici donatus 7. Sylvae St. Martini.
ch. 1563. " D. Jacobus Coegen monac. profus 7. Brugis, hospes in 7. Valli St. Martini.
" " (Fr.) Petrus Domel (Droel. t.c.) }
" " (Fr.) Christophorus } donatus 7. Sylvae St. Martini.
ch. 1565. " D. Joannes Winge monac. profus 7. Diekenit, hospes et vicarius in 7. Sylvae St. Martini.
ch. 1566. " (Fr.) Guillelmus de Faena donatus 7. (Sylvae?) St. Martini.
ch. 1567. " (Fr.) Petrus donatus 7. Sylvae St. Martini.
+ ch. 1568. " D. Cristandus Castellius profus et prior 7. Sylvae St. Martini.
ch. 1571. " (Fr.) Todocus donatus et portarius 7. Sylvae St. Martini.
+ ch. 1573. " D. Joannes Leydi prior 7. Sylvae St. Martini, profus 7. Bruxellae.
" " D. Gallerus de Prato monac. profus 7. Brugis, hospes in 7. Sylvae St. Martini.
+ ch. 1575. " D. Quintenus Badus (Badinus. t.c.) prior 7. Sylvae St. Martini.
ch. 1577. " D. Petrus Banterius (Banterius. t.c.) monac. profus 7. Sylvae St. Martini.

— Bois St Martin —

- ch. 1579. obit (Fr.) Stephanus Couberus Donatus P. Silvae St. Martini. —
- ch. 1581. „ (Fr.) Joannes Gaver (Gaverden. c. b.) }
 „ „ (Fr.) Arnoldus de Hatt (A. Sasse, c. b.) } Donatus P. Silvae St. Martini
- „ „ D. Joannes Almaque pastor Ambouandis (Atrienius c. b.) locus
 pastor P. Silvae St. Martini.
- ch. 1583. „ D. Joannes Eulandus (Eucart. t. c.) profus P. Silvae St. Martini, hospes in P. St. Martini, A. Domari.
- ch. 1584. „ (Fr.) Joannes Kerschaer (Kerschler. t. c.) }
 „ „ (Fr.) Joannes Plaque } Donatus P. Silvae St. Martini.
- ch. 1587. „ (Fr.) Joannes Procuert Donatus P. Silvae St. Martini.
- ch. 1588. „ D. Andreas Uranque (Uranche. t. c.) profus P. Silvae St. Martini, hospes in P. Lorraine.
- ch. 1593. „ D. Petrus profus P. Silvae St. Martini. — silva. mel. la. pas.
- „ „ (Fr.) Antonius Donatus P. Silvae St. Martini.
- ch. 1597. „ D. Martinus Moor profus Tomorum Brusellae et Silvae St. Martini, hospes et
 quondam vic. P. Erfordiae, qui ultra 60 annos laud. vixit in ord. H. ot. am. ex. un. ¹²
- ch. 1601. „ (Fr.) Henricus Donatus P. Silvae St. Martini, qui 66 annos laud. vixit in ord. ¹²
- ch. 1604. „ (Fr.) Joannes Van Damme Donatus P. Silvae St. Martini.
- + ch. 1605. „ D. Egidius Vanhoutem (Vangoutang. schm.) profus et prior P. Silvae St. Martini.
- x ch. 1607. „ D. Joannes Limpont (Limpont. schm.) profus P. Silvae St. Martini. (Schmang el
 ajoute „ olim prior P. in Saitz et vicarius multarum domorum, voir Saitz -
- + ch. 1612. „ D. Hieronimus Winkelius profus et alius prior P. Brusellae nunciorum Tomorum,
 Brugis, Lorani et Silvae St. Martini ac vic. P. pro = Lantonia, hospes in P.
 Diestonsi, h. p. t. ord. plen. monarch. et milit. de B. Ma + 5 Julii.
- ch. 1617. „ D. Egidius Burlotius profus P. Silvae St. Martini, hospes in P. Lyrae.
- ch. 1619. „ D. Joannes profus et sacrista P. Silvae St. Martini.
- ch. 1623. „ D. Martinus Van den Torre (Van Ten Torre. schm.) profus P. Silvae St. Martini.
- ch. 1625. „ D. Gerardus Masscar profus P. Silvae St. Martini
- ch. 1626. „ D. Jacobus Bengt alias Rector. voir fig. — 24h. 116. 32h. + 1625. 20 sept.
- + ch. 1628. „ D. Joannes Manningus profus et antiquior P. Ledue, alias prior
 P. Silvae St. Martini, habens milit. de B. Ma. in P. nov. Alamanq. ^{+ 26 Nov. 1627}
- ch. 1634. „ (Fr.) Daniel Donatus P. Silvae St. Martini.
- + ch. 1635. „ D. Livinus Taghere profus et prior P. Gandari, alias prior P. Silvae
 St. M.

- Boek - St. Martin -

boek to Martin

St. Martini, compositus pro et loco h. per tot. ov. flam. monach. nunt. P. et amir.

- x ch. 1636. d. Carolus Vantard Buchta (Vantard ^{Van Guchte} Guchte. s. Vantard Guchte. s. Schm.)
profus d. silve St. Martini, prior d. monachorum Brugis. (Vantard Busche?)
- ch. 1638. D. Petrus profus et vicarius d. sylve St. Martini.
" (Fr.) Gerardus compositus profus d. sylve St. Martini.
- ch. 1639. D. Egidius Blitterwich (Blitterhuys. s. Schm.) profus d. Bruxellos, procurator d. sylve
St. Martini, habens nunt. et B. M. in provincia Alemannie.
- " (Fr.) Toachimus de Paum (de Panus. s. Schm. Daspw in. t. l.) } procurator d. sylve St. Martini.
" (Fr.) Egidius Moyné (Schm. no. Capes) }
- ch. 1641. D. Jacobus Goutiers (Gonters. c. s.) profus d. sylve s. Martini, diaconus.
- ch. 1642. D. Jacobus Dobbel profus d. Gandavi, hospes in d. sylve St. Martini.
- " (Fr.) Bartholomaeus Van Bantman donatus d. Brugis, hospes in d. sylve s. Mart.
- ch. 1650. Fr. Isidorus donatus d. sylve St. Martini, —
- ch. 1653. D. Anthelmus de Stropelaer (de Stoplaer. s. Schm.) profus d. silve St. Martini,
procurator d. Antwerpensis, habens nunt. et B. M. per tot. ov.
- + ch. 1655. D. Adrianus Bayx (Bayxh.) profus et prior d. Capelle, alias prior d. dictae
sylve St. Martini (1635-1640) et Gandavi.
- + ch. 1656. D. Joannes Richard profus et vic. d. Bruxellae, alias prior d. sylve St.
Martini et dictae et hector d. Antwerpiae, hab. nunt. et B. M. p. t. ov.
- ch. 1658. D. Constantinus Bernard profus d. sylve St. Martini.
- + ch. 1659. D. Henricus Van Brausagam profus d. Lyrae, alias prior d. assen. d. (1660-1657)
et d. sylve St. Martini et Antwerpensis, hab. nunt. et B. M. p. t. ov. —
- + ch. 1661. D. Justus Nocherwich (Hochemus. s. Schm.) profus et prior d. Gandavi, alias prior
d. sylve St. Martini, habens nunt. et B. M. per tot. ov.
- + ch. 1662. D. Hugo Gamaelins profus d. sylve St. Martini, prior d. monachorum
Brugis, alias prior dictae d. sylve St. Martini.
- x ch. 1663. D. Anthelmus Vanden Planchen profus d. sylve St. Martini, vic. d. Monach. Brugis.
- ch. 1664. D. Gilbertus Byll profus et antiquior d. silve St. Martini.
- ch. 1668. D. Bruno Van Benaton profus et antiquior d. sylve St. Martini.
- " D. Martinus Arents (Arends. s. Schm.) profus et procc. d. sylve St. Martini.

- Bois-St-Martin -

- ch. 1668. obit. D. Benedictus Franc prof^{us} ej^{usdem} T. Sylva St^e Martini.
- " Fr. Joannes Martinus Van Rote } Touat^{us} T. Sylvae
- " Fr. Joannes Flameng (Flammicus. schm. b.) } St^e Martini.
- ch. 1669. " Fr. Joseph Brusaghen
- " Fr. Antholmus Vanden Rote (Vanden Odo. schm. b.) } Touat^{us} T. Sylvae
- " Fr. Guido Martens } St^e Martini.
- ch. 1670. " Fr. Petrus Rovers Touat^{us} T. Sylvae St^e Martini.
- + ch. 1672. " D. Melchior Keyserels (Keyshewels. cf. cat. hyffhantals) prof^{us} et antiquior
- T. Sylvae, alias prior ej^{usdem} T. (1657-61) at T. Sylvae St^e Martini. (1661-
- " D. Michael Simpel prof^{us} et antiquior T. Sylvae St^e Martini.
- " Fr. Nicolaus Marchant Touat^{us} T. Sylvae St^e Martini.
- x ch. 1676. " D. Gregorius Macquet prof^{us} T. Sylvae St^e Martini, vicarius T. monialium
- (Brugis.)
- ch. 1677. " Fr. Adrianeus Darogge (Darogge. schm.) Touat^{us} T. Sylvae St^e Martini.
- ch. 1678. " D. Nicolaus Byl prof^{us} T. Sylvae St^e Martini, (mort. 1577. dit. J. C.)
- " Fr. Egidius Vanden Bosch Touat^{us} T. Sylvae St^e Martini.
- + ch. 1679. " D. Hugo de Molinghen prof^{us} et prior T. Leodii ac curavit^{us} prof^{us} Luctorice,
- alias prior T. Sylvae St^e Martini, Lovanii (1673-79) at Gandavi (+ 28 Aug. 1678) T. monialium Brp.
- T. O. D.
- " D. Bernartus de Boudt prof^{us} T. Sylvae St^e Martini.
- x ch. 1680. " D. Antreas Jacobz (Jacob. schm.) prof^{us} T. Sylvae St^e Martini, alias prior
- T. monachorum Brugis. —
- " D. Antonius de Lieu prof^{us} T. Sylvae St^e Martini, coadj^{us} T. monialium Brugis.
- " D. Josephus Rossaels (Rossaels. schm. s.) prof^{us} T. Sylvae St^e Martini.
- ch. 1682. " Fr. Amantius Denis Touat^{us} T. Monialium Brugis, hospes in T. Sylvae St^e Mart.
- x ch. 1683. " D. Immanuel Georgii prof^{us} T. Sylvae St^e Martini, hospes in T. Sylvae,
- alias vicarius T. monialium Brugis. —
- d. 1685. " D. Joannes de Hammaid (de Harmaid. schm. s.) prof^{us} et prior T. Sylvae St^e Mart.
- + ch. 1688. " D. Augustinus Vanden Wijngaert^{m. et.} prof^{us} et vic. T. Gandavi, alias prior
- ej^{usdem} T. at T. Sylvae St^e Martini et Lovanii. —
- + ch. 1693. " D. Gommarius Vanden Wynde prof^{us} T. Sylvae (sic est prof^{us} capellae) prior T.
- Sylvae St^e Martini. (sic procurator capellae per ch. 1683-1692, 18 Aug. +) —

Bois-St Martin -

- + ch. 1695. obit. D. Hugo Gasterius profus at prior D. Brussellae, visitator provinciae ad eas prior D. Sylvae St. Martini (165-1661), Lyrae, Antwerpicae et Diabantiensis hab. p. t. ord. flav. monach. nullo a Be et a nullo. sub L. Tamerlana.
- ch. 1696. D. Petrus Ebbrecht profus at antiquus D. Sylvae St. Martini.
- " " Fr. Cornelius Brestman (Haackman, schw.) donatus D. Sylvae St. Martini.
- + ch. 1709. D. Hugo Piroet profus D. Gandavi, prior D. Lyrae (1708. 3 mois) alias prior D. monachorum Brugis. (à 1702 ch.) D. Sylvae St. Martini (ch. 1702-)
- + " " D. Franciscus Lau (Lou. schw.) profus D. Brussellae, alias prior Sylvae St. Martini et vicarius D. monachalium Brugis. schw. lesant aussi Prieur de Brugis.
- + ch. 1714. D. Hieronimus Vantom Kurchove profus at prior D. Gandavi, visitator provinciae ad eas alias prior D. Sylvae St. Martini, Antwerpicae et Brugis, h. nullo. de ^{h. nullo. monach. nullo} Tamerlana et aliorum p. t. o.
- + " " D. Anthelmus de Valtarra profus D. monachalium Brugis, alias prior Gandavi et D. Sylvae St. Martini et Neporti, qui ultra 50 an. laud. visit. in ordine.
- ch. 1720. D. Antonius Damay (de May. schw.) profus D. Sylvae St. Martini, hospes in D. Brugis.
- " " Fr. Joannes Van Damme donatus D. Sylvae St. Martini.
- ch. 1721. Fr. Nicolaus Claarwaner (Clarwaner. schw.) donatus D. Sylvae St. Martini.
- x ch. 1723. D. Joannes Bta Van Horenbecke profus at coadj. D. Gandavi, alias prior D. Neporti, Sylvae St. Martini et Brugis qui 50 annis laudabiliter visit in ord.
- " " D. Joannes Bta Doemens profus D. Sylvae St. Martini.
- ch. 1725. Fr. Petrus Bernard donatus D. Sylvae St. Martini.
- ch. 1726. D. Benedictus Germees profus D. Sylvae St. Martini, qui 50 annis laud. visit in ord.
- ch. 1739. Fr. . . . Gillis (Gillis. schw.) donatus D. Sylvae St. Martini.
- ch. 1737. D. Anthelmus Venter Inappen profus D. Sylvae St. Martini, qui ultra 50 annos laudabiliter visit in ordine.
- ch. 1738. D. Hugo Van Halle profus D. Sylvae St. Martini, qui ultra 50 annos laud. visit in ord.
- + ch. 1739. D. Bruno Van Damme profus at corrector alias prior D. Sylvae St. Martini (1709-1738)
- + ch. 1740. D. Guillelmus Dammam profus D. Sylvae St. Martini, alias prior Gandavi, D. Gandavi et Brugis, qui ultra 50 annos laudabiliter visit in ord.
- ch. 1741. D. Jacobus Boede profus at coadjutor D. Sylvae St. Martini.
- x ch. 1742. D. Hugo Hoebant profus D. Gandavi, hospes in D. Sylvae St. Martini, alias vicarius D. monachalium Brugis.

- Bois St Martin -

- ch. 1743. obit. D. Stephanus Mattons (Mattoni. s. h.) prof^{us} d. hylvæ St. Martini.
- + ch. 1744. D. Joseph Ingelgrava prof^{us} et prior d. Bruxellarum, et a 62 annis visitator
prov. Cantoniae, aliat prior d. Capelle ad hylvæ St. Martini (1697-1890)
habuit per tot. ord. plen. monach. mit. de B. M. et amic. sub 24 Martii.
- x ch. 1745. D. Franciscus de Labye prof^{us} d. hylvæ St. Martini, prior d. hylvæ.
" " Fr. Gabriel Lippert Fouatut d. hylvæ St. Martini.
- ch. 1747. Fr. Michael Vanders Aarouatut d. hylvæ et Mart. qui 56 ann. laud. visitat. in ord. Br.
- ch. 1750. D. Petrus Meynck prof^{us} et coadj. d. hylvæ St. Martini.
" " D. Egidius Timmermans prof^{us} d. Capelle, hospes in d. hylvæ St. Martini.
- d. 1752. D. Dionysius Magarman prof^{us} et sacrista d. hylvæ St. Martini.
" " Fr. Bruno Blomma Fouatut d. hylvæ St. Martini.
- d. 1753. Fr. Ursmarus Vanders Donch Fouatut d. hylvæ St. Martini. —
- + ch. 1758. D. Amantus Barvaes prof^{us} et prior d. hylvæ et Martini (ch. 1752-57) aliat prior d. Capelle ^{1745-52.}
- + ch. 1763. D. Antonius de Backer prof^{us} et prior d. Bruxellarum, visitat. prov. Cantoniae aliat prior
d. hylvæ et Martini (1738-1764), habuit per tot. ord. plen. monach. mit. de B. M. et amic. sub 3. Oct.
- x ch. 1765. D. Bernardus Garemijn prof^{us} d. Gandavi, hospes in d. hylvæ et Martini, aliat prior
d. monachorum, Brugis et Gandavi.
- + d. 1766. D. Bruno Petre prof^{us} et antiqu. d. Bruxellarum, prior d. Capelle, aliat prior
d. hylvæ St. Martini, (ch. 1744-1756 ch.). —
- ch. 1768. Fr. Josephus de Chambrat Fouatut d. hylvæ St. Martini.
- + ch. 1771. D. Alexander de Travers prof^{us} d. Bruxellarum, prior d. hylvæ et Martini. ^{(5 Dec. 1761-1770).}
" " D. Jeanas Bta de Nayar prof^{us} d. hylvæ et Martini, hospes in d. Gandavi.
- ch. 1772. D. Bernardus Dhains prof^{us} et antiqu. d. hylvæ et Martini, qui 55 ann. laud. visitat. in ord. Br.
- ch. 1780. Fr. Christianus de Bruyne Fouatut d. hylvæ St. Martini.
- ch. 1786. D. Antonius Vanders Elst prof^{us} d. hylvæ St. Martini.
- + ch. 1791. D. Martinus Malaerts prof^{us} d. hylvæ, aliat prior d. hylvæ et Martini (dec. 1757-61. 5 Dec.)
Lovanii et Gandavi necnon visitator prov. Cantoniae.
" " D. Bruno Cortier prof^{us} et vicarius d. hylvæ St. Martini. ^{20 Aug. 1770-1780 ch.}
- + ch. 1794. D. Joannes Van Bexart prof^{us} d. Bruxell. prior d. Brugis, aliat prior d. hylvæ et Martini

Bois-Saint-Martin. —

Je trouve dans la « Biographie Nationale », tome 14. Bruxelles, 1897, fol. 94-86. Maude (Lévin Vander), dit Livinus Ammonius, philologue, écrivain ecclésiastique, né à Gand vers 1475, mort à Roygem, près de sa ville natale, le 19 mars 1556. Il prit l'habit de St-Bruno dans la chartreuse du Bois-Saint-Martin, près de Grammont, au plus tard en 1506. Selon Goethals, il fit une seconde profession dans la maison du Val-Royal, Vallis Regalis, ou Coninxdal, à Roygem, près de Gand. Il fut successivement procureur de la chartreuse du Bois-Saint-Martin, où il se trouvait en 1529, et de celle du Val-Royal, où il remplît aussi les fonctions de vicaire. De 1541 à 1547, il séjourna à la chartreuse de Scheut, près de Bruxelles. C'est là que Vander Maude rédigea un traité de l'institution des novices, dans lequel il montre l'utilité et l'importance du noviciat, ainsi qu'une vie du général des chartreux, Guillaume Bibaut, mort en 1535. C'est également pendant son séjour à Scheut qu'il publia à Louvain, au mois d'août 1542, un commentaire sur la parabole de l'infant prodigue. Revenu au Val-Royal, il mourut le 19 mars 1556, après avoir célébré son jubilé de religion.

Porté vers l'étude des lettres classiques, Ammonius s'appliqua spécialement à l'étude du latin et du grec; il étudia cette dernière langue au Bois-Saint-Martin, où l'on conservait une copie des quatre évangiles, qu'il fit en 1520. La bibliothèque royale de Dresde possède encore aujourd'hui un Psautier grec de sa main. Sa connaissance du grec était assez étendue pour lui permettre de l'écrire en vers; nous connaissons notamment de lui deux pièces consacrées à la mémoire de Nicolas Utenhove et du grammairien Arnold van Berghheyck ou Oridryus, mort en 1533. Son savoir le fit hautement estimé de ses contemporains et il entretenait des relations suivies avec les humanistes de son temps, tels qu'Erasmus, dont la correspondance contient

contient deux lettres adressées à Ammonius, datées de Bâle, le 20 octobre 1528, et de Fribourg en Brisgau, le 13 avril 1531; Arnold Oridryus, Adrien du Haecquet d'Arras, etc. La correspondance d'Ammonius comprenait plusieurs centaines de lettres, était conservée jadis chez les Jésuites d'Anvers.

Voici la liste des œuvres de Liévin Vander Maude :

1. - Divi Joannis Chrysostomi sermo de providentia Dei et fato. Anvers, M. Hillenius, s. d. (c. 1527); petit in-8°. Cette édition est publiée par Liévin Ammonius; au recto du troisième feuillet, se lit une dédicace de ce dernier, datée de 1527, et adressée à François Massenius. -
2. - Nicolai Utenhovii epitaphium, (en six vers grecs), à la fin de la Summa linguae graecae d'Arnold Oridryus (Paris, Wechel, 1531; in-8°).
3. - Tractatus in parabolam servatoris nostri de filio minore nato, apud Lucam, decimo quinto capite, ad res ipsas centiam omnes invitans. Louvain, Rutger Rescius, 1522; petit in-8°. A la fin du traité se trouvent une élogie latine et une épitaphe grecque d'Arnold Oridryus.
4. - Une lettre latine, datée de la chartreuse de Roggen, 1531, dans la *Secunda rerum multarum, inversa* d'Adrien du Haecquet (Anvers, J. Bellere; in-8°, fol. 88^v - 89^r). Cette ^{lettre} est précédée de deux épîtres, l'une en vers, l'autre en prose, dans lesquelles Du Haecquet demande à son ami de lui faire présent d'une des lettres qu'Ammonius a reçues d'Erasmus. Déjà alors les autographes d'Erasmus étaient fort recherchés et notre chartreux tient tant à ceux qu'il possède, qu'il prie son correspondant de lui accorder le temps de réfléchir mûrement avant de répondre à sa demande: *Nox dieque consilium dabit.*
5. - De institutione novitiorum. Ms.
6. - Vita Guilielmi Bibautii, Cantuarii ordinis generalis. Ms. -
Le Psalterium, graecum, cum canticis, conservé à Dresde, y porte la cote Ms. A 304. Ajoutons encore que, dans un catalogue de librairie d'Horpe, à Londres, de la première moitié de ce siècle, a figuré, au prix de 15 sh., une lettre autographe de Liévin Ammonius à

[The page contains extremely faint, illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the document. The text is too light to transcribe accurately.]

Arnold Oridryus, à Gand, datée de la chartreuse du Bois-Saint-Martin,
21 février 1529; A beautiful letter on literary matter, dit le rédacteur
du catalogue, with greek quotations, the calligraphy of which is excellent.

Paul Bergmans.

Dr. Petreus, Bibliotheca cart. (Cologne 1609), pag. 232-233. — Valère André,
Bibliotheca belgica (Louvain 1643), pag. 606. — Chr. G. Jöcher, Allgemeines
Gelehrten-Lexicon, t. 1 (Leipzig 1750) p. 351. — F. V. Goethals, Histoire des
Lettres en Belgique (Bruxelles, 1840-1844), t. 1, pag. 95-97. — Bulletin du
Bibliophile belge, t. 18 (Bruxelles, 1862), pag. 267. —

(Voir aussi sur Livin la petite brochure, que j'ai, de M. P. Noers.)